

onnera pas
au SMIC
l'obligation légale

Le Monde

Télévision Radio Multimédia

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 15989 – 7 F

DIMANCHE 23 - LUNDI 24 JUIN 1996

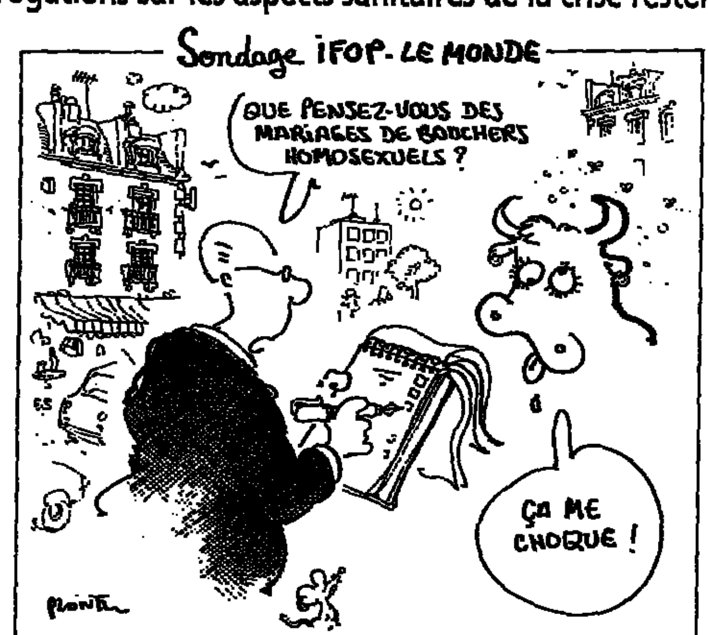
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'accord européen sur la « vache folle » évite une rupture avec la Grande-Bretagne

Les interrogations sur les aspects sanitaires de la crise restent entières

LE SOMMET européen de Florence devait s'achever samedi 22 juin. La veille, les chefs d'Etat et de gouvernement avaient mis un terme, au moins provisoire, à la crise politique de la « vache folle ». Les Britanniques se sont ralliés à la stratégie de lutte contre l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) proposée par la commission européenne. Ils ont accepté de mettre fin à la politique d'obstruction de l'activité communautaire qu'ils pratiquaient pour protester contre l'embargo imposé par l'Union européenne aux exportations britanniques.

Malgré cet accord, des risques de crise subsistent sur la levée, par étapes, de l'embargo et le contrôle des mesures de prévention de l'épizootie. Ainsi, les Britanniques se reconnaissent incapables d'identifier avec certitude les 67 000 bovins nés en 1989 qu'ils se proposent d'abattre. D'autre part, la question de l'interdiction, en Europe, des farines animales fabriquées à partir des carcasses d'animaux d'élevage est ouvertement posée à Bruxelles. A Paris, le comité d'experts présidé par le docteur Dormont s'est réuni vendredi sur ce sujet sans parvenir à une conclusion définitive. Ce comité remettra son avis au gouvernement le jeudi 27 juin. Enfin, la France vient de s'opposer à la commercialisation des moutons atteints de la « tremblante », dont on redoute qu'ils soient touchés par un agent lié à la maladie de la « vache folle ». Après avoir conclu leur accord sur la « vache folle », les Quinze se sont penchés sur la réforme des institutions européennes, l'emploi, la monnaie unique et la sécurité. Ils ont entériné la convention Europol qui crée un embryon de police contre la criminalité organisée.



Lire page 2 et notre éditorial page 12

La justice enquête sur des marchés publics truqués dans la Meuse

UN ARRÊT de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy met en lumière un mécanisme d'irrégularités dans l'attribution de marchés publics dans la Meuse. Hervé Droitcourt, directeur de la société d'économie mixte liée au conseil général, a été incarcéré. Son père, André Droitcourt, député (PR) de la Meuse et proche de l'ancien ministre Gérard Longuet, président (PR) du conseil général, est mis en cause. Selon la cour d'appel, sont impliquées des entreprises ayant participé à la construction de la villa tropézienne de M. Longuet, qui, sur ce dossier, devrait bénéficier d'un non-lieu.

Lire page 8

Extrême droite : le discours du Front national passé au crible

LE DÉBAT sur la conduite à adopter face au Front national, relancé par François Léotard il y a une semaine, divise l'UDF, dont les députés élus dans des régions de fort vote d'extrême droite ne cachent pas leurs réserves. Arthur Paecht, député du Var, souligne ainsi que le Front national *« est un parti légal »*, que son voisin Daniel Colin et le député du Gard Jean-Marie André se refusent à *« diaboliser »*. Jean-Marie Le Pen et ses partisans faisant pression sur la presse pour ne plus être présentés comme se situant à l'extrême droite, *Le Monde* publie un florilège de citations de dirigeants et porte-parole du FN qui permettra à ses lecteurs de juger.

Lire pages 7 et 10

La femme sauvage des forêts bosniaques

JAJCE
de notre envoyé spécial

Le moindre bruit effraye Zejna. D'un pas animal, elle se précipite à la fenêtre. Elle sursaute. Elle fuit les regards. Zejna Elkaz vit à Jajce, en Bosnie centrale, dans une famille d'accueil. Vêtue d'une jupe mauve et d'un chemisier rouge, elle ressemble à une campagnarde ordinaire.

Il y a une semaine, Rajko chassait le gibier dans les montagnes environnantes. Il a aperçu une silhouette qui tentait de se dissimuler dans un sous-bois. Il a reconnu Zejna, une voisine disparue après la prise de la région par l'armée serbe. Officiellement, Zejna Elkaz était morte en novembre 1992 dans l'incendie d'une maison où les Serbes avaient regroupé des villageois. En réalité, elle a vécu quatre années dans la forêt, et elle a été surprise d'apprendre que la guerre était finie.

« Je ne suis encore sûre de rien. Je ne fais confiance à personne, murmure-t-elle. *J'ai toujours peur des Serbes et des autres. J'ai peur des hommes... »* Zejna est hantée par les images de cette journée de novembre, lorsque l'enfer s'est abattu sur le paisible village de Cvetojici. *« Les villageois ont organisé une colonne afin de fuir la région. Ma mère, trop malade, ne pouvait pas marcher, alors je suis restée à ses côtés. Lorsque les Serbes sont entrés à Cvetojici, nous n'étions plus que treize personnes, dont trois hommes. Ils ont abattu les hommes et regroupé les femmes dans une maison. Deux jours plus tard, ils sont entrés et ont jeté une bombe dans notre pièce. Deux femmes qui essayaient de sortir ont été mitraillées. La bombe a explosé et, quand je me suis relevée, j'ai vu que ma mère était morte. Je me suis enfuie dans les bois. »*

Zejna Elkaz n'est pas ressortie du bois avant la semaine dernière. Partie ramasser des champignons, elle a donc rencontré Rajko le chasseur. *« Je n'ai vu personne pendant quatre ans. Je ne mangeais que des fruits, des champignons, des herbes et, parfois, des pois. De toute façon, je me moquais de la nourriture. Ma seule préoccupation était que les Serbes ne me découvrent pas. Je n'arrivais pas à oublier les images des couteaux, du sang, de ma mère morte. Je n'ai pas prononcé une seule parole, sauf aux oiseaux. Je leur disais :* "Mes chers oiseaux, il est si bon de vous avoir au creux de ma main." »

En retournant vers sa cabane forestière, Zejna sautille de joie. Elle court à travers champs, s'arrête un instant pour cueillir des fraises sauvages. Elle connaît chaque sentier des montagnes qui surplombent Jajce. L'abri de Zejna est une cabane construite sur un terrain très pentu, entre des arbres. Le toit est recouvert de bâches en plastique. Une plaque de tôle sert de porte d'entrée. A l'intérieur, il y a un amas de vieux vêtements et d'ustensiles rouillés, *« trouvés au bord des routes »*. Zejna montre avec fierté un poêle à bois, *« découvert dans un dépôt d'ordures »*, qu'elle a transporté sur son dos dans la montagne. Elle offre aussi une goutte d'alcool de prune, *« une bouteille volée dans une maison abandonnée »*. *« Je n'avais pas de problème pour trouver de l'eau, car il y a des sources dans la forêt,* raconte-t-elle. *Le pire, c'était l'hiver. Il faisait si froid que, lorsque j'enlevais mes savates, la peau de mes pieds restait dans la chaussette. »*

Zejna Elkaz n'est pas folle. Elle n'a pas perdu la mémoire du temps, grâce au petit calendrier qu'elle a tenu dans sa cabane. Y sont indiqués les jours, les mois, les années, les saisons, les lunes... Simplement, renouer avec la vie en société ne l'intéresse pas. Zejna n'aime plus les hommes. *« Ils désirent m'aider à trouver un appartement »*, dit-elle tristement. La femme sauvage des forêts bosniaques a perdu le goût de la « civilisation ». *« Moi, je préférerais retourner dans les bois. La forêt me manque. Mon rêve serait d'y être, maintenant... »*

Rémy Ourdan

Paris, capitale de l'art primitif

EN UNE SEMAINE, entre le 20 et le 26 juin, trois ventes importantes d'art primitif ont lieu à Paris, devenu pôle européen car Christie's et, semble-t-il, Sotheby's replient leurs départements africains et océaniens à New York, laissant, en Europe, le champ libre à la capitale française. Longtemps, l'art primitif y fut sous-estimé, mais, après avoir été reconnu par des artistes tels Derain, Vlaminck, Tzara et Picasso, il fut défendu par un marchand précurseur, Charles Ratton (mort en 1986), qui commença son activité dans les années 20. La collection Pierre Guerre a été dispersée jeudi 20 juin à Drouot-Montaigne. Une statue fang du Gabon a atteint 5,5 millions de francs, battant le record absolu de vente pour une pièce d'art africain. Les collections Van Bussel et Jernander seront, elles, dispersées à Drouot-Richelieu mardi 25 et mercredi 26 juin.

Lire page 20

■ Semaine sémantique

Philosophie, sémantique et comédie : chaque samedi, le récit de la semaine politique. p. 6

■ Les officiers du général Lebed

A Moscou, beaucoup d'officiers sont satisfaits de la promotion du général Lebed comme numéro deux du régime. p. 3

■ Ouvert le dimanche

Le Bundestag autorise les magasins allemands à fermer à 20 heures en semaine et à ouvrir le dimanche matin. p. 3

■ Warburg à Paris

La banque helvético-britannique veut acheter la CIP, filiale de la BNP. p. 13

■ Placements

Investir dans les matières premières est un pari rentable, mais risqué. p. 14

■ Les maillots aux bains de mer

Bikini, string, brassière ou balconnet, les maillots de l'été 1996 effeuillent les nostalgies. p. 18

■ Pierre Moscovici au « Grand Jury »

Pierre Moscovici, chargé des études au secrétariat national du PS, est l'invité du « Grand Jury RTL - Le Monde », dimanche 23 juin à partir de 18 h 30.

Allemagne, 3 DM; Antilles-Guyane, 9 F; Autriche, 25 ATS; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 220 PTA; Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 350 DR; Irlande, 1,40 £; Italie, 2700 L; Luxembourg, 46 FL; Maroc, 10 DH; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal CON., 230 PTE; Réunion, 9 F; Sénégal, 850 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2,10 FS; Tunisie, 1 Din; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 0623 - 7,00 F

La Turquie, ses voisins et Israël

LA MAÎTRISE des eaux de l'Euphrate et l'aide apportée aux séparatistes kurdes : c'est sur ce double registre que se joue depuis des années le conflit entre la Turquie et la Syrie, dont le dernier rebondissement rappelle que le danger persiste (*Le Monde* du 19 juin).

Ankara est soupçonné d'avoir organisé une série d'attentats qui ont secoué la Syrie au cours des dernières semaines. Peu de détails sont connus sur ces actes que le département d'Etat américain a indirectement confirmés en faisant récemment état de plusieurs explosions en Syrie. En mai, une bombe aurait apparemment explosé à Damas, à proximité du domicile d'Abdullah Ocalan, le dirigeant du Parti (turc) des travailleurs kurdes, le PKK. Des informations récentes suggèrent que la cible n'en était pas M. Ocalan, mais le président Hafez El Assad lui-même.

La Turquie dément avec vigueur les accusations portées contre elle et réfute les rumeurs selon lesquelles la Syrie aurait massé des troupes à la frontière entre les deux pays. *« La Turquie n'est pas un pays terroriste, Nous n'avons rien à voir avec ces attentats »*, affirme Nurettin Nurkan, porte-parole du ministère des affaires étrangères.

Le différend turco-syrien pourrait cette fois prendre une ampleur régionale. La Syrie a saisi le monde arabe de ses problèmes avec Ankara et espère d'autant plus sérieusement obtenir son soutien que les pays du Moyen-Orient ont violemment réagi à la signature, en février, d'un accord de coopération militaire entre la Turquie et Israël. La présence d'avions israéliens sur le territoire turc et les échanges de visites de militaires de haut rang entre les deux pays ont soulevé des inquiétudes dans la région, où cette nouvelle alliance est perçue comme dirigée contre les Arabes.

La Turquie s'en défend, fait valoir qu'un accord la menaçant a été conclu entre la Grèce et la Syrie selon le vieux principe qui veut que les ennemis de mes ennemis soient mes amis, et affirme qu'elle continue de se tenir à égale distance d'Israël et du monde arabe. La coopération aérienne et navale avec l'Etat juif ne menace aucun des pays voisins, plaide-t-on à Ankara.

Nicole Pope

Lire la suite page 12

La revanche d'un Croate



MIROSLAV BLAZEVIC

EURO 96. Après Angleterre-Espagne et France - Pays-Bas samedi, les quarts de finale opposent, dimanche 23 juin, le Portugal à la République tchèque et l'Allemagne à la Croatie. Miroslav Blazevic, l'entraîneur croate, compte sur ce match pour mettre en valeur son travail à la tête d'une génération de joueurs talentueux et faire oublier un parcours personnel tumultueux.

Lire page 17

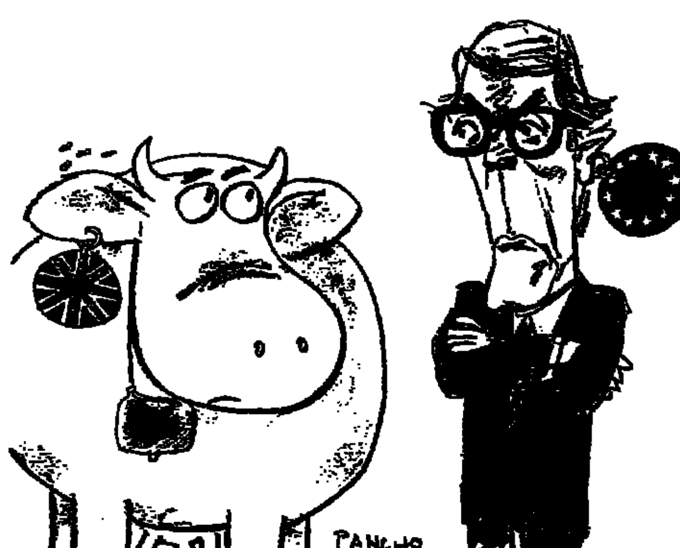
« VACHE FOLLE » John Major a accepté, vendredi 21 juin, au conseil européen de Florence, les mesures que la Commission de Bruxelles voulait voir appliquer par la Grande-Bretagne pour assurer la crédibilité de la lutte contre l'épizootie de « vache folle ». Devant la fermeté de ses partenaires, Londres a renoncé à l'épreuve de force qu'elle avait engagée pour obtenir la levée de l'embargo imposé par l'Union. ● LE RECUL de John Major et sa gestion de la crise suscitent à Londres une vive polémique avec l'opposition travailliste, en prévision du débat prévu, lundi 24 juin, aux Communes. Contrairement à l'habitude, les « eurosceptiques » ont apporté leur soutien au premier ministre. ● EN FRANCE, des manifestations d'éleveurs, parfois violentes, ont eu lieu dans plusieurs régions. *(Lire aussi notre éditorial page 12.)*

Londres renonce à sa politique d'obstruction des décisions européennes

En se pliant, au sommet de Florence, au plan de la Commission de Bruxelles pour lutter contre l'épizootie de « vache folle », John Major évite un affrontement sur la place de la Grande-Bretagne au sein de l'Union

FLORENCE
de nos envoyés spéciaux

Le Conseil européen, réuni les vendredi 21 et samedi 22 juin à Florence, a débuté sous des auspices favorables. Très vite, sans trop chercher à améliorer sa main face à des partenaires qu'il a compris déterminés et peu enclins au compromis, John Major, le premier ministre britannique, s'est rallié à la stratégie de lutte contre l'épidémie d'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine) proposée par la Commission européenne. Il a, du même coup, accepté de mettre fin à la politique d'obstruction de l'activité communautaire que son gouvernement pratique depuis un mois pour protester contre l'embargo imposé par l'Union européenne aux exportations britanniques de bovins vivants, de viande et de produits dérivés.



La crise politico-dipomatique que la réaction britannique avait fait surgir est donc, à première vue, achevée. Celle de la maladie de la « vache folle » a, en revanche, encore de beaux jours à vivre : la mise en application de la stratégie de la Commission apparaît en effet comme une œuvre de longue haleine avec, en arrière-plan, une guérilla permanente entre Londres, Bruxelles et les pays partenaires. M. Major, dont l'attitude de *« non-coopération »* s'est révélée peu payante, y compris sur le plan de la politique intérieure, est rentré dans le rang sans obtenir de contrepartie ; pas même, à vrai dire, le minimum qui aurait pu lui permettre de sauver la face de manière crédible. Le Conseil européen a endossé, sans rien y ajouter de vraiment notable, le document de synthèse de la commission sur *« l'ESB et la protection de la santé humaine et de la santé animale »*.

Celle-ci qui, selon un avis largement partagé à Florence, a géré cette crise avec fermeté et efficacité, y indique comment agir pour éliminer la maladie en Grande-Bretagne puis décrit les procédures qu'il faudra suivre pour envisager une levée progressive de l'embargo. Aucun calendrier, aucune échéance ne sont fixés. Toute décision est subordonnée à l'avis des scientifiques alors que l'élevage britannique, ainsi que les industries qui lui sont liées, sont placés sous haute surveillance, avec contrôles et inspections communautaires à la clé.

Une potion que les partenaires de Londres n'ont rien fait pour rendre moins amère : *« La politique de chantage qui consiste à paralyser la vie de l'Union ne doit pas être couronnée de succès. Si la Grande-Bretagne obtenait gain de cause, tel ou tel autre Etat membre pourrait être tenté, à l'occasion, de pratiquer à son tour une politique de blocage »*, a ainsi déclaré Klaus Hänsch, le président du Parlement européen.

Le plan d'éradication de l'ESB exigé par la Commission est sévère, allant au-delà de ce qu'avaient proposé les Anglais. S'agissant de son volet le plus sensible, à savoir le programme dit *« sélectif »* d'abattage d'animaux provenant de troupeaux à risque, il ne sera pas limité aux bêtes nées à partir de 1991, mais portera aussi sur celles de la « génération » 1989-90. Les Anglais avaient parlé de 80 000 bêtes à éliminer à ce titre ; leur nombre (rien de chiffré ne figure dans le document de la Commission et les estimations varient considérablement selon les sources) sera en tout état de cause sensiblement plus élevé. Le Parlement britannique, qui doit, semble-t-il, se prononcer sur ce plan d'abattage sélectif, pourrait n'apprécier guère l'effort supplémentaire auquel John Major a été contraint de consentir...

« ACTION DÉCISIVE »

Le plan d'éradication, *« préalable »* à toute procédure pouvant conduire à un allègement de l'embargo, impose encore *« l'instauration d'un système efficace d'identification des animaux et d'enregistrement des mouvements d'animaux »*. Il réclame la mise en place d'une législation afin de faire disparaître la farine de viande stockée dans les fabriques d'aliments du bétail et les fermes. Il insiste pour que le plan d'abattage des animaux de trente mois avec destruction des carcasses (soit 4 millions de têtes, échelonné sur six ans) soit appliqué de façon effective.

Si cette *« action décisive et radicale »* en vue d'éliminer l'ESB est conduite de façon satisfaisante et, de la sorte, la confiance des consommateurs restaurée, il sera possible d'alléger le *« plan-cadre »*, c'est-à-dire d'entamer une procédure visant à une levée par étapes de l'embargo, à commencer par le bétail et les viandes de qualité, puis les embryons, les animaux nés très récemment, la viande provenant de bêtes de moins de trente mois. Dans chaque cas, les Anglais devront soumettre leur demande à la Commission en indiquant les précautions prises et les raisons pour lesquelles ils estiment que l'embargo peut être levé. La Commission décidera, à la lumière des avis donnés par les comités vétérinaire et scientifique, après avoir envoyé ses experts vérifier sur place que les mesures annoncées par Londres ont été effectivement mises en œuvre.

Apparemment, John Major était arrivé à Florence avec l'espoir d'obtenir de ses pairs un geste : ne pourrait-on pas autoriser la Grande-Bretagne à exporter sa viande vers des pays tiers qui en feraient la demande et s'engageraient par ailleurs à ne pas la réexporter vers l'Union ? La discussion au niveau des ministres des affaires étrangères s'est un moment cristallisée sur ce point sans qu'au bout du compte le Conseil juge opportun de donner satisfaction à la demande britannique. Le geste très modeste qui a été finalement accompli est dénué de substance. L'accord s'est fait sur une « déclaration de la présidence » soulignant que d'éventuelles demandes d'importation de bœuf britannique provenant d'un pays tiers seraient examinées par la Commission *« dans l'esprit de son document de synthèse et après avoir consulté les comités vétérinaires et scientifiques appropriés »*.

Klaus Van der Pas, le porte-parole de la Commission, note que, compte tenu de la position ainsi exprimée, il est peu vraisemblable que l'exécutif bruxellois donne une suite positive aux demandes des pays tiers qui pourraient lui être transmises. En outre, les Etats membres ont tout loisir de bloquer l'affaire au niveau du comité vétérinaire. C'est dire si la satisfaction exprimée par Malcolm Riskind, le secrétaire au Foreign Office, quant à une supposée autorisation à reprendre les livraisons au pays tiers est sujette à caution !

Les agriculteurs britanniques ne sont pas les seuls à souffrir des conséquences de la crise de la « vache folle ». Partout, en France notamment, comme en témoignent les manifestations des derniers jours *(lire ci-dessous)*, les cours chutent. La Commission avait proposé d'affecter, en 1996, 650 millions d'écus (4,2 milliards de francs) à des aides compensatoires. Sensibles aux arguments développés, notamment par Jacques Chirac, les quinze chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé à Florence de porter à 850 millions d'écus (5,5 milliards de francs) l'enveloppe consacrée au soutien des éleveurs touchés par cette crise.

A cette somme considérable, il convient d'ajouter les crédits affectés à des achats d'intervention dont l'objet est d'éviter une dégringolade trop spectaculaire des cours. Sur l'année, ils se chiffreront également en centaines de millions d'écus.

Philippe Lemaître et Claire Tréan

Coup d'accélérateur pour la CIG

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze se sont mis d'accord, vendredi 21 juin à Florence, pour donner un coup d'accélérateur aux négociations sur la réforme des institutions européennes engagées par la Conférence intergouvernementale (CIG), chargée de compléter le traité de Maastricht. Un Conseil européen informel se réunira en octobre à Dublin pour donner les impulsions qui s'avéreront nécessaires. Ouvertes le 29 mars sous présidence italienne, les négociations s'étaient surtout bornées à dresser un catalogue des positions en présence. Français et Allemands avaient fait savoir qu'il leur paraissait nécessaire de se concentrer maintenant sur les grands objectifs à atteindre avant d'aborder le détail des institutions, qui feront l'objet de marchandages compliqués. Jacques Chirac a demandé vendredi à ses partenaires qu'*« un projet de traité »* soit présenté dès le prochain Conseil, en décembre, à Dublin.

Le baptême d'Europol

La décision du gouvernement britannique de lever le blocage des institutions communautaires devait, entre autres, permettre aux chefs d'Etat et de gouvernement d'avaliser, samedi 22 juin, leur accord sur la convention Europol, que les Quinze auraient déjà dû formellement adopter en début de mois en conseil des ministres. Cette convention, qui officialisera la mise en place à La Haye d'une bourse d'information commune aux polices de l'Union, est l'embryon de cette police européenne que les plus ambitieux, notamment le chancelier Kohl, souhaitent voir se développer sur le modèle du FBI américain. Europol avait été approuvée, dans ses structures, dès 1995. Mais Londres avait retardé sa finalisation en contestant le rôle attribué à la Cour européenne de justice en cas de litige.

Une reculade de John Major, selon la presse britannique

LONDRES
correspondance

Pour la presse britannique, toutes tendances confondues, l'accord européen conclu à Florence équivaut à une reculade dont John Major n'a pas à être fier. Sous le titre « Une fausse paix », le *Daily Telegraph* (conservateur) résume le sentiment général régnant en Grande-Bretagne au lendemain du conseil des Quinze : *« Un accord comme celui-là aurait pu être signé sans cette politique de non-coopération. (...) Cet arrangement va renforcer ce que les électeurs pensent déjà de ce gouvernement : que ce qu'il entreprend n'est jamais terminé et que tout semble être fait pour la galerie. »*

Les stratèges de la majorité s'estiment toutefois satisfaits d'un accord qui, à leurs yeux, met fin à une crise préjudiciable pour l'unité du parti au pouvoir. La preuve en est, disent-ils, que les eurosceptiques de droite, qui n'ont cessé de mettre des bâtons dans les roues du Foreign Office, sont apparemment rentrés dans le rang. *« L'action dure menée par le gouvernement a permis d'arriver à une solution plus tôt que prévu »*, a proclamé leur chef de file, le député Bill Cash, pour qui John Major a bien su mener son affaire, sa fermeté à l'égard des partenaires de l'Union européenne se révélant payante. Quant aux associations agricoles, lobby important au sein du Parti conservateur, elles poussent un soupir de soulagement tout en continuant à protester contre la décision d'abattre plusieurs dizaines de milliers de vaches supplémentaires. De l'avis général, le projet d'augmenter les compensations versées aux éleveurs devrait apaiser leurs états d'âme.

> « Ce que ce gouvernement entreprend n'est jamais terminé et tout semble être fait pour la galerie », écrit le « Daily Telegraph »

Sous la manchette « Major va payer le prix de l'accord », le *Guardian* (centre gauche) estime qu'il s'agit là d'une grave défaite de politique étrangère pour l'hôte de Downing Street qui *« va devoir affronter les pressions des fédéralistes lors du conseil européen spécial de Dublin du 19 octobre pour rattraper le temps perdu par l'affaire du bœuf britannique »*. Sur les dossiers qui lui sont chers – opposition à une intégration politique accrue ou dilution du droit de veto –, le chef du gouvernement semble désormais placé sur la défensive. Sur le plan intérieur, le défi lancé par John Major à Bruxelles n'a guère permis d'enrayer sa chute dans les sondages : une des dernières enquêtes d'opinion donne au Labour plus de vingt points d'avance sur les tories. Son pouvoir paraît de plus en plus chancelant, comme l'atteste le lamentable psychodrame provoqué jeudi soir par les rumeurs de démission, démenties par la suite, du secrétaire d'Etat aux affaires européennes, David Davis.

Apparemment, M. Davis a été persuadé de rester dans l'équipe en échange d'un strapontin dans le cabinet issu du remaniement ministériel qui doit intervenir en juillet. Lorsqu'il s'adressera lundi aux Communes, John Major aura bien du mal à présenter l'accord de Florence comme une victoire diplomatique. L'opposition travailliste pourrait déposer une motion de censure en exigeant une date précise sur la levée de l'embargo.

A lire les tabloïds, le seul espoir du premier ministre de calmer la tempête serait une qualification de l'équipe d'Angleterre en demi-finales de l'Euro 96 lors de sa rencontre avec l'Espagne, samedi 22 juin à Wembley, *« le jour où la vraie bataille contre l'Europe commence »*, à en croire le très chauvin *Daily Express*.

Marc Roche

Trois mois de crise

● **20 mars** : une étude scientifique révèle un *« lien possible »* entre l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ), déclare officiellement Londres. Depuis 1986, 150 000 cas d'ESB y ont été recensés, et le pays compte au total 55 morts de MCJ.

● **27 mars** : un embargo total sur la viande de bœuf britannique et les produits dérivés est décrété par la Commission européenne.

● **3 avril** : Londres s'engage à éliminer tous les bovins de plus de trente mois, soit un tiers du cheptel britannique. Des mesures de soutien au marché sont prises.

● **15 mai** : les partenaires de la Grande-Bretagne assujettissent une levée partielle de l'embargo sur les gélatines britanniques à des garanties sur le contrôle de leur fabrication et à la présentation d'un plan renforcé d'éradication de l'ESB.

● **20 mai** : refus du comité vétérinaire permanent de l'UE de lever partiellement l'embargo sur les produits bovins.

● **22 mai** : début d'une campagne d'obstruction européenne par les Britanniques.

● **5 juin** : levée partielle de l'embargo sur les gélatines, le suif et le sperme de bovins britanniques. Cette décision suscite des réactions hostiles dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, notamment l'Allemagne.

● **12 juin** : les membres du Comité vétérinaire conditionnent l'approbation du plan britannique d'éradication de l'ESB à un doublement de l'ampleur du programme d'abattage sélectif obligatoire des bovins à risques.

● **19 juin** : extension par Londres de son programme d'abattage sélectif aux animaux nés en 1989 et en 1990.

● **21 juin** : les Quinze parviennent à un accord à Florence.

Le désarroi du Limousin, terre d'élevage à l'herbe

LIMOGES
de notre correspondant

De la Haute-Marne à la Sarthe, de Toulouse à Paris, à l'appel de la FNSEA et du Centre des jeunes agriculteurs, de nombreux rassemblements d'agriculteurs ont eu lieu vendredi 21 juin, en général sur un ton bon enfant, mais parfois dans un climat tendu (*Le Monde* du 22 juin). Toujours terre paradoxale, le Limousin s'est doublement distingué, en cette fin de semaine, sur le front agricole.

Les syndicats paysans appelaient, comme partout en France, les éleveurs à manifester leur désarroi face à la crise bovine. Cette région, qui tire plus de 80 % de son revenu agricole de la production animale extensive – élevage à l'herbe, identifié et, dans une notable proportion, protégé par des labels –, éprouve un fort sentiment d'injustice à subir un effondrement des ventes dans lequel elle n'est pour rien. *« Nos vaches ne mangent jamais de viande »*, résume ironiquement un éleveur creusois, faisant allusion aux farines. Vendredi aux aurores, deux manifestations ont débuté, l'une à Limoges (Haute-Vienne), l'autre à Tulle (Corrèze). Avec la même cible : les préfectures, relais départementaux du pouvoir « parisien » auprès duquel il s'agissait de se faire entendre.

Premier paradoxe : à Limoges, où le syndicalisme agricole est marqué à gauche, la mobilisation a été festive, avec un brin d'humour : la préfecture a été enrubannée de plastique noir, pour signifier le deuil d'une production qui se sent menacée de mort. Evelyne Guilhem, député RPR et agricultrice elle-même, était de la mobilisation.

A Tulle, au contraire, où le syndicalisme agricole est explicitement chiraquien, le rassemblement a donné lieu à des affrontements violents, qui ont fait plusieurs blessés autour de la préfecture. Au point que les responsables syndicaux parlent d'une *« intervention fasciste »* des forces de l'ordre et déclarent *« interdits de séjour sur le département »* les ministres. Or Bernard Pons, ministre de l'équipement et des transports, a prévu de s'y rendre bientôt. Les éleveurs sont particulièrement hostiles à une levée, même partielle, de l'embargo sur les produits britanniques.

Or, c'est le second paradoxe de ces derniers jours, la vente de printemps des taureaux reproducteurs bovins limousins, jeudi 20 juin, veille des manifestations, s'est terminée sur une note optimiste. Et ce, grâce notamment à la présence d'acheteurs... britanniques. Le taureau Lancelot, issu de l'élevage corrézien Bournazel, a atteint une manière de record : 102 000 francs proposés par l'éleveur écossais Cruickshank. Ce qui conforte l'idée qu'à terme la crise de la « vache folle » peut s'avérer positive pour les régions qui se sont dotées d'une discipline stricte de « traçabilité » et d'identification, depuis le pâturage jusqu'à l'étal des bouchers.

Georges Chatain

Le Bundestag a voté l'allongement des heures d'ouverture des magasins

La nouvelle loi est l'aboutissement d'un vif débat opposant depuis des années partisans et adversaires de la déréglementation en Allemagne. Le paysage urbain du pays risque d'en être modifié

BONN
de notre correspondant

Les mères de famille, les salariés célibataires, les habitués des dîners improvisés à la dernière minute ainsi que les amateurs de croissants frais devraient compter parmi les principaux bénéficiaires de la nouvelle loi sur les horaires d'ouverture des magasins en Allemagne votée vendredi 21 juin par une majorité des députés du Bundestag. A partir du 1er novembre prochain, il devrait être possible de faire ses courses jusqu'à 20 heures en semaine et jusqu'à 16 heures les samedis (au lieu de 18 h 30 en semaine et 14 heures le samedi comme aujourd'hui). Quant aux boulangers, ils auront, désormais, le droit de préparer leur pain dans la nuit du samedi au dimanche, et d'ouvrir leur boutique le dimanche matin.

On aurait tort de sous-estimer la portée symbolique de cette initiative. Celle-ci représente un geste politique de toute première importance en Allemagne, où de très vifs débats opposent depuis des années partisans et adversaires d'une déréglementation dans le secteur de la petite distribution. Les premiers estiment qu'en assouplissant les horaires d'ouverture des magasins on facilitera la création de milliers d'emplois dans les services, un secteur où l'Allemagne peine à s'affirmer.

FAIBLE MAJORITÉ

Les seconds argumentent au nom de la défense des petits commerçants, qui subiront la concurrence accrue des grandes surfaces, et auront à souffrir d'une accélération du processus de concentration en cours dans ce secteur. Les actions des grandes entreprises de distribution ont, d'ailleurs, connu de fortes hausses à la Bourse de Francfort dès l'annonce du vote de la loi.

Votée à une très faible majorité à l'issue d'un débat chargé d'émotion (à 327 voix contre 321, le SPD, les Verts et les néo-communistes du PDS ayant voté contre), la nouvelle loi doit encore faire l'objet d'une navette parlementaire avec le Bundesrat, la chambre de représentation des Länder. Si elle est appliquée comme prévu, la nouvelle législation modifiera considérablement le paysage urbain du pays. Dans le centre des villes, on n'aura plus l'impression de subir le couvre-feu après 18 h 30. Les stations-service, qui avaient fini par se transformer en supermarchés grâce à un statut particulier leur permettant d'échapper à la loi, reviendront à leur vocation première : distribuer du carburant.

L'ancienne législation sur les horaires d'ouverture des magasins, extrêmement contraignante pour le consommateur, était devenue un des symboles des pesanteurs de la société allemande, particulièrement vu de l'étranger. Le magasine *Newsweek* a récemment consacré un article entier à cette étrange illustration de la *« german way of life »*, contraire aux pratiques les plus élémentaires du libéralisme. Lors d'une récente manifestation en faveur du maintien de la législation actuelle, un représentant syndical avait affirmé : *« Personne n'est jamais mort de faim pour n'avoir pas mangé de croissants frais le dimanche matin. »*

Lucas Delattre

La querelle sur la laïcité se rallume en Espagne

La religion pourrait redevenir une matière obligatoire à l'école

Premier débat animant l'Espagne depuis l'arrivée de la droite au pouvoir : faut-il imposer aux élèves les cours de religion, d'éthique, de morale, même si les parents les refusent, comme la Constitution leur en donne le droit ? L'Eglise catholique le souhaite, et le gouvernement affirme qu'*« une étude est en cours »*.

MADRID
de notre correspondant

La religion à l'école est de nouveau à l'ordre du jour depuis le retour de la droite au pouvoir. Lors de la première entrevue, le 4 juin, entre José Maria Aznar, président du gouvernement, et Elias Yanes, président de la Conférence épiscopale, ce sujet, auquel l'Eglise accorde la priorité, fut le premier traité. *« Je crois que cela peut se résoudre simplement en modifiant les décrets actuels »*, a fait remarquer Mgr Yanes.

De fait, quelques jours plus tard, Eugenio Nasarre, secrétaire général de l'éducation, annonçait qu'un décret était en cours d'élaboration afin que la religion redevienne une matière obligatoire au même rang que les mathématiques ou que, à défaut, il y ait des cours de *« valeurs éthiques ayant pour objet le développement de la personnalité humaine, dans le respect des principes démocratiques, de convivialité, ainsi que des droits et des libertés humaines »*.

Le sang des laïques n'a fait qu'un tour. La Confédération espagnole des associations de parents d'élèves a immédiatement menacé d'en appeler au tribunal constitutionnel, dénonçant *« ce retour au passé »*. La Fédération de l'enseignement des commissions ouvrières (syndicat) a, pour sa part, réclamé que *« soit scrupuleusement respecté le caractère non confessionnel que la Constitution confère à l'Etat »*, tandis que la Confédération catholique des associations d'élèves a applaudi ce qui, selon elle, relève *« du bon sens et d'une grande sagesse »*.

MARCHE ARRIÈRE

Face à ces réactions, Esperanza Aguirre, ministre de l'éducation et de la culture, a immédiatement fait savoir que, pour le moment, rien n'avait été décidé, que *« seule une étude était en cours »*, et qu'*« en aucune manière la religion ne serait imposée »*. Cette prudente marche arrière a provisoirement fait taire la polémique naissante sans que pour autant soit réglée la question de fond.

« Ce qui nous préoccupe, a fait valoir Eugenio Nasarre, *c'est le développement de l'article 27 de la Constitution, qui prévoit que les pouvoirs publics garantissent le droit des parents à ce que leurs enfants reçoivent une formation religieuse et morale en accord avec leurs propres convictions... De toute manière*, a-t-il ajouté, *nous allons ouvrir des consultations avec tous les secteurs intéressés par la recherche d'une solution stable pour l'avenir parce que celles qui ont été appliquées jusqu'à présent ne satisfont pas différents secteurs opposés du monde éducatif. »*

Pour le moment, une trêve a donc été établie, mais cette question controversée est loin d'être close. Le Parti socialiste a décidé d'adopter une attitude *« belligérante »* au cas où le nouveau régime reviendrait à la charge afin de donner satisfaction au pouvoir catholique, qui reprend de l'assurance avec la droite. Ce qui est en cause, fait remarquer l'ancien ministre de la culture socialiste Jordi Solé Tura, dans un article publié par *El Pais*, *« c'est la transformation du droit à une formation religieuse et morale en une obligation scolaire... mais le droit des uns ne peut en aucune façon être un devoir pour les autres »*.

L'article 16 de la Constitution garantit la liberté religieuse et de culte, mais précise qu'*« aucune confession ne peut avoir un caractère d'Etat. Les pouvoirs publics doivent prendre en compte les croyances religieuses de la société espagnole et maintenir les relations afférentes de coopération avec l'église catholique et les autres confessions »*. Jusqu'où doivent aller ces relations, et commencent-elles dès l'école ?

Michel Bôle-Richard

Les officiers russes semblent satisfaits de la promotion du général Lebed

MOSCOU
de notre correspondant

Les officiers et sous-officiers qui se pressent pour assister à la remise des diplômes à la célèbre académie militaire Frounzé, en ce vendredi 21 juin, gardent la tête froide. *Ils sont, pour la plupart, satisfaits* des spectaculaires premiers pas d'Alexandre Lebed, nommé secrétaire du Conseil de sécurité russe après son succès au premier tour de la présidentielle. Mais, pour eux, le chef des armées reste le président Boris Eltsine, et c'est lui qui est l'auteur de la purge dont ont fait les frais le ministre de la défense, Pavel Gratchev, le chef du FSB (ex-KGB), Mikhaïl Barsoukov, et celui de la garde présidentielle, Alexandre Korjakov.

« J'ai toujours été un admirateur de Lebed, avoue d'entrée un colonel d'une cinquantaine d'années. *C'est un homme qui a un grand potentiel, qui peut faire beaucoup pour notre patrie. Je pense*, poursuit-il, *qu'il gardera son influence même après le second tour. Mais il lui faudra acquérir de l'expérience. »* Cet officier de l'armée de terre estime que *« les ministères de force sont dans les mains du président. C'est lui l'auteur des démissions. Le pouvoir appartient toujours à Boris Eltsine »*.

« Lebed n'est pour rien » dans le départ du chef du FSB et de la garde présidentielle, reprend en écho un major (commandant) tout juste diplômé. *« C'est Eltsine qui trahit ses amis pour récupérer les électeurs de Lebed »*, juge-t-il. Cependant, affirme ce jeune officier, Alexandre Lebed a une autorité sur les structures de force, car c'est un homme qui *« tient parole. Les militaires ont confiance en un autre militaire »*, dit-il, avant de lancer, *« qu'Eltsine ou Ziouganov* (le candidat communiste) *gagne, Lebed gardera sa position »*. Un officier du Kazakhstan, en stage à Moscou, juge que *« 50 % des officiers russes soutiennent Lebed, qui a beaucoup d'autorité dans l'armée »*.

« UN HOMME D'ORDRE »

Si beaucoup d'officiers estiment que *« l'autorité de Lebed dans l'armée sort renforcée »* de la crise, ils restent prudents sur la suite des événements. *« Si l'alliance avec Eltsine n'était qu'à but électoral, Lebed risque de perdre rapidement son influence après le second tour »*, explique un colonel de l'armée de terre, qui ajoute : *« Lebed a son propre programme. S'il ne lui est pas possible de travailler, il démissionnera et repassera dans l'opposition. C'est un homme d'ordre. Personne n'est prêt à le suivre dans une aventure. Chez nous il n'y a que des militaires qui obéissent aux ordres. Ceux du président »*, précise-t-il.

Un officier des garde-frontières (ex-KGB) tient à indiquer d'entrée qu'il *« n'est pas sous les ordres de Lebed »*. Il estime que les limogeages dans les services de sécurité *« ne sont pas l'œuvre de Lebed, mais de l'équipe du président, qui préparait tout cela depuis quelques mois. Lebed a été un acteur, un acteur conscient »*. Un commandant des troupes aéroportées estime que le nombre des *« partisans de Lebed dans l'armée reste inchangé : environ un tiers le soutient, un tiers est pour Eltsine, un autre tiers pour Ziouganov, sans compter les indécis »*.

Un général de l'armée de terre semble être un des « déçus » du « nouveau Lebed ». *« Ce qu'il a fait*, dit-il, *c'est nul. Il a promis qu'il serait le grand chef. Et il a accepté un poste de bureaucrate, sans pouvoir, où il ne peut rien faire. C'est Eltsine qui a tout décidé. Lebed n'aura aucune influence »*, s'énerve ce général qui conclut : *« A moins qu'Eltsine ne soit, lui aussi, un nul. »*

Jean-Baptiste Naudet

La Bourse de Moscou mise sur une victoire de Boris Eltsine

DÉPRIMÉS depuis le début de l'année, inquiets dans les semaines *précédant le scrutin*, les marchés financiers russes ont connu une véritable euphorie après le premier tour de l'élection présidentielle, dimanche 16 juin. La première place de Boris Eltsine, face au candidat communiste Guennadi Ziouganov, a dès lundi matin dopé les actions et les obligations, et le mouvement s'est amplifié après le ralliement au président du général Alexandre Lebed. Comme le souligne un observateur, la *« prime de risque élections »* disparaît déjà.

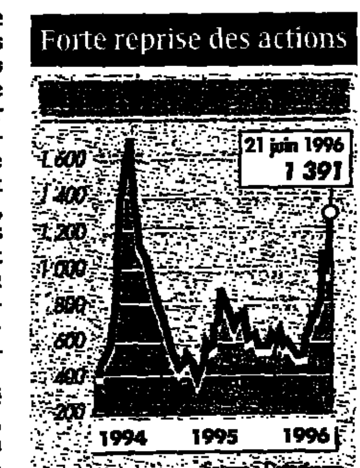
Le mini-krach subi par le marché obligataire la semaine précédente, après l'annonce de la suspension du paiement des intérêts d'une série de bons du Trésor (Min Fin) libellés en dollars qui auraient été volés (*Le Monde* daté 16-17 juin), a vite laissé place à une forte hausse des obligations. Si elle se poursuit, la diminution des rendements, accompagnée vraisemblablement de ceux des obligations d'Etat en roubles, les fameux GKO, sera salutaire pour l'économie russe. Car pour l'instant les banques et les entreprises du pays n'ont pas intérêt à investir dans la sphère productive, alors que les rendements financiers dépassent 50 % en termes réels.

Sur le marché des actions, les valeurs vedettes, grandes entreprises énergétiques et de télécommunications, ont toutes progressé, et l'indice ROS de la Bourse de Moscou a gagné plus de 10 % en une semaine. La plupart des analystes estiment que cette tendance à la hausse se poursuivra au cours des prochains jours, et vraisemblablement après le second tour si le président Eltsine est réélu. Une période de correction pourrait ensuite intervenir au cours de l'été. Mais, comme l'affirme Douglas Polunin, de la Banque Pictet à Londres, *« la tendance est très positive à moyen terme. Avant, on s'inquiétait beaucoup des questions politiques en général, de la mafia, de problèmes comme celui des registres d'actionnaires. Mais ces préoccupations s'estompent. »* Les fluctuations de la Bourse de Moscou sont amplifiées par l'étroitesse d'un marché dont la capitalisation atteint moins de 30 milliards de dollars (150 milliards de francs), à peu près l'équivalent de celle de Tel-Aviv ; celle de Paris se monte à 2 500 milliards de francs environ.

S'il est réélu, le président Eltsine sera encore loin d'avoir gagné la bataille de l'économie. Dans ses dernières *Perspectives économiques*, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) confirme le retour à la croissance dès cette année, mais prévoit que le produit intérieur progressera de 1 % seulement. Le retour aux grands équilibres est loin d'être acquis, et le risque existe d'une crise bancaire provoquée par la décrue des rendements obligataires.

Françoise Lazare

Forte reprise des actions



Les actions cotées à Moscou ont fortement progressé depuis juin et pourraient rapidement retrouver leur niveau de la mi-1994 en cas de victoire de Boris Eltsine.

Le G 7 doit examiner avec prudence les nouvelles demandes d'adhésion, estime Ryutaro Hashimoto

Le premier ministre japonais attend la visite de Jacques Chirac à Tokyo en novembre

Le Japon s'oppose à la transformation rapide du G7 en G8, que consacrerait une adhésion de la Russie au *« club des pays riches »*, a déclaré cette semaine le premier ministre Ryutaro Hashimoto devant quelques journalistes français. Le récent voyage du ministre des affaires étrangères Hervé de Charette à Tokyo, en préparation de celui de Jacques Chirac, a consacré le réchauffement des relations franco-japonaises.

TOKYO
de nos envoyés spéciaux

A l'approche du sommet des sept principaux pays industrialisés, du 27 au 29 juin à Lyon, le Japon a réitéré son opposition à la participation de la Russie au volet économique des discussions des Sept. La Russie et d'autres pays, comme la Chine – le dernier des actuels membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies à n'être pas invité à ces travaux –, pourraient théoriquement faire un jour acte de candidature. *« Le G7 doit rester une instance de concertation officielle regroupant des pays démocratiques et développés »*, a souligné le premier ministre japonais. *« L'adhésion d'un nouveau membre doit être examinée avec prudence »*, a-t-il ajouté, tant à l'adresse de la Chine – dont le Japon, en revanche, soutien fermement la candidature à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – qu'à celle de la Russie, implicitement invitée à confirmer et à amplifier le processus de démocratisation en cours.

A ce sujet, M. Hashimoto voit dans la façon dont s'est déroulé le premier tour de l'élection présidentielle russe, marquée par *« un climat de liberté et d'impartialité »*, un signe d'espoir. A propos du prochain G7, le premier ministre nippon a déploré l'absence de Boris Eltsine au sommet de Lyon, mais s'est réjoui qu'elle soit liée à la volonté du candidat à l'élection présidentielle de l'emporter pour *« permettre que se poursuivent les réformes économiques et le processus démocratique »*.

RAPPROCHEMENT CULTUREL

Parmi les sujets à l'ordre du jour du sommet du G7, organisé autour du thème très général de la « globalisation » de l'économie mondiale, figure l'aide au développement, notamment en faveur des pays les plus pauvres de la planète. A cet égard, M. Hashimoto a insisté sur la nécessité de donner, à l'occasion de la réunion de Lyon, *« un nouvel élan »* aux discussions actuellement en cours, entre le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et le Club de Paris pour apurer une partie plus ou moins importante des dettes contractées par les pays les plus démunis de la planète, et dont certains observateurs attendent un *« coup de pouce politique »* à l'occasion du Sommet.

Sur ce point, Tokyo, qui préconise, par ailleurs, l'élaboration d'un *« nouveau partenariat global »* entre pays en développement et nations industrialisées, rejoint Paris, qui entend bien marquer de son empreinte, à Lyon, le dossier de l'aide au développement et aux pays, notamment sub-sahariens, incapables de faire face à leurs échéances.

C'est dans cet esprit qu'il faut replacer la visite qu'a effectuée à Tokyo, du 17 au 19 juin, le ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette, venu s'enquérir des positions nippones sur le sujet, tout en préparant la visite au Japon de Jacques Chirac – la première d'un chef d'Etat français depuis 1982 – *prévue pour le mois de novembre*. La date exacte de ce déplacement sera arrêtée à l'occasion d'un tête-à-tête que MM. Chirac et Hashimoto auront à Paris à la veille du sommet de Lyon.

La coopération sur l'Afrique est symptomatique du réchauffement des relations franco-japonaises après la crispation provoquée par les essais nucléaires français.

L'année 1996 sera celle d'*« un nouveau départ des relations entre nos deux pays »*, a déclaré Hervé de Charette. Paris et Tokyo ont mis en chantier un projet intitulé « Vingt actions pour l'an 2 000 » qui sera annoncé par le président Chirac à l'issue du sommet de Lyon. Dans différents domaines (politique, économique, scientifique ou culturel) sera identifié un projet à réaliser avec une échéance précise.

Les deux pays mettront, également, en place un forum de dialogue présidé par les anciens premiers ministres Yasuhiro Nakasone et Raymond Barre qui réunira un *nombre volontairement limité de* personnalités du monde des affaires et de la culture des deux pays. Conscient du relatif déséquilibre du triangle Etats-Unis-Europe-Japon, au détriment des Quinze, M. Hashimoto a souligné, au cours de l'entretien avec des journalistes français, qu'à son sens *le renforcement des relations* économiques avec l'Europe – et donc avec la France – ne doit pas être seulement économique mais aussi culturel.

Au cours de sa visite à Tokyo, le chef de la diplomatie française s'est rendu dans les nouveaux locaux de la Maison franco-japonaise. Cette initiative a été ressentie par la partie japonaise comme un geste de bonne volonté de Paris : cette prestigieuse institution de recherche de haut niveau sur le Japon se dégage, en effet, d'une phase de tension entre la partie française et japonaise (*Le Monde* du 11 juin), et elle est en quête d'un second souffle afin de redevenir le grand support des échanges intellectuels souhaité par les deux pays.

Serge Marti et Philippe Pons

Les dirigeants chinois vont publier un « atlas » de « l'humiliation nationale »

PÉKIN
de notre correspondant

C'est une manière de coup d'envoi pour une année 1997 dont la Chine entend faire une étape majeure dans une difficile transition dépourvue d'objectifs précis, hormis celui de redevenir une grande puissance : son gouvernement va publier un *« atlas de la honte »*, une bible *« de l'humiliation nationale »*, annoncée comme un événement de librairie politique de la plus haute importance, d'ici à la fin de 1996, *« afin de marquer le fait que la Chine va réimposer sa souveraineté sur Hongkong »* le 1er juillet 1997.

L'ouvrage en question détaillera en cinq parties, à l'aide de cartes, de croquis et de textes, *« les humiliations et les invasions que les puissances du monde ont fait subir à la Chine depuis la première guerre de l'opium en 1840 »*, a précisé l'agence Chine nouvelle. Le fait que le public visé soit principalement la jeunesse n'enlève rien à l'intention politique appuyée d'un régime qui se réfère avec insistance à l'image de son fondateur, Mao Zedong, proclamant le 1er octobre 1949 que, désormais, le peuple chinois était *« debout »*. L'idée est, d'ailleurs, à rapprocher de la décision, dont le public de Hongkong a été averti, que les manuels d'histoire utilisés dans les écoles de la future ex-colonie seront réécrits. La Chine, redevenue maîtresse des lieux, ne tolérera pas qu'il soit suggéré aux petits Hongkongais que l'occupant étranger – pourtant discret dans son enseignement à ce sujet – ait pu apporter quelque bienfait à la population locale. Dans le même ordre d'idées, Pékin a mis en chantier le tournage d'un film sur la première guerre de l'opium dont la sortie est programmée pour coïncider avec la rétrocession.

75e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DU PC

Cet événement est visiblement destiné, dans les douze mois qui viennent, à servir de point d'ancrage à une propagande pour laquelle ses producteurs – frustrés de ce que les Jeux olympiques de l'an 2000 aient échappé à Pékin – font flèche de tout bois depuis plusieurs années, sur le registre de la glorification nationale. Des négociations minutieuses, voire laborieuses, sont en cours entre Pékin et Londres quant au protocole des cérémonies auxquelles donnera lieu la passation de pouvoir. La Chine s'efforce de donner le maximum d'éclat à son arrivée aux affaires tout en minimisant la participation de la Grande-Bretagne. A un an et quelques jours de la rétrocession, on ne sait pas encore quel rôle sera consenti au dernier gouverneur britannique de la colonie, Chris Patten, traité par Pékin de *« prostituée en fin de carrière prêchant la vertu »* quand il s'est avisé d'introduire une dose infinitésimale de démocratie dans les rouages du pouvoir local.

L'annonce de la publication d'un ouvrage égrenant, cartes à l'appui, les malheurs du peuple chinois au long d'un siècle s'achevant sur les drames de l'occupation japonaise peut paraître une curieuse façon d'aborder une des principales fêtes du régime, l'anniversaire – le 75e cette année – de la fondation du Parti communiste, le 1er juillet.

Ce repli sur les déboires du passé, censé insuffler un renouveau de vigueur idéologique à la nation, traduit surtout les difficultés des membres de l'équipe dirigeante à définir leur place institutionnelle d'héritiers non élus de Deng Xiaoping, face à un pays en pleine mutation. Ceux-ci donnent bien l'impression qu'ils savent n'être guère crédibles quand, devant l'irruption d'un capitalisme parfois forcené, ils continuent de jurer aux Chinois que ce sont eux, les *« prolétaires »*, qui sont les véritables maîtres du pays, alors que les informations distillées par la presse démontrent que la population doit renoncer à ce qui pouvait, à ses yeux, constituer les acquis de l'Etat-providence : *quasi-gratuité* du logement et des soins, retraite humble mais assurée, funérailles payées par l'employeur...

Francis Deron

La tension monte à Hébron, où l'armée israélienne se maintient

Le gouvernement de M. Nétanyahou souhaite « rediscuter des modalités du redéploiement »

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Rendus furieux par une nouvelle confiscation israélienne de terres agricoles arabes, plusieurs centaines de Palestiniens de Hébron, en Cisjordanie occupée, ont violemment manifesté, vendredi 21 juin, aux abords de la ville. Des groupes de jeunes brandissant des drapeaux palestiniens et criant à la reprise de l'Intifada, le soulèvement des pierres, qui avait pris fin l'an dernier, ont incendié du matériel de construction israélien : pelleteuses, camions et conteneurs d'essence laissés là pour la durée du shabbat.

Un peu plus tôt dans la journée, une bombe incendiaire avait été lancée en direction d'une Jeep militaire israélienne, sans la toucher. L'armée a immédiatement décrété la fermeture de toutes les boutiques arabes du centre-ville et interpellé six jeunes gens. Membre de l'Assemblée législative palestinienne sur les listes du Fatah, Abbas Zaki, élu de la région, a expliqué la manifestation par ces mots : *« Trop c'est trop ! Nous n'accepterons plus qu'on nous vole ainsi nos terres agricoles sans réagir. »*

Selon lui, ce sont plus de 2 800 hectares, plantés d'oliviers et utilisés par les paysans palestiniens comme pâturages, qui doivent être confisqués par l'armée d'Israël au prétexte de percer une nouvelle route, destinée à relier entre elles deux colonies juives voisines d'Hébron. La vallée visée est adjacente au village de Sammou, à la lisière sud de la ville dite « des Patriarches », qui compte plus de cent vingt mille résidents palestiniens et environ quatre cent cinquante colons juifs implantés au cœur de la vieille cité.

En vertu des derniers accords israélo-palestiniens signés entre Shimon Pérès et Yasser Arafat, à l'automne 1995, l'armée israélienne devait en principe se redéployer à l'extérieur de la plus grande partie de la ville – une escouade restant au centre pour la garde des colons – le 25 mars. Retardée à cause des élections israéliennes, la seconde date promise par Israël était le 12 juin. Aujourd'hui, non seulement il n'y a plus de date arrêtée, mais, comme l'a déclaré vendredi à la télévision publique David Lévy, nouveau chef de la diplomatie, *« le gouvernement souhaite rediscuter avec les Palestiniens des modalités du redéploiement »*.

Selon la presse, l'état-major des armées, invité, vendredi, par le nouveau premier ministre, Benyamin Nétanyahou, à donner un avis au gouvernement sur la question, recommande le maintien du contrôle militaire sur la ville tout entière. Un redéploiement symbolique pourrait avoir lieu, mais la cité, qui devait passer pour l'essentiel en « zone A », c'est-à-dire sous le contrôle exclusif des forces de sécurité palestiniennes, conserverait son statut actuel de « zone B », c'est-à-dire *« autonomie des personnes »* pour les habitants arabes, maintien de la sécurité globale et du contrôle de la terre entre les mains d'Israël.

A l'issue de la réunion du gouvernement, qui aura, désormais, lieu tous les vendredis et non plus le dimanche, un communiqué officiel a été publié sur la question d'Hébron indiquant que *« le premier ministre et les ministres présents n'ont exprimé aucune opinion »* et qu'*« aucune décision n'a été prise »*.

La veille, s'exprimant devant plusieurs milliers d'« hommes en noir », membres de la secte loubavitch, qui l'a aidé à remporter les élections du 29 mai, M. Nétanyahou a rappelé ce que lui avait dit le grand rabbin Schneerson, maître incontesté du mouvement jusqu'à sa mort, il y a deux ans, à New York : *« Il m'a dit : "Avec l'aide de la foi dans le peuple d'Israël et Eretz Israël, vous surmonterez tous les obstacles." »* En réponse, le chef du mouvement de jeunesse de la secte, Itzhak Cohen-Aharonov, a appelé le premier ministre à ne pas retirer l'armée d'Hébron ou du Golan...

Patrice Claude

Première rencontre Arafat-Assad depuis trois ans

Pour la première fois depuis 1993, le président syrien, Hafez El Assad, et le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, se sont rencontrés, vendredi 22 juin, au Caire, avant l'ouverture du sommet arabe, prévue samedi. Cette rencontre *« contribuera sans doute à l'ouverture d'un nouveau chapitre dans les relations syro-palestiniennes »*, a-t-on déclaré du côté palestinien. Le durcissement annoncé de la politique israélienne a facilité ces retrouvailles, qui permettent à M. Arafat d'élargir sa marge de manœuvre, alors que M. Nétanyahou fait des avances à la Jordanie pour qu'elle s'engage davantage dans les négociations sur le statut définitif des territoires palestiniens.

Échec de la grève générale en faveur de l'emploi au Brésil

LA GRÈVE GÉNÉRALE appelée, vendredi 21, par la CUT (Centrale unique des travailleurs, gauche), la CGT (Confédération générale du travail, centriste) et la FS (Force syndicale, droite) pour exiger la création d'emplois, l'accélération de la réforme agraire et le droit à une retraite décente, a constitué un relatif échec pour ses organisateurs, qui n'ont réussi à mobiliser massivement que les ouvriers des usines automobiles de la région de Sao Paulo et les dockers du port de Santos. Les enseignants, les agents hospitaliers et les postiers ont également suivi, dans l'ensemble, les consignes syndicales, mais la plus grande partie des salariés du secteur privé, notamment les conducteurs d'autobus qui desservent les principales villes brésiliennes, ont boudé le mouvement, contribuant ainsi à maintenir un rythme d'activité presque ordinaire. Le président brésilien, Fernando Henrique Cardoso, contre la politique duquel le mouvement était dirigé, avait affirmé à l'avance que *« ce n'est pas en faisant grève que l'on crée des emplois »*. – *(Corresp.)*

Les ouvriers des chantiers de Gdansk manifestent à Varsovie

PLUSIEURS MILLIERS d'ouvriers des chantiers navals de Gdansk ont manifesté, vendredi 21 juin, à Varsovie, pour protester contre le refus du gouvernement de venir en aide à l'entreprise dont il est pourtant le principal actionnaire. Les ouvriers ont aspergé de peinture rouge le bâtiment du conseil des ministres et cassé quelques vitres. Le président de Solidarité, Marian Krzaklewski, s'est déclaré indigné du comportement du ministre des privatisations, Wieslaw Kaczmarek, qui aurait reçu dos tourné la délégation venue lui porter une pétition, avant d'éclater de rire quand le président du syndicat a parlé de négociations. Selon le ministre des privatisations, la faillite de l'entreprise est le seul moyen de lui permettre de repartir sur de nouvelles bases, mais son attitude est contestée par une partie des députés paysans, membres de la coalition au pouvoir, qui exigent sa démission. Le premier ministre, M. Cimoszewicz, a cependant confirmé, sur un ton très sec, que le pouvoir n'avait aucune intention de négocier avec les ouvriers des chantiers. – *(Corresp.)*

617 millions de dollars pour la reconstruction du Rwanda

LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE s'est engagée, vendredi 21 juin, à Genève, à donner 617 millions de dollars (3,1 milliards de francs) pour favoriser la recontruction du Rwanda, laissé exsangue par le génocide de 1994 qui a fait au moins un demi-million de morts. Trente pays ont participé à cette table ronde, organisée par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), en présence du premier ministre rwandais, Célestin Rwigema. Ce dernier demandait une aide de 800 millions de dollars. Les pays donateurs ont fait part aux autorités rwandaises de leur inquiétude concernant les 75 000 détenus hutus qui, soupçonnés de participation au génocide, croupissent en prison, tandis que 1,7 million de réfugiés sont toujours dans des camps, au Zaïre et en Tanzanie.

Au Rwanda, dix-neuf personnes, dont huit enfants, ont été tuées par des inconnus, dans la nuit de mardi à mercredi, dans la préfecture de Kibuye, dans l'ouest du pays, à proximité de la frontière zaïroise. A Paris, cinq joueurs de l'équipe de football du Rwanda, qui rentraient de Tunis, ont profité de l'escale pour faire défection et rester en France. – *(AFP, Reuter.)*

Reprise des négociations entre Russes et Tchétchènes

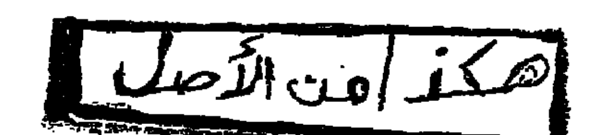
POUR LA PREMIÈRE FOIS depuis l'accord de cessez-le feu de Nazran, conclu le 9 juin, Russes et indépendantistes tchétchènes se sont rencontrés, vendredi 21 juin, près de Chali en Tchétchénie. Malgré le cessez-le-feu, les combats ne se sont guère arrêté : des hélicoptères russes ont continué à tirer sur des villages, des colonnes blindées ont tiré en traversant des localités suscitant la riposte des combattants tchétchènes qui ont abattu, jeudi 20 juin, un hélicoptère. Plusieurs blindés russes ont sauté sur des mines. Cinq soldats russes ont été tués, vendredi 21 juin. Mais la récente promotion d'Alexandre Lebed, qui maintient vouloir organiser un référendum en Tchétchénie, comme le limogeage du ministre de la défense, Pavel Gratchev, semblent avoir brisé les réticences du général Viatcheslav Tikhomirov, commandant des forces russes en Tchétchénie, à rencontrer le chef d'état-major tchétchène, Aslan Maskhadov. Vendredi, les deux hommes sont convenus de reprendre, dès samedi 22 juin, à Nazran, les négociations militaires. – *(Corresp.)*

Le régime indonésien écarte sa principale opposante de la direction du Parti démocratique

MEGAWATI SUKARNOPUTRI, fille du fondateur de l'Indonésie, Sukarno, a perdu, vendredi 21 juin, une bataille contre le pouvoir indonésien. Réuni sous haute protection militaire à Médan (Sumatra), un congrès du Parti démocratique (PDI), a porté à la tête de la formation un ancien leader du mouvement, Suhardji, en remplacement de Megawati Sukarnoputri. Comme plus de la moitié des membres du bureau exécutif du PDI étaient présents, le pouvoir, qui avait autorisé la réunion contre la volonté de Megawati, devrait entériner la décision des congressistes, en dépit de la poursuite, à Djakarta, de manifestations en faveur de la fille de Sukarno. Vendredi, quatre mille de ses partisans ont de nouveau défilé, sans incident cette fois. La veille, une centaine de personnes avaient été blessées dans la capitale lors d'affrontements avec la police. Megawati avait récemment indiqué vouloir se présenter, en 1997, à l'élection pour la présidence, que devrait briguer une septième fois le général Suharto. – *(Corresp.)*

La Thaïlande veut acheter trois cents blindés français

LA THAÏLANDE est intéressée par l'achat, estimé à 5 milliards de bahts (l'équivalent d'un milliard de francs), de quelque trois cents véhicules de l'avant blindés (VAB) fabriqués par le groupe français GIAT Industries. Les prix et les détails techniques font encore l'objet de négociations. Le commandant des forces armées thaïlandaises, le général Viroj Saengsanit, a déclaré avoir reçu l'assurance que le gouvernement français donnerait son aval à la transaction, ajoutant que le groupe allemand Thyssen-Henschel serait le deuxième choix du pays, et qu'une proposition du groupe canadien General Motors avait été écartée. – *(AFP)*



GESTION MUNICIPALE La loi de 1982, attribuant aux maires d'arrondissement de Paris, de Lyon et de Marseille des pouvoirs face aux mairies centrales de ces trois villes, est appliquée pour la première fois dans la capitale depuis les élections de 1995. Le partage du pouvoir entre le maire de la ville, Jean Tiberi (RPR), et les maires de gauche (cinq PS, un MDC) élus dans six arrondissements de l'Est n'est pas jugé satisfaisant par ces derniers. ● A LYON, les trois mairies d'arrondissement de gauche et écologiste sont considérées par la majorité municipale comme bénéficiant d'un traitement de faveur de la part de Raymond Barre, qui associe les socialistes à la gestion de la Communauté urbaine. ● A MARSEILLE, les mairies de secteur ont retouvé la latitude que leur avait ôtée l'homogénéité politique de la précédente mandature.

Les maires de gauche reprochent à M. Tiberi de ne pas respecter la loi PLM

Les dispositions adoptées en 1982 visaient à réduire le pouvoir de l'Hôtel de Ville et à renforcer celui des élus de « proximité ». Elles sont en fait entrées en application à Paris pour la première fois depuis que la majorité municipale ne contrôle plus tous les arrondissements

C'EST UNE LOI *de circonstance*, et ce n'est pas une bonne loi : dans sa forme, la loi PLM (Paris, Lyon, Marseille) ne trouve guère de défenseur. Elaborée en 1982, elle est le résultat d'un compromis entre les socialistes, soucieux d'accroître les pouvoirs des maires d'arrondissement et Jacques Chirac, qui se sentait attaqué dans son fief parisien. Grâce au « grand chelem », obtenu en 1983 et 1989 dans les vingt arrondissements de la capitale, M. Chirac n'avait pas eu à se soucier de son application. En revanche, depuis un an, la majorité RPR-UDF y est confrontée.

A l'inverse, les élus de gauche, qui ont conquis six arrondissements, tentent d'en tirer le meilleur parti et reprochent à Jean Tiberi, maire (RPR) de Paris, de ne pas l'appliquer. L'interprétation de cette loi par chacun des deux camps est un des enjeux de la mandature. Le débat porte sur le pouvoir des maires d'arrondissement et sur les moyens financiers dont ils disposent pour la gestion et l'utilisation de certains équipements.

Si le transfert des crèches, des jardins d'enfants et des espaces verts de moins de 1 hectare s'est fait sans problème, celui des équipements sportifs et de certains lieux de loisirs est l'occasion de polémiques sans fin. Les maires de gauche collectionnent les anecdotes sur les entraves à leur pouvoir. Dans le 19e, Roger Madec (PS) se souvient qu'il a dû envoyer un courrier au directeur du cabinet de M. Tiberi pour obtenir une décoration florale lors d'une exposition dans sa mairie. Daniel Vaillant (PS), dans le 18e, raconte qu'une fête de quartier n'a pu se dérouler dans le square Marcel-Sembat parce que la direction des parcs et jardins s'y est opposée.

« DOUBLE DISCOURS »

« Est-il raisonnable, demande M. Vaillant, *que, pour décider de l'heure et la fréquence du nettoyage de telle petite rue, il ne soit pas possible d'en discuter localement ? Plus on s'éloigne du terrain, moins on a de chance de régler les problèmes ! »* Les maires se plaignent particulièrement de la centralisation des équipements sportifs, qui sont gérés par la direction des sports. *« Nous sommes confrontés à une administration qui a reçu comme consigne de ne pas tenir compte des suggestions des maires d'arrondissements »*, commente Tony Dreyfus, maire (PS) du 10e.

Cette bataille sur les équipements de proximité s'est concrétisée devant le Conseil de Paris lors du vote, en octobre, de l'inventaire et de la dotation, deux documents qui prévoient la liste des équipements dont le maire d'arrondissement a la gestion et le budget dont il dispose. Estimant que les moyens accordés étaient insuffisants, les conseils des six arrondissements concernés ont repoussé les propositions de la ville. *« Dans le 11e arrondissement, qui comprend plus de 150 000 habitants, la répartition par habitant de la dotation est inférieure depuis au moins quatre ans à la moyenne par habitant sur Paris »*, proteste Georges Sarre, maire (MDC) de cet arrondissement.

Au total, la dotation globale à Paris représente 20 millions de francs sur un budget municipal et départemental de 33 milliards. Ce désaccord entre les mairies d'arrondissement et le maire de Paris a entraîné la saisine du président du tribunal administratif et du préfet de Paris. Ils n'ont pas encore fait connaître leur décision, mais, depuis, la bataille s'est envenimée. Ainsi, M. Madec est mis en cause par la Ville devant le Trésor public pour avoir refusé de signer la validation des comptes de 1995 parce qu'il n'obtenait pas communication des pièces comptables.

Les maires de gauche font remarquer à l'envi que M. Tiberi et ses adjoints évitent de venir en visite dans leurs arrondissements. Ils observent que les réunions qui concernent directement leurs quartiers se tiennent plutôt à l'Hôtel de Ville que dans leurs mairies. *« Je ne gère pas le 18e. Je suis à la fois médiateur, porte-parole et je fais l'élastique entre le maire de Paris et une population qui se sent méprisée par le pouvoir central »*, estime M. Vaillant. *« Pendant les trois premiers mois, M. Tiberi a donné l'impression de vouloir travailler avec nous. Il est un adepte du double discours »*, explique M. Madec. M. Tiberi répète qu'il applique *« la loi, toute la loi, rien que la loi »*. Ses services étudient minutieusement la manière dont celle-ci est appliquée à Lyon et à Marseille. Jean Tiberi, Raymond Barre et Jean-Claude Gaudin, qui s'étaient rencontrés durant l'été 1995 à Paris, devraient se revoir à la mi-juillet à Lyon. *« Une des différences porte sur le fait qu'à Paris les dépenses sur marchés, celles de personnel, de carburant, de chauffage, d'eau, d'assurances, les impôts et les taxes sont prises en charge au niveau central, alors qu'à Lyon et Marseille, elles sont affectées aux arrondissements »*, explique Patrick Bouquet, secrétaire général adjoint de la Ville de Paris.

Dans le domaine de la démocratie locale, les maires de gauche profitent bien de leur liberté d'agir. M. Sarre a mis en place un conseil des anciens et un conseil des jeunes et il multiplie les expositions dans sa mairie. M. Vaillant a élaboré avec les associations « un contrat pour un nouveau 18e arrondissement ». M. Charzat, dans le 20e, a créé sept conseils de quartier et devrait bientôt mettre en place un observatoire de la vie locale avec des sociologues, des urbanistes, des architectes. M. Madec, lui, va deux fois par semaine au bas des cités et sur les marchés pour discuter avec ses administrés, mais, dans le 3e, Pierre Aidenbaum (PS) se voit contester le droit d'inscrire dans son règlement intérieur les commissions qu'il a créées pour l'attribution des places de crèches et des logements.

« Jean Tiberi a le pouvoir législatif et budgétaire, nous avons la capacité d'innovation », résume M. Charzat. Dans cinq ans, ce sera aux électeurs parisiens, qui n'ont jamais connu cette situation, d'arbitrer entre les deux.

Françoise Chirot

Règlement de comptes

« *Quand on me fait la guerre, je fais la guerre* » : c'est ainsi que François Mitterrand avait expliqué en privé, en 1982, sa décision de donner un statut particulier à Paris. En attaquant le fief que s'était bâti Jacques Chirac dans la capitale, le président de la République entendait riposter aux mises en cause de sa légitimité par Claude Labbé, alors président du groupe RPR de l'Assemblée nationale. Il reprochait à M. Chirac de ne pas faire cesser les attaques du responsable des députés néogaullistes. Le maire de Paris avait ressenti la mise en cause de son pouvoir à Paris comme une agression déloyale. A l'Assemblée nationale et au Sénat, la droite avait mené bataille contre le projet de loi, dont la version initiale allait plus loin dans la dévolution des prérogatives aux mairies d'arrondissement que ce ne fut le cas dans la version finalement adoptée. Le ministre de l'intérieur de l'époque était Gaston Defferre, maire de Marseille...

A Lyon, Raymond Barre pratique le mariage de raison

LYON
de notre bureau régional

Dans son discours d'investiture, en juin 1995, Raymond Barre, qui venait d'être élu maire de Lyon, avait annoncé sa volonté de donner *« des possibilités d'action plus larges »* aux maires et aux conseils d'arrondissement, dont trois sur neuf venaient d'être conquis par la gauche. Un an plus tard, ces principes semblent en partie appliqués. *« Nous avons fait la lecture la plus ouverte possible de la loi PLM, même s'il n'est pas question de transformer Lyon en une fédération de neuf communes »*, assure Christian Philip, premier adjoint (UDF-FD) chargé de la coordination des arrondissements. L'écologiste Gilles Buna, élu dans le 1er arrondissement, en convient. *« Des avancées significatives ont été réalisées »*, dit-il. Désormais, les maires d'arrondissement visent tous les rapports avant le conseil municipal et sont consultés sur la programmation budgétaire. Ils participent au conseil des adjoints. Un temps est réservé à leurs questions écrites au conseil.

Cependant, les moyens de ces élus sont restreints. Ils se partagent, à neuf, une dotation de fonctionnement de 17 millions de francs – abondés de 10 francs par habitant pour de menus investissements –, quand le budget de la ville dépasse 3 milliards de francs. La municipalité de Lyon a prévu, à court terme, de confier un plus grand nombre d'équipements de proximité aux maires qui en feront la demande. Il en allait déjà ainsi pour quarante des cinquante crèches et haltes-garderies municipales. En revanche, trente-cinq seulement des quatre-vingts équipements sportifs de quartier sont, pour l'instant, gérés de façon décentralisée.

TRAITEMENT DE FAVEUR

« Lorsqu'on lui présente un bon projet solidement étayé, M. Barre ne dit pas non », constate le socialiste Gérard Collomb, tête de liste de l'opposition aux municipales, maire du 9e arrondissement. Son homologue du 8e, Jean-Louis Touraine, socialiste lui aussi, affirme même que *« les maires d'opposition sont mieux entendus et obtiennent davantage que les maires vassalisés de droite »*. Au point que des élus RPR commencent à prendre ombrage de ce *« traitement de faveur »* et réclament *« l'application de la règle majoritaire »*. Ces arrondissements, plaide le premier adjoint, souffrent de problèmes économiques et sociaux particulièrement aigus et ont donc des besoins *« plus urgents »*. L'ouverture pratiquée par M. Barre, qui a associé les socialistes à l'exécutif de la Communauté urbaine de Lyon, a toutefois des limites. Ainsi l'ancien premier ministre s'est opposé à la mise en place de conseils de quartier dans le 8e arrondissement, et la majorité juge *« illégal »* le journal créé par les élus du même secteur, contraints de le financer avec leurs indemnités.

Ces tensions n'empêchent pas le maire de Lyon et les élus de gauche de travailler en bonne intelligence, mais *« je ne suis pas dupe*, commente M. Collomb *: M. Barre est poussé au compromis avec la gauche car, s'il la rejetait dans une opposition pure et dure, il se retrouverait prisonnier d'une fraction de sa majorité »*. La cohabitation heureuse tient du mariage de raison.

Pierre Le Hir

Un statut particulier pour les trois premières villes

La loi du 31 décembre 1982 a donné un statut particulier aux trois premières villes de France, Paris, Marseille et Lyon, en les divisant en arrondissements (respectivement vingt, seize et neuf), et en instituant l'élection de conseils d'arrondissement au suffrage universel direct. Ces derniers ont différents pouvoirs :

● **Gestion** : les conseils d'arrondissement doivent être consultés pour avis sur les projets les concernant (plan d'occupation des sols, projets d'urbanisme, subventions aux associations) ; ils gèrent les crèches, jardins d'enfants, haltes-garderies, maisons et clubs de jeunes, espaces verts inférieurs à un hectare, équipements sportifs. Ils en supportent les dépenses de fonctionnement à l'exception des dépenses de personnel et des frais financiers ; le maire d'arrondissement attribue la moitié des logements sociaux disponibles ; le reste l'est par le maire de la commune.

● **Démocratie locale** : un comité d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA), rassemblant les représentants d'associations, se réunit une fois par trimestre.

● **Moyens financiers** : un « état spécial de l'arrondissement » détaille les recettes et les dépenses de fonctionnement. Les recettes dont dispose l'arrondissement sont constituées par une « dotation ». En ce qui concerne les dépenses d'investissements, elles doivent faire l'objet d'une consultation lors de la « conférence de programmation des équipements », composée du maire de la commune et des maires d'arrondissement.

Les mairies de secteur de Marseille ont retrouvé leur autonomie en 1995

MARSEILLE
de notre correspondant

Après les dix années de règne de Robert Vigouroux, qui avait réalisé, en 1989, le « grand chelem » dans les huit secteurs de la ville – chacun d'eux regroupe deux arrondissements –, les élections municipales de 1995 ont de nouveau imposé au maire de Marseille une « cohabitation » avec trois mairies d'opposition, deux dirigées par un socialiste et la dernière par un communiste.

Marseille avait connu cette situation dès l'entrée en vigueur de la loi « PLM ». Maire de 1983 à 1989 des 6e et 8e arrondissements, Jean-Claude Gaudin a essuyé les plâtres de cette loi, alors que Gaston Defferre, son auteur, occupait l'hôtel de ville. Un inventaire minutieux avait alors été réalisé afin de transférer plus de huit cent cinquante équipements sociaux, sportifs et espaces verts sous la tutelle des mairies de secteur, soit 80 % des équipements sportifs marseillais.

En 1995, au début de son mandat, M. Gaudin a promis que *« la concertation institutionnelle sera développée à travers le rôle des mairies de secteur, qui seront associées aux décisions et auxquelles il sera proposé des contrats d'objectifs et le renforcement de leurs moyens »*. Cet engagement se traduit, au budget 1996, par une augmentation d'environ 9 % de la dotation globale aux arrondissements, pour atteindre 53 millions de francs, soit, en moyenne, 65,96 francs par habitant.

Cependant, les critiques s'élèvent dans les mairies tenues par l'opposition. Alain Descamps, conseiller général (PS) et maire des 13e et 14e arrondissements, réclame *« un peu moins d'effets d'annonce et un peu plus de réalité »*. Il regrette que M. Gaudin ait convoqué les comités d'intérêt de quartier de son secteur sans le convier lui-même à cette réunion. *« Voilà bien la démonstration que l'on considère nos mairies comme des mairies d'opposition »* », observe M. Descamps. Il déplore aussi ne pas avoir les mains libres pour recruter son directeur de cabinet.

CONCERTATION

Fin mai, « Marseille citoyenne » et Guy Hermier, député (PC) et maire du 8e secteur, ont réuni des élus d'opposition de Paris, Lyon et Marseille avec l'objectif de rédiger un Livre blanc sur la cohabitation municipale dans les trois villes. M. Hermier s'étonne que les crèches marseillaises soient toujours sous l'autorité municipale. Gérées avant la loi PLM par une association, les équipements pour la petite enfance n'avaient pas pu être transférés aux arrondissements.

Sans disconvenir de *« quelques avancées »* au crédit de M. Gaudin, M. Hermier critique le mode de calcul retenu pour l'augmentation de la dotation globale des arrondissements, uniquement basée sur le nombre d'habitants. Cette rallonge a bénéficié aux quartiers sud plutôt qu'au nord de la ville. En cas d'échec de la renégociation du mode de calcul, un recours au tribunal administratif n'est pas exclu. Les maires d'opposition, élus dans des zones très défavorisées (le taux de chômage dépasse 40 % dans le 16e arrondissement), revendiquent une meilleure prise en compte de ces réalités lors de l'attribution des moyens financiers.

A l'hôtel de ville, on se défend de toute volonté de recentralisation en rappelant le nombre d'avis pris auprès des mairies de secteur : 295 pour les cinq premiers mois de 1996 contre 222 pour toute l'année 1994. *« Les choses se passent plutôt mieux avec les mairies de l'opposition qu'avec celles de la majorité, qui ne comprennent pas qu'on ne peut pas leur donner plus qu'aux autres »*, estime Claude Bertrand, directeur du cabinet de M. Gaudin. La mairie prépare vingt-deux mesures destinées à favoriser la concertation, parmi lesquelles une association plus étroite au choix des dépenses d'investissement.

Luc Leroux

La position de M. Léotard sur le FN divise l'UDF

Les élus des régions où l'extrême droite est fortement présente doutent de la pertinence de l'attitude combative du député du Var

VOICI de nouveau la droite aux prises avec le casse-tête du Front national. A l'approche des élections législatives de 1998, le débat sur la stratégie à l'égard du mouvement de Jean-Marie Le Pen est brusquement revenu au premier plan, et divise la majorité. Le dernier mot d'ordre de l'extrême droite – « *faire battre* » les candidats du RPR et de l'UDF –, appliqué dimanche après dimanche dans les scrutins partiels, donne à cette controverse un tour particulièrement aigu.

C'est François Léotard qui, le premier, a remis cette question à l'ordre du jour. L'attitude résolument combative prônée par le président de l'UDF à l'encontre du Front national, lors du colloque du Théâtre de Châteauvallon, dans le Var (*Le Monde* du 18 juin), est loin d'être unanimement appréciée dans la majorité. A preuve la critique formulée, dans *Libération* du 21 juin, par Jean-François Mancel, secrétaire général du RPR, qui juge « *politiquement inefficace* » et « *stratégiquement dangereuse* » la stratégie de « front républicain ».

Les déclarations de M. Léotard divisent aussi l'UDF, dont il est pourtant le président et dont le conseil national se réunissait samedi 22 juin à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine). Le fossé est large entre Simone Veil (UDF-AD), ancien ministre des affaires sociales, pour qui « *il faut barrer la route* » aux candidats d'extrême droite qui pourraient espérer être élus lors de « triangulaires », et Alain Madelin, qui estime que « *les grandes croisades médiatiques, "tous unis de la gauche à la droite et contre le FN", cela ne marche pas* ». On retrouve ces divergences parmi les députés des régions où le Front national est fortement implanté et que sa nouvelle stratégie inquiète.

Une partie d'entre eux jugent, au mieux, inefficace un discours offensif qui stigmatise le caractère extrémiste du parti de Jean-Marie Le Pen. « *Je me demande si cela touche l'électorat. Politiquement et électoralement, j'ai le sentiment que ça ne sert pas à grand-chose* », résume Roland Blum (PR, Bouches-du-Rhône). « *L'enfer est pavé de bonnes intentions. Je me méfie des grandes professions de foi, dont le principal avantage est de se donner bonne conscience* », déclare Daniel Mandon (FD, Loire), tandis que Daniel Colin (PR, Var) ou Jean-Marie André (PR, Gard) se refusent à « *diaboliser* » le FN. « *Les extrémistes ne représentent qu'une petite partie des électeurs du Front national. Un mouvement d'un tel poids a quand même une légitimité. Il faudrait peut-être y réfléchir* », affirme Michel Voisin (FD, Ain).

« ÉCLAIRCIR LES CHOSES »

D'autres, au contraire, applaudissent aux propos de M. Léotard. C'est le cas d'Yves Marchand (FD, Hérault), qui a « *toujours considéré que la mollesse face aux propos de Jean-Marie Le Pen est une sottise* ». « *Puisque le Front national fait de l'échec de la majorité une priorité, il faut traiter un peu différemment notre stratégie à son sujet* », explique François-Michel Gonnot (PR, Oise). « *Mieux vaut éclaircir les choses avant la campagne électorale pour pouvoir, ensuite, engager sans complexe le débat droite-gauche* », argumente Olivier Darrason (PR, Bouches-du-Rhône).

Faut-il, en cas de « triangulaire », que le candidat de la majorité se désiste au profit d'un candidat de gauche mieux placé si son maintien peut contribuer à faire élire le candidat du Front national, comme l'a souhaité M. Léotard ? Les avis sont partagés. Pour M. Blum, la réponse est sans appel : « *Nous combattons le Front national et nous combattons la gauche. Ni Front national, ni "front républicain". C'est aux électeurs de choisir.* » Pour Arthur Paecht (PR, Var), il ne saurait y avoir d'accord qu'entre formations ayant des idées communes, sauf contre un parti qui ne s'intégrerait pas dans la « *légalité républicaine* ». « *Je constate que le Front national est un parti légal. S'il défend des thèses qui ne s'insèrent pas dans la légalité républicaine, qu'on l'interdise !* », conclut-il.

Sans exclure explicitement un désistement, la plupart mettent en cause l'attitude des partis de gauche, qui cherchent avant tout, selon M. Colin, à « *faire battre la droite* ». « *J'attends du PS qu'il ait une attitude très claire par rapport au Front national* », ajoute M. Salles. A l'inverse, M. Gonnot se retrouve dans la position défendue par M. Léotard, mais il souligne que, « *pour l'instant, François Léotard est loin devant, et tout le monde s'interroge derrière* ». Tous s'accordent pour souhaiter un débat sur ce sujet au sein de l'UDF.

Cécile Chambraud

Robert Hue lève le préalable de Maastricht à la formation d'un gouvernement de gauche

Le comité national du PCF a élaboré les « questions » soumises aux militants

Au congrès de décembre, la direction du PCF *proposera un texte unique aux voix des délégués*. Toutefois, les « *idées et orientations* » des uns et des autres, selon la formule de la résolution adoptée vendredi 21 juin, seront « *soumises à la discussion et au vote des communistes* » et intégrées, le cas échéant, au texte, avec la liste des fédérations les ayant approuvées, mais sans indication du pourcentage des votes.

POUR PRÉSERVER les « chefs » et leur garantir le rôle d'arbitres du parti, la meilleure méthode, c'est de tronçonner les débats. Sur le mode déjà éprouvé des conventions du Parti socialiste, qui traitent des problèmes par chapitres successifs, le Parti communiste a choisi, pour préparer son vingt-neuvième congrès, convoqué en décembre, d'organiser les débats autour de cinq thèmes et de cinq « *textes de questions* », qui intègrent parfois, avec l'« *avis* » du comité national, jusqu'à trois autres points de vue.

Vendredi 21 juin, les membres du comité national, réunis depuis deux jours place du Colonel-Fabien, se sont pris au jeu de ce débat « *décrispé* », comme le dit le communiste critique Philippe Herzog.

« *Il y a eu unanimité sur la méthode employée* », s'est félicité Robert Hue, tandis qu'Arnaud Spire, qui dresse « *depuis dix ans* » le script des réunions du comité national pour *L'Humanité*, s'enthousiasmait dans les couloirs : « *C'est comme les Galeries Lafayette : il s'est tout le temps passé quelque chose. Jamais on n'avait connu un degré de clarification pareil !* »

De Georges Marchais, qui a tenu à faire préciser dans les textes qu'« *il faut engager des mutations d'une tout autre dimension* », aux économistes ou aux secrétaires des fédérations les plus orthodoxes, soucieux de parler de « *nationalisations* » plutôt que d'« *intégration dans le secteur public* », chacun s'est chargé d'amender les « questions » rédigées par la direction et qui seront soumises à la discussion des militants.

Le premier texte – « Quelle doit être l'orientation politique du Parti communiste français » ? – a provoqué les débats les plus longs et les plus vifs. M. Marchais a menacé de ne pas le voter si les refondateurs, favorables à la constitution d'un « pôle radical » à gauche du PS (*Le Monde* du 21 juin), mais aussi à une nouvelle « forme-parti », n'avouaient pas, d'entrée de jeu et noir sur blanc, leur ambition de « *dépasser* » le Parti communiste.

Afin de ménager le souci de la « base » orthodoxe, qui se méfie d'une nouvelle forme de programme commun avec les socialistes, le texte demande : « *N'est-il pas plus important de contribuer à rassembler dans l'action pour faire reculer la droite et le grand patronat ?* »

LES « OUI » ET LES « NON »

La question de la participation de ministres commmunistes a donné l'occasion, pour la première fois, de définir, non pas « *la base d'un programme minimum* », a précisé M. Hue, mais, en quatre points, ce que devrait être une « *politique de gauche* » pour que le Parti communiste puisse l'approuver : elle devra comporter des « *mesures de progrès social* », assurer l'« *orientation de l'argent pour l'emploi, la formation, la société et non vers la seule sphère financière* », garantir « *l'existence de services publics modernisés* », promouvoir des « *droits nouveaux accordés aux salariés et aux citoyens* ».

Le comité national parle, enfin, d'« *une rediscussion en profondeur des engagements européens pour remettre en question toute disposition qui porterait atteinte à la souveraineté nationale* ». « *La question n'est pas tant "remettre en question Maastricht" ou non* », écrit le comité national. Il propose que le PCF cesse de faire « *du ralliement des "oui" au camp des "non"* (...) *un préalable ou dialogue sur le contenu politique* ».

Pour les plus anti-européens, qui jugent que « *la remise en question – formulée explicitement – du traité constitue un des éléments politiques hors desquels une politique de gauche serait inconcevable* », l'affront est important. Reconnaissable entre mille parmi ceux « *qui estiment qu'une politique de gauche doit au contraire être envisagée* (...) *en liaison avec l'effort pour former une union politique européenne* », M. Herzog a salué cette « *avancée* ». L'économiste critique s'inquiète toutefois de voir que les amendements du comité national ont freiné, vendredi, les audaces affichées l'avant-veille par M. Hue.

Ariane Chemin

Des élus étrangers victimes de tracasseries policières à Paris

LES PRÉSIDENTS de l'Association des maires de France, de Cités unies France et de l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF) ont protesté, vendredi 21 juin, contre les tracasseries dont ont été victimes à Paris des élus locaux étrangers se rendant à Istanbul à la conférence Habitat II des Nations unies. « *Des élus locaux étrangers, principalement africains, qui devaient participer à la conférence d'Istanbul se sont fait refuser des visas de transit par Paris ou ont été victimes de tracasseries, certains même étant insultés par des fonctionnaires de police lors de leur passage aux services de contrôle* », écrivent Jean-Paul Delevoye (RPR, Association des maires de France), Bernard Stasi (UDF, Cités unies), Jean-Marc Ayrault (PS, AMGVF). « *Des incidents de cette nature ne sont malheureusement pas nouveaux mais ils semblent être plus nombreux aujourd'hui* », ajoutent ces élus. Les présidents de ces trois associations demandent que « *des mesures soient prises afin d'éviter le renouvellement de tels faits* ».

DÉPÊCHES

■ **PARLEMENT : le gouvernement échappe à un ultime amendement sur les carburants.** Le Parlement a définitivement adopté, vendredi 21 juin, le projet de loi sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales mais, au grand soulagement d'Yves Galland, le texte final ne prend pas en compte une disposition, pourtant retenue en commission mixte paritaire, qui instaurait une commission minimale de 8 % sur le prix de vente hors TVA de carburant pour les pompistes gérants ou mandataires de compagnies pétrolières. Selon Yves Galland, ministre délégué aux finances, cette mesure aurait entraîné une hausse de 20 centimes par litre à la pompe.

■ **FRONT NATIONAL : Eric Raoult critique la politique conduite dans les municipalités détenues par des partisans de Jean-Marie Le Pen.** Dans un entretien avec le quotidien régional *La Montagne*, samedi 22 juin, le ministre délégué à la ville se dit « *clairement opposé à la politique conduite par les maires Front national, tout particulièrement au niveau culturel et associatif, car il s'agit de rejeter les exclus* ». « *Une mairie, c'est une maison commune, ce n'est pas une casemate idéologique* », dit-il.

■ **DÉMISSION : le député de Saint-Pierre-et-Miquelon, Gérard Grignon (UDF-FD),** a annoncé, vendredi 21 juin, qu'il abandonne la présidence du conseil général de la collectivité territoriale. Dans une lettre de démission au préfet de l'archipel, il motive sa décision par les « *attaques incessantes* » dont il fait l'objet depuis plusieurs années dans l'un des journaux locaux, *L'Echo des caps*.

AFFAIRES Un arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy met en lumière une affaire de marchés publics truqués dans le département de la Meuse. L'instruction fait apparaître un trafic d'influence impliquant les dirigeants de la Société d'économie mixte chargée du développement de la Meuse (Semagir). ● MIS EN CAUSE, le député (PR) André Droitcourt, très proche de Gérard Longuet – ancien ministre et président du conseil régional de Lorraine – est le père du directeur de la Semagir, Hervé Droitcourt, incarcéré depuis janvier. ● PARMI LES ENTREPRISES meusiennes favorisées par la Semagir (Céréda, SMC, Jacquet, Mayeur, Peymal), on retrouve celles qui se sont partagé les travaux des villas d'Hervé Droitcourt et d'André Droitcourt *ainsi* que de Gérard Longuet, à Saint-Tropez, pour laquelle l'ancien ministre devrait prochainement bénéficier d'un non-lieu.

La justice enquête sur des marchés publics truqués dans la Meuse

André Droitcourt, vice-président du conseil général, député (PR) du département et proche de Gérard Longuet, est mis en cause aux côtés d'entreprises ayant participé à la construction de la villa tropézienne de l'ancien ministre

ALORS QUE l'enquête sur le financement de la villa de Gérard Longuet s'achemine vers un non-lieu, une affaire de marchés publics truqués dans la Meuse, fief électoral de l'ancien ministre de l'industrie, met au jour des éléments pour le moins troublants. La mise en cause dans cette affaire, par des magistrats de Nancy, du député (PR) André Droitcourt, suppléant de M. Longuet, ainsi que *d'entreprises meusiennes qui ont* participé à la construction de sa villa tropézienne conduit les enquêteurs à s'interroger sur la connexité entre les deux affaires. Ces questions surgissent alors que le juge parisien Mireille Filippini a refusé de poursuivre ses investigations dans l'affaire de la villa de l'ancien ministre, malgré la demande contraire du parquet de Paris (*Le Monde* du 15 juin).

Le 6 juin, après des mois d'atermoiements, le parquet avait requis un supplément d'information concernant les entreprises sous-traitantes qui avaient travaillé sur le chantier de la villa des époux Longuet. En effet, si plusieurs expertises ont établi que M. Longuet a, comme il n'a cessé de l'affirmer, « *payé sa villa au juste prix* », l'enquête initiale du conseiller Renaud Van Ruymbeke et du SRPJ de Nancy avait démontré qu'il avait payé 2,5 millions de francs une villa dont le coût réel, pour l'entreprise meusienne Céréda, s'était élevé à 4,2 millions de francs. Et cela compte non tenu des frais généraux de l'entreprise et de sa marge.

Restait donc à savoir pourquoi le maître d'œuvre et ses sous-traitants, eux aussi basés dans la Meuse, *avaient accepté de perdre* près de 2 millions de francs dans cette affaire. L'hypothèse d'une contrepartie accordée à la SA Céréda et à ses sous-traitants sous forme de marchés publics dans *la* Meuse, dont Gérard Longuet est l'élu, avait été évoquée, mais René Céréda s'était borné à invoquer une « *mauvaise estimation* » et « *le respect de la parole donnée* ».

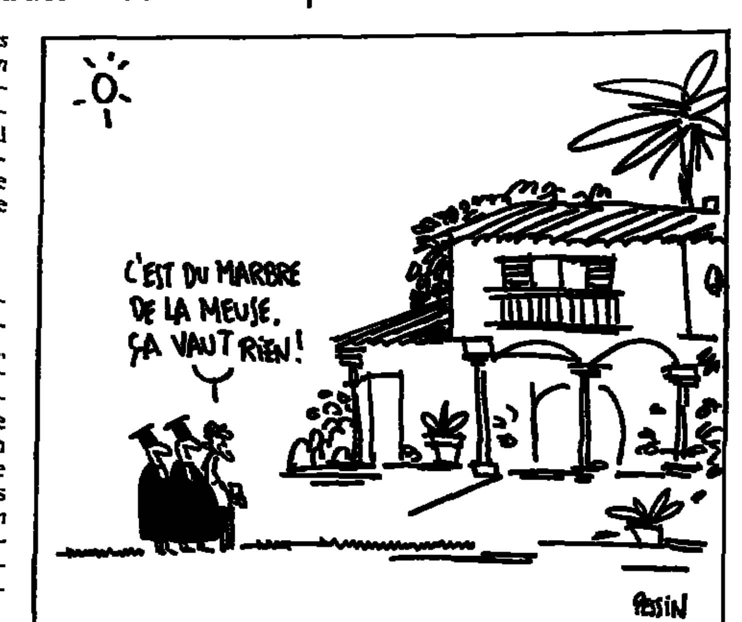
Ayant terminé son enquête sur la villa en décembre 1995, Mme Filippini a refusé, le 12 juin, d'enquêter plus avant sur les conventions financières passées entre l'entrepreneur René Céréda et les sous-traitants. Soulignant que ces derniers étaient « *parfaitement identifiés* », elle estime que « *M. Cédéra n'avait pas su conduire ce chantier avec rigueur et n'avait pas pu davantage maîtriser les prétentions des sous-traitants* ». « *Il ne peut s'en prendre qu'à lui-même* », ajoutait-elle. Se conformant aux instructions écrites du procureur général de la cour d'appel de Paris, Jean-François Burgelin, le parquet de Paris a finalement renoncé à faire appel.

SEPT MISES EN EXAMEN

Mme Filippini a refusé de procéder *aux vérifications complémentaires* demandées par le parquet, estimant que les expertises réalisées à sa demande étaient suffisantes. Mais, derrière la demande du parquet, pointait la question posée, dès septembre 1994, par le conseiller Van Ruymbeke à propos du dossier de la villa : « *Si un lien était établi entre ces faits et l'obtention de marchés publics, ces faits seraient constitutifs de trafic d'influence.* »

Or les découvertes faites depuis un an dans le cadre d'une instruction ouverte à Nancy sur la SA Céréda, confiée au juge Vincent Turbeaux, lui donnent quelque consistance. En mai, le juge Vincent Turbeaux a été nommé à la présidence du tribunal de Dinan (Côtes-d'Armor). Son successeur cherche pour le moment à percer le mystère qui entoure les activités de Patrick Charoy, l'intermédiaire dont la nébuleuse de sociétés écrans (une bonne trentaine) a vu passer beaucoup d'argent liquide provenant de la Semagir, de l'entreprise Céréda et d'autres sociétés attributaires de marchés publics.

Dans ce dossier, qui compte déjà sept mises en examen et trois incarcérations, *a été mis au jour* un système de trafic d'influence grâce auquel les dirigeants de la Société d'économie mixte chargée du développement de la Meuse (Semagir) favorisaient systématiquement certains entrepreneurs en truquant les appels d'offres des marchés publics. Ils bénéficiaient en contrepartie d'avantages personnels : construction de villas, travaux divers, argent liquide. Dans un arrêt du 18 avril, la chambre d'accusation de Nancy *notait : les entrepreneurs* concernés « *ont reconnu avoir travaillé pour la construction ou l'aménagement des maisons personnelles d'Hervé Droitcourt, Thierry Mayeur, André Droitcourt sans établir de facture ou sans réclamer leur paiement* ».



Depuis bientôt vingt ans, André Droitcourt occupe une position clé dans le système mis en place, dans la Meuse et en Lorraine, par Gérard Longuet. Député (PR), suppléant de l'ancien ministre à l'Assemblée *nationale, il est également* vice-président du conseil général de la Meuse et vice-président, chargé des finances, du conseil régional de Lorraine, dont M. Longuet est le président depuis 1992. Pendant des années, il a également été aux commandes de la Société d'économie mixte de la Meuse, rebaptisée Semagir, où il a fait entrer son fils, Hervé. Resté directeur honoraire de cette société, il pouvait difficilement ignorer l'existence d'un *système dont il a lui aussi* bénéficié, si l'on en croit l'arrêt de la chambre d'accusation. Mais, alors que son fils est en prison depuis janvier et que plusieurs entrepreneurs sont poursuivis, M. Droitcourt n'a toujours pas été entendu par la justice.

TROIS VILLAS

Cette affaire risque de relancer les spéculations sur le financement du chantier de la villa de Gérard Longuet. En effet, les entreprises *meusiennes favorisées par la* Semagir (Céréda, SMC, Jacquet, Mayeur, Peymal) sont justement celles qui se sont partagé, à la fin des années 80, les travaux de trois villas : celle d'Hervé Droitcourt, à Bazincourt (Meuse) ; celle d'André Droitcourt, aux Issambres (Var) ; et celle de Gérard Longuet, à Saint-Tropez. Dans les trois cas, les propriétaires ont obtenu des entrepreneurs *des prix extrêmement bas et* des délais de paiement tout à fait inhabituels.

Dans son arrêt, la cour d'appel de Nancy écrit même que les entrepreneurs ont travaillé pour la construction ou l'aménagement des maisons personnelles d'Hervé et André Droitcourt « *sans établir de factures ou sans réclamer leur paiement* ». C'est d'ailleurs une enquête judiciaire et un contrôle fiscal qui ont conduit respectivement Hervé Droitcourt et Gérard Longuet à payer des travaux terminés des mois, voire des années auparavant. L'arrêt indique que le directeur de la Semagir n'a envisagé de payer certains travaux effectués sur sa maison par la SA Céréda et la SMC « *que lorsqu'il avait entendu parler des enquêtes sur les entreprises de bâtiment et travaux publics de la Meuse* ».

Le système que révèle cette nouvelle procédure judiciaire a-t-il profité à M. Longuet ? Si un magistrat proche du dossier n'hésite pas à affirmer, *sous couvert de l'anonymat*, que « *le lien de connexité paraît fort* », il n'en reste pas moins vrai que la procédure de Nancy n'est pas chargée de répondre à cette question. Pour sa part, en refusant de nouvelles investigations, Mme Filippini a répondu par la négative à l'interrogation initiale de septembre 1994 sur l'éventuel lien entre le recours à des entreprises de la Meuse pour construire la villa de M. Longuet à Saint-Tropez et le fait qu'elles aient obtenu des marchés publics dans le fief électoral de l'ancien ministre.

A l'évidence, les magistrats de Nancy pensent que la réponse est plus complexe, voire moins évidente.

Roland-Pierre Paringaux

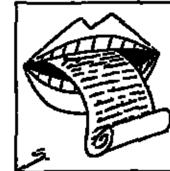
M. Longuet évoque « des règlements de comptes »

André Droitcourt, que nous n'avons pas pu joindre samedi matin 22 juin, avait déclaré, lors de la mise en examen de son fils, faire *« confiance à la justice ». « Je suis persuadé que c'est la conséquence d'un certain nombre de délations et d'allégations venues d'entreprises concurrentes de la SEM »*, avait-il déclaré.

Pour sa part, selon le quotidien *L'Est républicain*, Gérard Longuet avait déclaré qu'il avait *« l'intime conviction qu'Hervé Droitcourt comme d'autres aura l'occasion de faire la preuve de sa bonne foi ». « Dans le secteur commercial*, ajoutait-il, *il est possible qu'il y ait des règlements de comptes. »* Les avocats d'Hervé Droitcourt ont déposé plusieurs demandes de mise en liberté depuis son incarcération, en janvier. Ils estiment que *« seule une étude minutieuse des différents marchés qui ont été passés* [et] *de nombreuses expertises permettront de déterminer si les infractions à la réglementation des marchés publics existent ou non ».*

« Un favoritisme accordé systématiquement aux mêmes entreprises »

***DANS UN ARRÊT** rendu le 18 avril, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy, justifiant une ordonnance de refus de mise en liberté, a résumé, en huit pages, l'essentiel du dossier.*



VERBATIM

« Hervé Droitcourt, directeur de la Semagir (SEM), société d'économie mixte chargée d'assurer le développement économique du département de la Meuse, notamment en assurant la maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre des marchés publics (...), dont le capital est détenu à 51 % par le conseil général de la Meuse et dont le directeur général est André Droitcourt, père de l'intéressé et député de la Meuse, a été mis en examen du chef d'abus de confiance, complicité d'escroquerie, favoritisme dans les marchés publics, trafic d'influence, abus de biens sociaux, recel d'abus de biens sociaux, faux et usage de faux, escroquerie, publication de faux bilans.

» En effet, l'enquête, qui a démarré sur dénonciations d'entrepreneurs laissés pour compte, a établi de nombreuses irrégularités dans la passation et l'exécution de ces marchés publics. Celles-ci tiennent notamment au favoritisme accordé systématiquement aux mêmes entreprises, lesquelles se voyaient accorder les marchés à la suite de procédures d'appel d'offres irrégulières, voire délibérément violées par la Semagir, sur des offres souvent très basses mais avec l'assurance qu'elles pourraient ensuite se rattraper sur les options, qui faisaient ensuite l'objet d'avenants.

» L'expertise ordonnée pour déterminer les causes du dépassement important du coût financier du marché initial de l'hôtel du département de la Meuse à Bar-le-Duc a permis d'apprendre qu'Hervé Droitcourt avait autorisé le paiement de travaux non réalisés et injustifiés à hauteur de 726 000 francs à l'entreprise de peinture Tonnes et que plusieurs lots du marché avaient fait l'objet d'avenants multipliant par 0,5 le marché initial. De même, les experts (...) établissaient que, dans le cadre du marché des haras de Vassincourt, l'entreprise du bâtiment et de travaux publics SA Céréda avait bénéficié (...) du paiement de travaux fictifs à hauteur de 280 000 francs. L'entreprise Céréda avait été favorisée pour obtenir ce marché au détriment de l'entreprise ELGC, qui pourtant avait été la mieux-disante... De même, les experts relevaient que, dans le cadre des travaux du golf de Combles-en-Barrois, la société meusienne de chauffage (SMC), sous-traitante de la SA Céréda, avait bénéficié du paiement de prestations non réalisées à hauteur de 130 000 francs (...).

» Hervé Droitcourt reconnaissait avoir été engagé par la société Semagir quatre mois après sa création, n'avoir aucune compétence pour suivre les travaux, pour apprécier les documents des entreprises et avoir fait engager par la suite M. Mayeur comme responsable technique (...). D'une manière générale, il déclarait avoir signé tous les documents qui lui étaient présentés sans vérifier le contenu, ni s'ils étaient le résultat d'une procédure conforme au code des marchés publics. Il reconnaissait avoir favorisé certaines entreprises. M. Mayeur, également mis en examen, déclarait que, lors de son embauche, Hervé Droitcourt lui avait dit qu'il y avait lieu de favoriser les entreprises meusiennes (...).

» Il est également reproché à M. Droitcourt des faits de trafic d'influence (...) dans l'octroi de ces marchés publics au profit des sociétés SMC, Céréda et Tonnes, bénéficiant en contrepartie d'avantages personnels notamment dans la construction par ces entreprises de sa maison de Bazincourt, ainsi que dans un immeuble à Bar-le-Duc appartenant à la SCI Romain, dont il est porteur de parts. Les plans de sa maison lui ont été fournis à titre gracieux par Architecture 5 (...). Le gros œuvre a été réalisé par l'entreprise Céréda à un prix très avantageux : 110 000 francs, facturés deux ans après la fin des travaux, le 31 juillet 1991, et dont le premier règlement de 5 000 francs n'est intervenu que le 31 décembre 1992.

» Hervé Droitcourt a reconnu qu'il n'avait pas prévu le financement de ces travaux et qu'il n'avait véritablement commencé à payer que lorsqu'il avait entendu parler des enquêtes sur les entreprises de bâtiment et travaux publics de la Meuse. De même, il a fait réaliser une piscine dans sa propriété sans devis, sans marché, sans financement préalable (...), qu'il n'a commencé à régler qu'après les enquêtes (...). Il résulte de la procédure que Thierry Mayeur et André Droitcourt ont également bénéficié d'avantages semblables. Les différents entrepreneurs meusiens qui ont été entendus ont reconnu avoir bénéficié de favoritisme sur certains marchés publics et avoir surfacturé certaines options pour se rattraper sur le prix initial offert pour obtenir le marché. Ils mettent en cause Hervé Droitcourt comme étant à l'origine de ces irrégularités. Certains indiquent même s'être étonnés de certaines procédures et en avoir fait la remarque (...).

» Ces mêmes entrepreneurs ont reconnu avoir travaillé pour la construction ou l'aménagement des maisons personnelles notamment de Hervé Droitcourt, Thierry Mayeur, André Droitcourt sans établir de facture ou sans réclamer leur paiement, expliquant que, compte tenu de la position de « décideurs » de ces personnes, ils ne pouvaient prendre le risque de se *mettre mal* avec les personnes qui procédaient aux appels d'offres et qui leur fournissaient du travail. »

Jean Tiberi n'a pas l'intention de quitter ses fonctions

LE MAIRE de Paris a assuré, vendredi 21 juin, qu'il ne démissionnerait pas. Lors d'une conférence de presse, Jean Tiberi s'est exprimé sur l'affaire des travaux effectués dans l'appartement de son fils Dominique pour dénoncer une « *campagne politicienne* » menée par les socialistes. « *Les socialistes savent que sur le plan des faits, et sur le plan du droit, la procédure est conforme à la législation et à la pratique judiciaire. Alors ils essaient de se placer sur le plan de la morale, entre guillemets*, a-t-il déclaré. *Dans ce domaine, je ne crains pas les bêlements effarouchés des agneaux socialistes. Ils ont eu, ils ont, ils auront encore à répondre de leurs fautes.* »

La veille, l'ancien directeur général adjoint de l'OPAC, François Ciolina, avait écrit à Jacques Toubon pour le « *saisir des conditions hautement contestables* » dans lesquelles le dossier de l'appartement HLM de Dominique Tiberi a été transmis au parquet de Paris. M. Ciolina, qui est à l'origine de ces révélations, demande au garde des sceaux, qui a « *autorité hiérarchique* » sur le parquet, d'ordonner, « *en vertu de ses pouvoirs d'instruction* », la poursuite des investigations par le juge Halphen. « *Vous en avez le pouvoir juridique et vous en avez le devoir moral*, écrit-il. *Est-il normal que la justice organise aussi ostensiblement la protection du plus haut responsable de l'OPAC, premier concerné par les malversations aujourd'hui mises au jour par l'autorité judiciaire ?* »

François Ciolina souhaite que les deux aspects de l'affaire des HLM – l'appartement du fils du maire et les fausses factures de la région parisienne – ne soient pas dissociés car sa défense en dépend. « *Comme vous le savez, j'ai été le directeur général adjoint d'un office dont les marchés publics servaient à alimenter le financement du RPR*, écrit-il. *Nous avons été quelques-uns, de haut en bas de la hiérarchie des techniciens, à refuser de nous impliquer à l'époque dans les malversations que beaucoup, et non les moindres, connaissaient au sein de l'office et à l'extérieur. (...) J'ai décidé, afin de démontrer mon innocence et ma bonne foi, d'expliquer à M. le juge d'instruction dans quelles conditions ce système de trucage des marchés de l'OPAC s'appuyait sur l'assentiment et les pouvoirs que son président, Jean Tiberi, exerçait au sein de l'office.* »

Rappelant qu'il a été agressé dans un parking souterrain et qu'il a quitté l'office sous la menace d'un licenciement, M. Ciolina estime que la transmission du dossier à Paris viole les droits de la défense parce qu'elle lui interdit toute confrontation avec Jean Tiberi. « *Les conditions dans lesquelles un appartement a été attribué, à sa demande, à son propre fils, et les travaux effectués selon les ordres de son épouse, sont en relation directe avec les conditions dans lesquelles M. Tiberi était responsable du fonctionnement et des dysfonctionnements de l'OPAC. La décision du procureur de Créteil interdisant la progression de l'enquête sur ce sujet me prive de la possibilité de démontrer la force et la vérité de mes déclarations dans ce dossier où je suis mis en cause à tort.* »

« POLÉMIQUE PARTISANE »

Pour sa part, l'ancien premier ministre Edouard Balladur a exprimé vendredi son « *soutien* » et son « *amitié* » au maire de Paris. Interrogé, en marge de l'inauguration d'une exposition sur la division Leclerc par M. Tiberi, M. Balladur a rappelé qu'il était député (RPR) de la circonscription dans laquelle se déroulait la cérémonie, et conseiller de Paris, « *donc un soutien de Jean Tiberi* ».

Pour sa part, le garde des sceaux, Jacques Toubon, a répondu au courrier de Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste au Conseil de Paris, dans lequel celui-ci s'inquiétait que le juge Eric Halphen « *ne soit pas autorisé à poursuivre ses investigations* » (*Le Monde* du 21 juin). « *Je regrette que le contenu de votre lettre relève exclusivement d'une polémique partisane sans aucun fondement ni pour le passé ni pour le présent*, écrit le ministre. *Il ne me paraît donc pas utile de vous répondre autrement qu'en vous renvoyant à mes déclarations publiques et à mes actes, tous conformes à l'esprit et à la lettre de la loi.* »



ués dans la Meuse

es entreprises

ter ses fonctions

Des chercheurs plaident pour la distribution de seringues et de préservatifs en prison

La prévention contre le sida en milieu carcéral se heurte à de multiples obstacles législatifs

L'injection de drogues et les pratiques sexuelles en milieu carcéral sont des réalités encore mal cernées, ont regretté les participants au premier séminaire européen sur l'infection à VIH en prison, vendredi 21 juin à Marseille. Ceux-ci ont plaidé pour la mise à la disposition des prisonniers de seringues et de préservatifs. En France, on évalue à un peu moins de 3 % le pourcentage de détenus infectés par le VIH.

MARSEILLE
de notre envoyée spéciale

Comment prévenir la diffusion de l'épidémie de sida en milieu carcéral en respectant à la fois l'éthique et la loi ? La question a taraudé les participants au premier séminaire européen sur l'infection à VIH en milieu carcéral, qui a eu lieu vendredi 21 juin à Marseille, à l'initiative de l'Observatoire régional de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et du centre de recherches allemand WIAD de Bonn. Les modes de transmission du virus en détention sont connus – seringues souillées, rapports sexuels non protégés – les outils de prévention aussi – seringues stériles, préservatifs – mais leur mise à disposition se heurte à de nombreux obstacles.

En moyenne, 15 % des personnes incarcérées en France sont toxicomanes ; mais la proprotion peut atteindre jusqu'à 40 % dans certaines maisons d'arrêt de la région parisienne et de la région PACA. Les enquêtes « un jour donné » de l'administration pénitentiaire ont par ailleurs évalué que 1 620 personnes infectées par le VIH étaient enfermées dans les prisons françaises en juin 1994, soit 2,8 % de la population pénale. La représentante du ministère français de la justice, Anne Grimaud-Schaffner, a précisé que *« la prévalence du VIH dans la population pénale est dix fois supérieure à celle dans la population libre »*.

Sachant que certains prisonniers parviennent à se procurer et à s'injecter des drogues en prison, la question de l'incarcération comme facteur de risque de contamination a directement été posée. *« L'absence de mesure du risque ne doit pas nous conduire à la négation du risque »*, a estimé à cet égard Mme Grimaud-Schaffner. Une étude effectuée dans l'établissement écossais de Glenochil a été présentée, qui conclut qu'environ 25 % des usagers de drogues par voie intraveineuse ont connu leur premier « shoot » en prison. Au-delà des particularismes locaux qui pourraient expliquer ce chiffre alarmant, Sheila Gore, chercheur à Cambridge, a démontré qu'il était possible de mener à bien des investigations scientifiques dans un milieu fermé et réputé hostile.

Tout se passe *« comme s'il était impossible d'obtenir des données fiables »* dans cette population, a déploré Jean-Paul Moatti, directeur de recherches à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Jean-Marie Firdion, responsable du service des enquêtes de l'Institut national des études démographiques (INED), a fait le bilan de ses entretiens auprès de personnes sans abri et souligné les *« points de ressemblance entre la population rencontrée en hébergement temporaire et le milieu carcéral »*, dont *« la promiscuité, la perte partielle de la maîtrise du temps et de son propre corps »*.

> « Une prévalence dix fois supérieure à celle dans la population libre »

Les stratégies de prévention ont fait l'objet d'âpres discussions. Faut-il distribuer des seringues dans ces sanctuaires de la loi que sont les établissements pénitentiaires, et prendre ainsi le risque, non seulement de reconnaître l'existence de l'injection en détention, mais aussi de violer la législation sur les stupéfiants ? A en croire Joachim Nelles, psychiatre universitaire en Suisse, qui expérimente la délivrance de seringues au sein de la petite prison pour femmes de Hindelbank (110 détenues), près de Berne, *« la distribution de seringues n'a pas augmenté la consommation de drogues, le partage a complètement disparu et les seringues n'ont jamais été utilisées comme armes »*. Le projet vient d'être prolongé pour un an par le directeur de l'établissement. En Allemagne, trois expériences du même type sont en cours d'évaluation.

En France, la distribution de seringues serait en infraction avec l'article D. 273 du code de procédure pénale, qui interdit la possession d'objet dangereux en détention, et avec la loi du 31 décembre 1970, qui réprime notamment l'usage de stupéfiants. *« Il faut rester prudent sur l'ampleur du phénomène*, a encore nuancé Mme Grimaud-Schaffner. *Entre janvier 1992 et janvier 1993, sur 80 000 entrants dans 183 établissements, seules 33 seringues ont été découvertes. Les produits entrent, nous le savons, mais il s'agit pour l'essentiel de cannabis. »* Une circulaire est à la signature, qui devrait prochainement autoriser la distribution d'eau de javel dans les prisons. Le désinfectant est aujourd'hui considéré comme *« la seule réponse possible »*, même si beaucoup d'intervenants ont souligné l'*« hypocrisie »* d'un choix qui entérine sans le dire la consommation intraveineuse de drogues derrière les barreaux.

Faut-il parallèlement distribuer des préservatifs en plus grand nombre ? Ceux-ci sont actuellement disponibles à l'infirmerie des établissements pénitentiaires et sont théoriquement fournis sur demande. *« Faciliter leur accès de façon ostentatoire au sein d'une société privée de sexualité serait de la provocation »*, a commenté Chantal Vernay-Vaisse, qui dirige les centres de dépistages anonymes et gratuits du département des Bouches-du-Rhône. *« Il s'agit de trouver une manière intelligente de faciliter l'accès au préservatif sans provoquer »*, a-t-elle précisé, non sans regretter l'absence de débat sur *« les parloirs sexuels »*.

Le magistrat Jean-Paul Jean a finalement rappelé que *« la meilleure prévention serait déjà de mettre un détenu par cellule »*, puis de s'attaquer au *« blocage psychologique »* et au *« problème des mentalités »*. Les *« réticences »* des personnels de surveillance et d'encadrement ont été soulignées plusieurs fois au cours des débats.

Enfin, Olga Grinstead, du centre d'études pour la prévention du sida de l'université de Californie, a exposé les programmes d'*« éducation par les pairs »* qui, dans plusieurs prisons américaines, consistent à former des détenus séropositifs et à les charger de diffuser un discours préventif à leurs compagnons de cellule. Ils ne disposent cependant d'aucun matériel de prévention et doivent *« faire appel à leur imagination »*.

Laurence Folléa

Les HLM obtiennent de M. Juppé un aménagement de leur dette

EN ATTENDANT le ministre du logement, Pierre-André Périssol, qui devait clore leur congrès, samedi 22 juin, les congressistes du mouvement HLM, réunis à Bordeaux (Gironde) depuis le 20 juin, ont accueilli, vendredi 21, selon la tradition, le maire de la ville abritant le congrès, en l'occurrence le premier ministre, Alain Juppé. Froide au début, l'ambiance, dans la salle, s'est vite réchauffée lorsque quelques banderoles réclamant *« des sous pour les HLM »* ont surgi, accompagnées de sifflets.

Le ministre du logement, Pierre-André Périssol, avait déjà été très fraîchement accueilli lors du dernier congrès de Montpellier, en octobre 1995, par les responsables d'organismes HLM. Ces derniers étaient, à l'époque, hostiles à la décision du gouvernement de taxer la recette supplémentaire occasionnée par l'instauration des surloyers ainsi qu'à la taxation des organismes sur leurs produits financiers. Cette dernière idée avait été finalement abandonnée sous la pression des parlementaires, dont beaucoup sont maires et président d'office HLM.

Les marques d'hostilité réservées à M. Juppé ont été moins vigoureuses et plus localisées dans la salle. Car le premier ministre n'était pas venu à Bordeaux les mains vides. Après avoir remercié le mouvement HLM pour son engagement dans le pacte de relance pour la ville et dans le plan d'urgence en faveur des mal-logés, il a annoncé qu'il avait décidé d'*« offrir »* aux organismes une rallonge pour le terme de leurs emprunts. Une faveur que les reponsables du mouvement réclament sur tous les tons depuis plusieurs mois. La durée de remboursement des emprunts en cours sera donc allongée de trois ans.

BALLON D'OXYGÈNE

Cette mesure constitue un ballon d'oxygène appréciable pour les organismes HLM, puisqu'elle revient à reporter, chaque année pendant dix ans, le remboursement de 1,7 milliard de francs. Pour l'ensemble du mouvement HLM, l'encours d'emprunt est actuellement de l'ordre de 405 milliards, soit des annuités de remboursement de 31 milliards (l'équivalent de la moitié environ de la recette annuelle représentée par les loyers). L'étalement du remboursement de la dette devrait permettre de passer dans de meilleures conditions la période actuelle, particulièrement difficile, sur le plan financier, pour les organismes.

Ces derniers remboursent actuellement les prêts locatifs aidés (PLA) contractés durant les années 80, pendant lesquelles l'inflation était élevée et les taux progressifs. *« Cette annonce ne règle pas tout, tant s'en faut (...), mais elle peut nous donner la sérénité qu'il convient pour (...) une réflexion approfondie sur notre avenir »*, a commenté par la suite le président de l'union des HLM, l'ancien ministre du logement Roger Quilliot.

Christine Garin

Demande de grâce médicale en faveur de Paul Touvier

UNE DEMANDE de grâce médicale a été formulée par les avocats de Paul Touvier. Celle-ci n'a pas encore été examinée par le président de la République, indiquait-on, samedi 22 juin, à l'Elysée. Dans une lettre ouverte à Jacques Chirac, rendue publique vendredi 21 juin, Chantal et Pierre Touvier, les enfants de l'ancien chef de la milice de Lyon, condamné, en 1994, à la réclusion criminelle à perpétuité pour crime contre l'humanité, affirmaient que cette demande, fondée sur l'état de santé de leur père, âgé de soixante-dix-neuf ans, atteint d'un cancer *« à son stade terminal inaccessible à toute mesure thérapeutique actuelle »*, n'avait pas été accordée. Victime de deux malaises cardiaques, Paul Touvier a été transféré au service de soins intensifs de l'hôpital pénitentiaire de Fresnes.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le tribunal correctionnel de Rennes a mis**, vendredi 21 juin, son jugement dans l'affaire de la clinique psychiatrique de Bruz (Ille-et-Vilaine) en délibéré au 30 septembre. Quatorze mois de prison avec sursis et 30 000 francs d'amende ont été requis contre le PDG de la clinique, Lucien Maarek, principal responsable du drame qui avait fait vingt morts en juin 1993.

■ **GRÈVE DE LA FAIM : trente-trois militants turcs observent une grève de la faim**, depuis le 8 juin, dans les locaux de l'Association culturelle des travailleurs immigrés de Turquie (Actit), rue Gabriel-Laumain, Paris 10e. Ils jeûnent par solidarité avec la grève de la faim qu'observent, selon eux, plus de 10 000 détenus politiques dans les prisons turques pour protester contre une nouvelle réglementation imposant leur isolement individuel.

■ **POLLUTION : limitation de la circulation et de la vitesse des automobiles** en cas de pics de pollution. Telles sont les mesures annoncées par le maire et le préfet de police de Paris, vendredi 21 juin. La circulation des autocars sera interdite, durant l'été, dans les îles de la Cité et Saint-Louis et la vitesse des véhicules sera limitée à 60 km/h sur les boulevards périphériques et à 50 km/h sur les voies sur berge. Par ailleurs, le stationnement « résidentiel » sera gratuit.

■ **ÉDUCATION : Roger Fauroux, président de la commission de réflexion sur l'école**, estime, dans un entretien à *La Croix* du 22 juin, que *« l'on ne pourra pas enterrer les questions qui ont été soulevées »* par son rapport remis, jeudi 20 juin, au premier ministre, Alain Juppé (*Le Monde* des 20 et 21 juin). Déçue que les propositions les plus *« novatrices »* de cette commission n'aient pas été retenues, la FEN a, de son côté, demandé audience au premier ministre et au ministre de l'éducation nationale.

HORIZONS

DOSSIER

Le Front national tel qu'en lui-même

DÉCIDÉ à imposer aux médias sa propre grille de lecture, le mouvement de Jean-Marie Le Pen a engagé, avec succès, une procédure judiciaire pour contraindre *Le Monde* à publier un droit de réponse, en vertu d'une décision du tribunal de Nanterre (*Le Monde* daté 9-10 juin et 12 juin). D'autres actions ont été engagées par lui, notamment contre *Libération et Le Canard enchaîné*.

Se qualifiant de nationaliste, le Front national refuse d'être classé à l'extrême droite sur l'échiquier politique. De nombreux élus, certains responsables de la majorité, comme Philippe Séguin (RPR), président de l'Assemblée nationale, ou Pierre Mazeaud (RPR), président de la commission des lois de l'Assemblée, François Léotard (UDF-PR), président de la confédération libérale et centriste, ou le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy (UDF-FD), ainsi que Martine Aubry (PS), ancien ministre, ont fait savoir qu'ils utiliseront encore l'expression « extrême droite » pour parler du Front national.

Le bulletin de la fédération FN de Moselle, *La Flamme*, donnait, en 1991, une clef sur le maniement des niveaux de langage par le parti, comme le rappellent Jean-Yves Camus et René Monzat dans *Les Droites nationales et radicales en France* (Presses universitaires de Lyon, 1992). Ayant renoncé à publier un article intitulé *Vers la dictature mondialiste*, en raison *« du danger qu'auraient fait courir à* [son] *journal et à* [l'auteur lui-même] *la vérité et la vigueur de* [ce] *texte »*, un des rédacteurs de *La Flamme* renvoyait à *« de plus éminentes plumes que la* [sienne], *dans des revues comme* National hebdo, Présent *et* Minute », avant d'ajouter : *« Vous pouvez donc, en lisant entre les lignes, vous y reporter pour comprendre ce qu'il serait suicidaire de proclamer clairement. »*

Le Monde publie ci-dessous une série de déclarations et d'appréciations qui sont le fait de dirigeants du FN, de personnalités de la droite extrême et de publications lepénistes. A lire en toutes lignes ou *« entre les lignes »*.

Olivier Biffaud et Christiane Chombeau

■ **Jean-Marie Le Pen, président du Front national, interview au *Parisien*, 20 mars 1996 :**

« L'affirmation que votre corps vous appartient est tout à fait dérisoire. Il appartient à la vie et aussi, en partie, à la nation. »

■ **Martine Lehideux, vice-présidente du FN, *Présent*, 6 juin 1996 :**

« *Il n'y a pas de politique familiale possible si elle n'est pas une politique de préférence nationale... Il faut revaloriser la femme, mère de famille, et lui redonner sa beauté, sa noblesse, sa beauté morale, son charme et, aussi, les possibilités de vivre. »

■ **Bruno Mégret, délégué général du FN, *Français d'abord*, deuxième quinzaine de mai 1996 :**

« Beaucoup de valeurs sacrées, morales, identitaires ou nationales défendues par le mouvement national ont été prônées dans le passé par des mouvements ou des penseurs contre-révolutionnaires, antidémocrates ou antirépublicains. La mission du Front national consiste précisément à rendre possible la renaissance de ces valeurs à l'aube du XXIe siècle dans le cadre de la République et du principe démocratique de la souveraineté populaire. »

■ **Serge de Beketch, ex-responsable de la communication à la mairie de Toulon, Radio-Courtoisie, 22 janvier 1992 :**

« Je ne suis ni démocrate ni libéral. »

■ **Tract du Cercle national des travailleurs syndiqués, créé par Samuel Maréchal, secrétaire général adjoint, juin 1996 :**

« L'organisation du travail constitue une affirmation de la pérennité nationale (...). Employeurs et employés sont sur le même navire (...). L'équité, la préférence nationale pour l'embauche et la préférence étrangère pour les licenciements doivent être les bases d'une véritable politique de l'emploi. »

■ ***« 50 mesures sur l'immigration »*, Bruno Mégret, 16 novembre 1991 :**

« Les étrangers présents sur le sol français devront renoncer à toute velléité de participation civique, tant au niveau d'élections politiques nationales ou locales qu'au niveau d'élections professionnelles, telles celles des prud'hommes, de la Sécurité sociale, des comités d'entreprise ou en cas de déclenchement de grèves dans les entreprises. »

■ **Jean-Claude Bardet, membre du *bureau politique du FN*, colloque « Immigration : les solutions », 16 novembre 1991 :**

« L'immigration met en cause l'identité culturelle de la nation française. La culture française, fruit de la rencontre de l'univers indo-européen (celte, latin et germain) et du christianisme, s'avère incompatible avec la culture musulmane et africaine des nouveaux immigrés, une incompatibilité que renforce encore l'utopique politique d'intégration et d'instauration d'une société pluriculturelle que professe le milieu médiatico-politique. »

■ **Chanson de Docteur Merlin, de son vrai nom Christophe Lespagnon, vendue par la SERP, société dirigée aujourd'hui par Marie-Caroline Le Pen.**

« Y'a bon la sécu patron, y'a bon la sécu, là, dis-donc patron (...). Tant que les Français seront assez tarés pour balancer tout leur blé pour qu'à l'œil on s'fasse soigner, à l'hosto on va défiler (...). Y'a bon, Y'a bon les allocs... »

■ **Tract FNJ distribué dans la première semaine de mai 1996 à Orange :**

« Jeune Français, si l'immigration, ça te plaît... Si les politichiens qui se sont foutus de la gueule de tes parents durant les années passées et qui aimeraient bien se foutre de la tienne dans celles à venir, ça te plaît... Si ta musique, c'est le rap, c'est le raï... Alors, surtout ne prends pas contact avec nous, on pourrait se fâcher... Par contre, si tu veux être chez toi dans ton pays, si tu veux un idéal et des camarades, alors tu pourrais faire pire que nous contacter. »

■ **Jean-Marie Le Pen, journée culturelle du FNJ, 1er juin 1996 :**

« La conception que j'ai de la culture est une conception restreinte et par là-même élitiste (...). Rap, tag, sont des modes passagères, des excroissances pathogènes (...). J'ai plus confiance dans les beautés créées par ceux qui nous ont précédés que dans celles de ceux qui vont nous suivre. »

Le parti de Jean-Marie Le Pen récuse l'appellation d'« extrême droite ». « Le Monde » publie quelques extraits de déclarations et d'appréciations qui furent le fait de dirigeants du FN, de personnalités de la droite extrême et de publications lepénistes



DR

Extraits d'une bande dessinée réalisée « à l'initiative des jeunes avec Mégret » et diffusée à Vitrolles lors des élections municipales de 1995.

■ **Jean-Marie Le Pen, discours à la fête des « Bleu-blanc-rouge », 8 novembre 1992 :**

« Notre mouvement est ouvert à tous les citoyens qui ont un casier judicaire vierge. Soit qu'ils aient été anticommunistes, y compris sur le front de l'Est, soit qu'ils aient été dans les Brigades internationales, soient qu'ils aient été dans nos territoires d'outre-mer, partout où les Français se sont battus avec courage et dévouement. Nous ne reconnaissons que l'honnêteté foncière et l'amour de la patrie. Ce sont les deux seules conditions que nous exigeons des gens qui viennent avec nous. »

■ **Jean-Marie Le Pen, 10 mars 1994, aux obsèques d'André Dufraisse, membre du bureau politique et ancien de la Légion des volontaires français, puis permanent du Parti populaire français. Pour l'assistance initiée, les prénoms cités renvoyaient à Jacques Doriot, Victor Barthélémy et Pierre Bousquet, trois collaborateurs de l'occupant nazi :**

« Tes copains continuent ton combat. Et toi, tu marches avec les anges, avec tes copains disparus. Ceux de ta jeunesse et de ton âge mûr : Jacques, Victor, Pierre... »

■ **Jean-Marie Le Pen, interview à *Sud-Ouest*, 22 mars 1996 :**

« Il n'y a plus rien à attendre de la reconquête des structures sociales, économiques ou politiques. Seul le peuple est capable, par une espèce d'intuition biologique, de pressentir la menace mortelle qui pèse sur son avenir. (...) Mais si les structures de l'Etat ne permettent plus l'expression de la volonté réelle du peuple, il appartient alors à celui-ci d'invoquer le droit à l'insurrection. »

■ **Serge de Beketch, Journée culturelle du FNJ :**

« Les militants nationaux sont traités comme des chiens, des parias. On ne fera cesser cette situation qu'en réagissant vigoureusement. Il faut tuer son ennemi. La droite israélienne a tué Rabin et a *gagné les élections. Je ne veux pas* dire qu'il faut tuer Chirac, mais il faut cesser d'avoir une position de considération, de respect – ça, c'est du libéralisme (...). C'est un combat que nous menons, il est exclu de mener ce combat avec des gants de mousse. »

■ **Marie-France Stirbois, membre du bureau politique du FN, discours devant le Cercle national des étudiants de Paris, 21 juillet 1991 :**

« Nous sommes le peuple de France et le peuple de France ne vit pas dans les salons. Il vit dans *la rue que nous devons tenir. Pour* celles et pour ceux qui ne les connaissent pas encore, je conseille de méditer les paroles du vieux chant nationaliste *La rue appartient à celui qui y descend* : ils y trouveront plus de sagesse et de bon sens que dans le bavardage des salons. »

■ **Lettre de *Terre et peuple* dirigée par Pierre Vial, membre du bureau politique, numéro 4, 1995 :**

« Nous allons tout droit vers une guerre ethnique, et cette guerre sera totale (...). Il faut donc préparer mentalement, psychologiquement, moralement et physiquement le plus grand nombre possible de nos compatriotes à cette perspective, afin qu'ils vivent cette échéance le moins mal possible, c'est-à-dire en se donnant le maximum de chances de survivre. »

■ **Citation de Jean-Marie Le Pen du 7 novembre 1990 mise en exergue de *La Flamme du XVe*, bulletin du FN de cet arrondissement :**

« Je n'ai pas à demander pardon parce que je n'ai pas d'ancêtres venus d'ailleurs. »

■ ***The Sound of Hammer*, FNJ de Châteauroux, été 1995 :**

« Enfin, un club paintball nationaliste ! Le club Les rats noirs de Châteauroux accueille tous les fafs et les nationalistes qui ont envie de perdre leurs abdos kro de façon agréable et ludique, mais surtout ceux d'entre nous qui veulent être prêts pour le "grand soir"... Avant de vous faire arnaquer par je ne sais quel club de youpins qui vous demandera de payer une fortune pour assouvir votre instinct de chasseur et vous obligera de porter un bleu de travail parce que le cam', ça fait facho, venez nous voir... »

■ **Yvan Blot, membre du bureau politique, *Présent*, daté 7-8 novembre 1992 :**

« Le XXe siècle est celui de l'explosion de l'Europe (...). Les nations d'Europe sont alors soumises aux empires russe et américain, avec leurs esprits dominants Karl Marx et Sigmund Freud, respectivement. Nous assistons à l'implosion du monde blanc, à la montée de la délinquance et du crime (c'est-à-dire de la barbarie) dans nos villes (...). Les agents de mort ne sont pas le fascisme, le racisme ou la réaction : ils ont pour noms drogue, sida, avortement stimulés par l'idéologie permissive. »

■ **Pierre Vial, *Le Mondialisme, mythe et réalité*, Editions nationales :**

« Babel, constate Jean-Marie Le Pen, est la cité idéale des lobbys et puissances occultes, particulièrement de ceux dont le vagabondage intellectuel et l'errance sont une constance historique. On voit bien où est l'enjeu décisif, aujourd'hui, pour les peuples qui veulent rester eux-mêmes et avoir encore un destin : seule une lutte totale, implacable, de tous les instants contre mondialisme et cosmopolitisme peut assurer la survie, la liberté et l'indépendance des communautés populaires. Et, d'abord, de la nôtre. »

■ **Jean-Marie Le Pen, conférence de presse, 21 juin 1995 :**

« La ville de Toulon devra se priver des vocalises du chanteur Benguigui [Patrick Bruel]. Ses jappements de chiot mal lavé et mal élevé n'empêcheront pas le Front national de continuer son action politique en faveur des Français menacés d'être des parias dans leur propre pays (...). Quand aux interventions du ministre de la culture, nous savions qu'il existait une catégorie de crétins, les crétins des Alpes, nous savons maintenant qu'il y a aussi des crétins des Pyrénées. »

■ ***Première ligne*, bulletin FNJ-Paris, septembre 1995 :**

« L'Islam est un ennemi naturel de l'Europe. Nous devons mobiliser notre nation contre cette menace. L'Europe doit se libérer de l'empire turc comme la France doit se libérer de l'immigration. »

■ **Bruno Gollnisch, secrétaire général du FN, conférence de presse, 13 juin 1996 :**

« L'ancien préfet de Grenoble, dont nous avons conservé le nom et dont nous nous souviendrons le moment venu, lorsque le Front na*tional* aura accès au pouvoir, aura vingt-quatre heures pour plier bagages, pour nous avoir fait fermer sa porte, lui qui reçoit tout le monde. »

■ **Jean-Marie Le Pen, mille cinq centième anniversaire du baptême de Clovis, 13 avril 1996 :**

« Députés et politiciens [peuvent] partir pacifiquement tant qu'il est encore temps (...). Je ne suis pas certain, que, en des temps futurs, ils en auront le loisir tant la colère légitime du peuple sera exigeante. »

■ **Martin Peltier, directeur de la rédaction, *National Hebdo* daté 21-27 décembre 1995 :**

« Il faut accoler au slogan "ni droite ni gauche" une précision : "contre-révolutionnaire". Ou mieux : "extrême droite". Je ne vois pas, en effet, l'intérêt de refuser un mot qui nous est attribué de toute manière et dont aucun effort ne nous débarassera. Nous donnons l'impression d'avoir honte de ce que nous sommes et de tricher, sans convaincre qui que ce soit. »

■ **Jean Madiran, directeur politique de *Présent*, dans *Itinéraires*, septembre-octobre 1981 :**

« Si l'on nous demande de "nous situer", c'est-à-dire de déclarer nous-mêmes ce que nous sommes et où nous sommes, alors il faut entendre le réponse qui est la nôtre. C'est une réponse qui modifie la formule de François Brigneau [nous sommes "à droite de la droite"], ou plutôt qui l'accomplit et l'épanouit dans sa complète vérité : nous sommes à droite de l'extrême droite. »



La découverte de

La découverte de l'hypertension artérielle

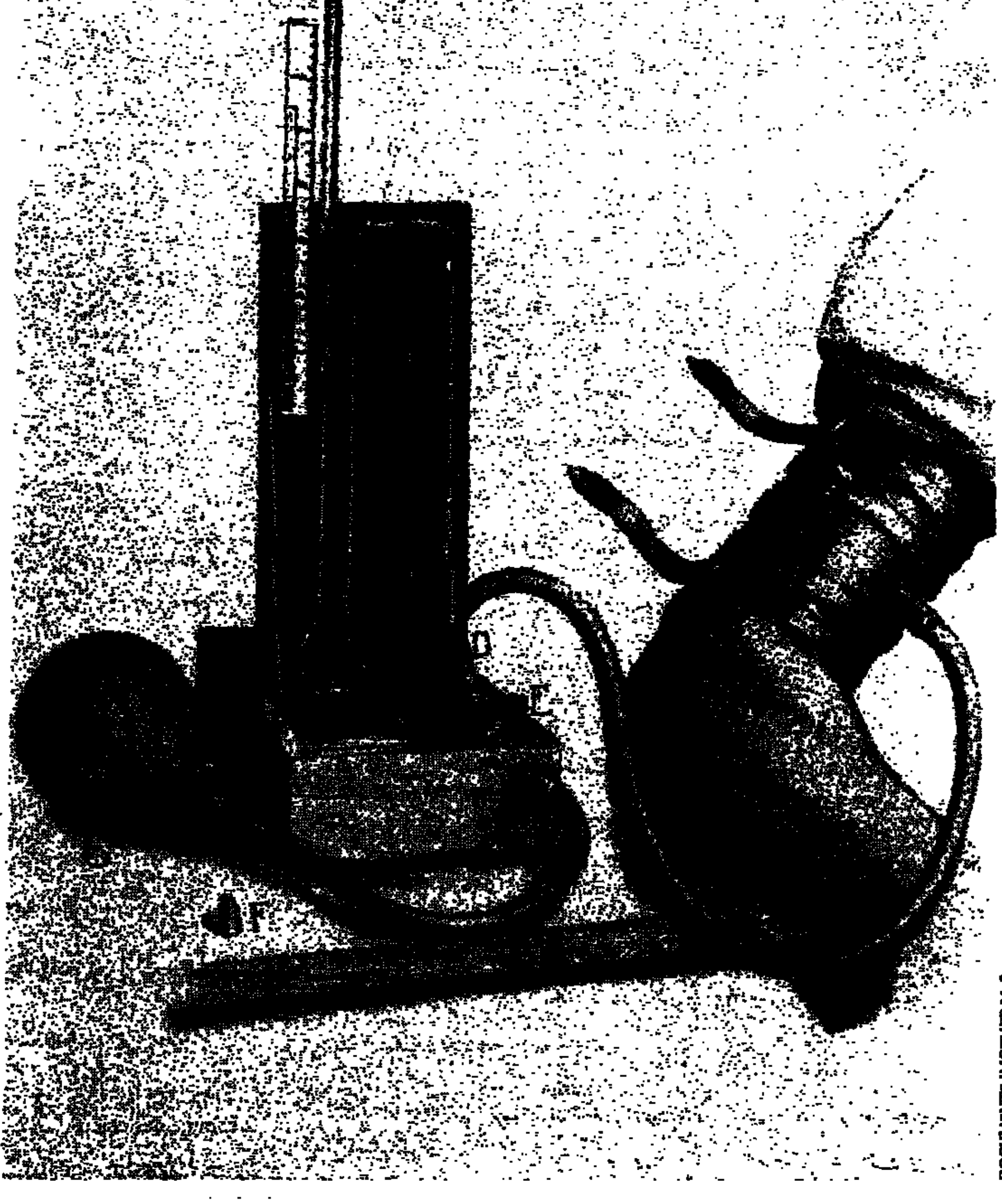
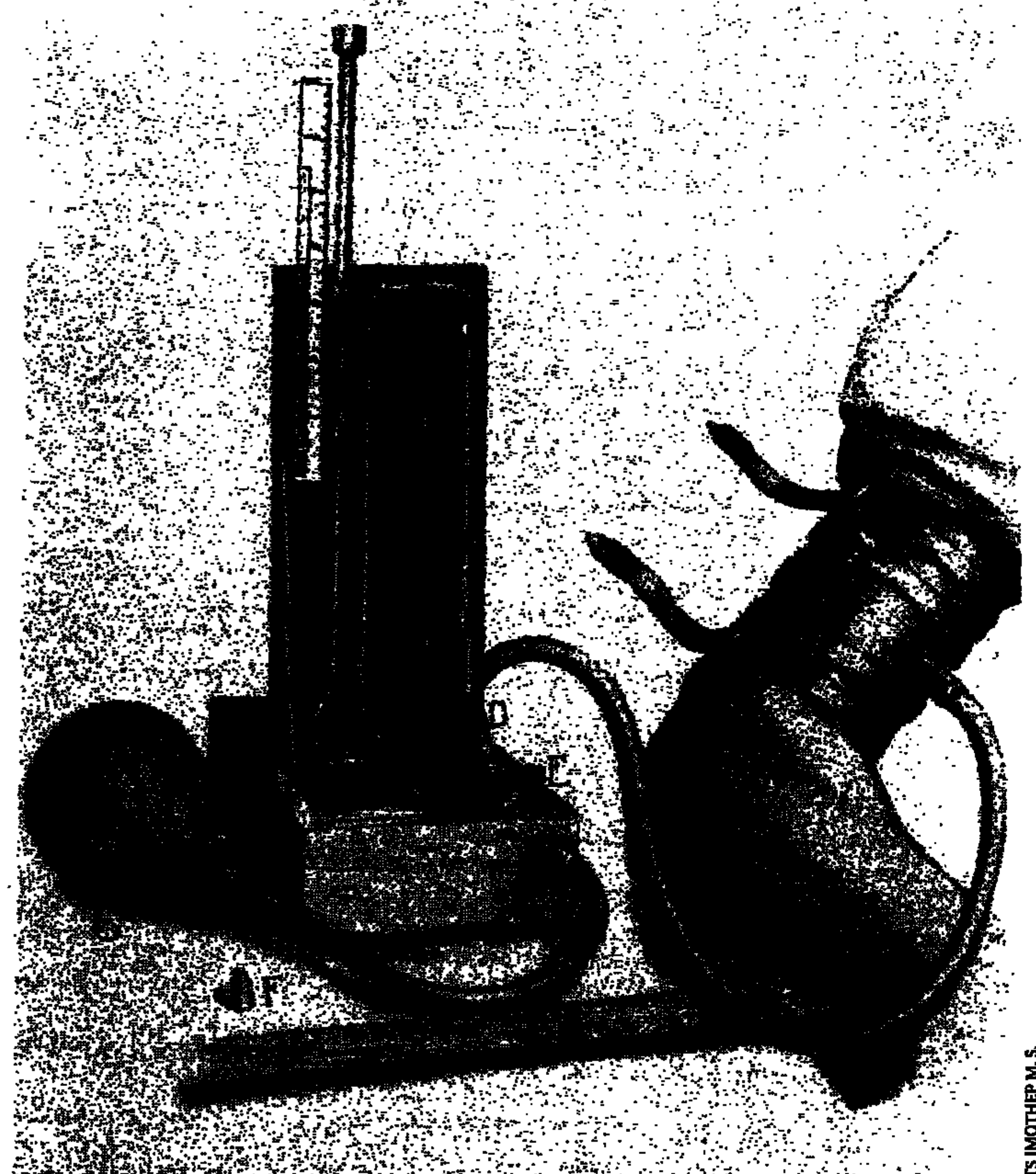
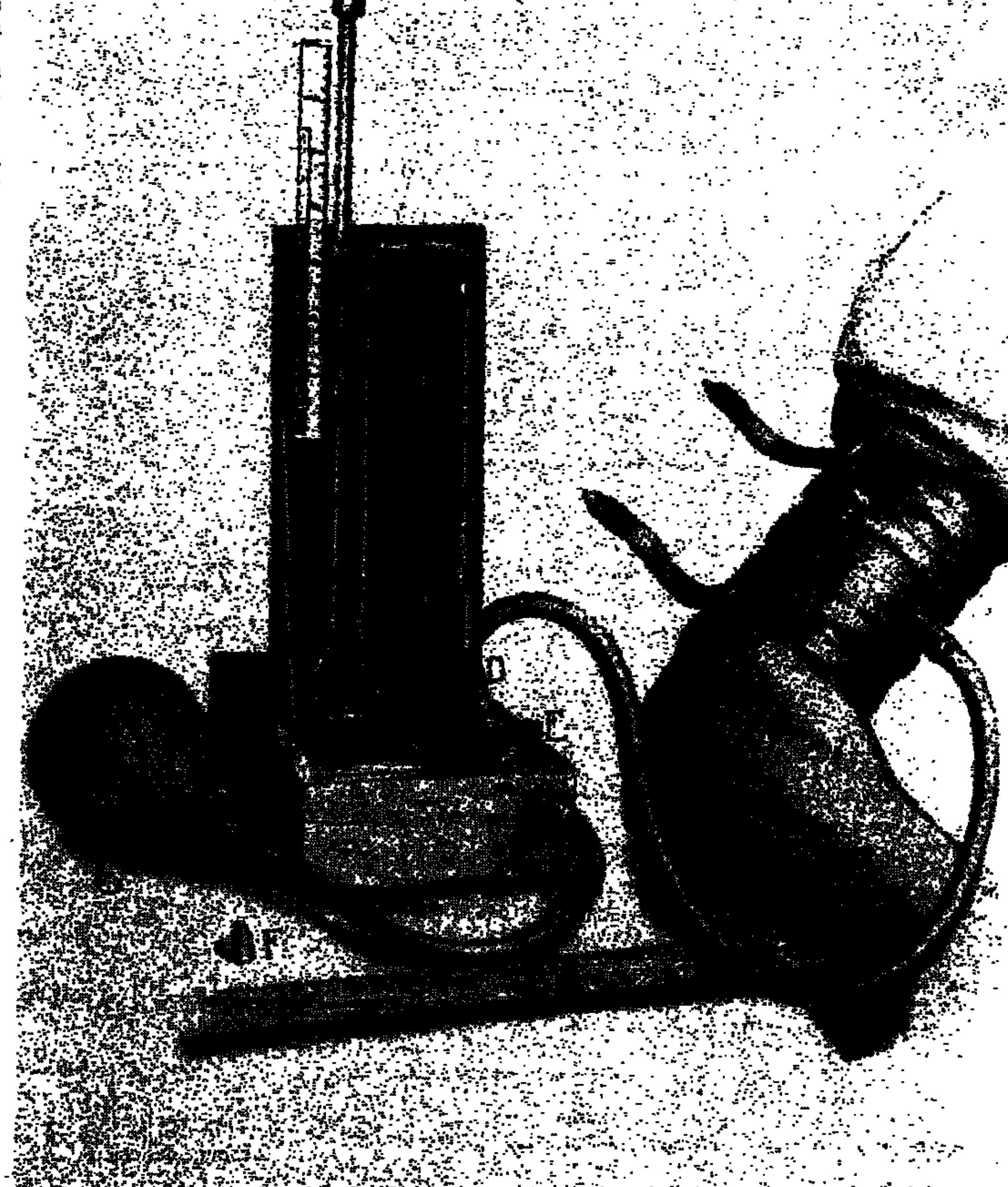
La mise au point, il y a cent ans, du premier brassard pour mesurer la tension bouleversa la médecine, qui se mit à raisonner en termes de risque. Des patients sains devinrent ainsi des malades qui s'ignoraient

ON compte actuellement en France pas moins de 5 à 7 millions d'hypertendus et la mesure de la pression artérielle est devenue un acte banal. Pourtant, il y a cent ans, aucun médecin ne pouvait la mesurer faute d'instrument. Aucun, sauf de très rares cliniciens, comme un Italien peu connu du grand public : le docteur Scipione Riva-Rocci. En 1896, il inventa un brassard qui permit de mesurer facilement, et de façon fiable, la pression artérielle chez l'homme. Son appareil était constitué d'un manchon de caoutchouc relié à un manomètre à mercure. Le docteur Riva-Rocci l'enfila autour du bras d'un patient et le gonfla jusqu'à arrêter le passage du sang. La pression nécessaire pour interrompre la circulation correspondait à la pression artérielle du cœur en contraction (pression systolique). Méthode simple. Encore fallait-il y penser. Son succès fut complet quand, en 1905, le Russe Nicolaï Korotkoff remarqua que le flux sanguin émettait un bruit perceptible en posant un stéthoscope juste sous le brassard de Riva-Rocci. Lorsqu'il dégonfla progressivement le manchon de caoutchouc, Korotkoff put reconnaître le niveau de pression du cœur en relâchement (pression diastolique). Fait remarquable, ce brassard, apparu il y a maintenant cent ans, est, à quelques détails techniques près, toujours celui qui est utilisé aujourd'hui.

Mais, en médecine, l'invention d'un instrument n'est pas une fin en soi. Il faut encore savoir interpréter et comprendre les chiffres qu'il donne. De nombreuses années furent nécessaires pour y voir clair. Le premier réflexe fut de penser qu'il pouvait en être de la tension artérielle un peu comme de la température : un paramètre mesurable reflétant l'état de santé du malade. Comme la montée du thermomètre sert à diagnostiquer la présence d'une infection, on pensa que l'élévation des chiffres de tension indiquait la présence d'une maladie. Ensuite on constata que la tuberculose ou la typhoïde étaient des maladies à pression basse. En revanche, certaines insuffisances rénales se caractérisaient par une pression forte.

Ces observations déroutaient les médecins, qui ne comprirent pas d'emblée que l'hypertension pouvait être une maladie en elle-même. Ils cherchèrent tout d'abord à expliquer les variations des chiffres de tension dans le cadre des maladies qu'ils connaissaient déjà. Ce fut tout le mérite des compagnies d'assurances sur la vie d'adopter un point de vue radicalement différent qui déboucha sur l'identification d'une des affections les plus répandues aujourd'hui.

En 1907, le docteur Fischer, directeur médical d'une compagnie new-yorkaise d'assurances sur la vie, qui avait eu vent de la récente découverte du tensiomètre, eut en effet l'idée de mesurer systématiquement la pression artérielle de tous les sujets souhaitant s'assurer.

DOCUMENTS IMOTHEP M. S.

Le médecin italien Scipione Riva-Rocci (ci-dessous) et son invention, le brassard relié à un manomètre à mercure. Ce système est, à quelques détails techniques près, toujours celui qui est utilisé aujourd'hui.

A la grande différence du médecin hospitalier, le médecin examinateur des compagnies d'assurances sur la vie ne cherchait pas à guérir ou à soulager, mais à découvrir des anomalies susceptibles d'abréger la vie des assurés (et, par là, de faire perdre de l'argent aux compagnies). Ainsi, depuis le milieu du XIXe siècle, les sociétés d'assurances sur la vie opéraient une rigoureuse sélection de leurs clients. Pour ce faire, des médecins rémunérés par les compagnies avaient mis en place des examens cliniques très poussés durant lesquels ils interrogeaient très attentivement les sujets, auscultaient leur cœur, leurs poumons et leurs vaisseaux, palpaient leur pouls, mais aussi avaient recours à des moyens techniques comme la pesée, l'étude de leur capacité respiratoire par spirométrie (mesure du volume pulmonaire), le dosage de l'albumine urinaire (qui signalait la présence d'une maladie rénale) ou même l'étude de leur système cardiaque par l'enregistrement de leurs pulsations (avec le sphygmomètre, ancêtre du tensiomètre). Par ces moyens, le médecin d'assurances dépistait des « maladies obscures », comme on disait alors, avant même que la souffrance ou le handicap n'apparaisse. Contrairement aux médecins hospitaliers, qui soignaient brièvement des malades dont ils perdaient souvent la trace, les examinateurs des assurances se trouvaient à un poste d'observation privilégié. Ils mettaient en fiche le destin médical de milliers d'individus, de la date du contrat jusqu'à leur mort, dont ils connaissaient la cause.

Dès 1915, les compagnies d'assurances sur la vie furent les premières à démontrer sur des bases statistiques irréfutables que, parmi les sujets que l'on croyait sains, ceux dont la tension était forte avaient une mortalité élevée. Plus précisément encore, ils découvrirent que la longévité des hypertendus était même inversement proportionnelle au niveau de pression artérielle ! Ce qu'ils résumèrent en une phrase qui reste vraie en 1996 : « *Plus forte est la tension, plus grand est le risque.* »

Grâce à cette notion de risque, une situation nouvelle apparut : la simple mesure de la pression artérielle s'avéra un impitoyable outil pour lire l'avenir des patients. Le tensiomètre devint une sorte de boule de cristal capable de prédire des avenirs sombres, même en l'absence de douleur. Faisant désormais partie intégrante de la panoplie du médecin, cet instrument permet d'établir que bien des patients sains ne sont que des malades qui s'ignorent. Une approche qui allait faire la fortune des « docteurs Knock ». Céline, dans son *Voyage au bout de la nuit*, l'avait également bien compris : « *A présent que son médecin lui avait parlé de sa pression artérielle, il écoutait sa tension battre contre son oreiller, dans le fond de son oreille. Il se relevait même pour se tâter le pouls et il restait là, bien immobile, près de son lit, dans la nuit, longtemps, pour sentir son corps s'ébranler à petits coups mous, chaque fois que son cœur battait. C'était sa mort, qu'il se disait, tout ça, il avait toujours eu peur de la vie, à présent, il rattachait sa peur à quelque chose, à la mort, à sa tension.* »

Avec le tensiomètre dépistant l'hypertension artérielle, la consultation médicale traditionnelle se trouva bouleversée. Le médecin ne devait plus seulement prendre en charge les symptômes des maladies mais aussi raisonner en termes de risques. La statistique prit le pas sur la clinique et un nouveau système de pensée se mit en place. Dans les années 30 et 40, l'attention portée à la pression artérielle se trouva favorisée par le recul des maladies infectieuses et par l'importance croissante des maladies cardiovasculaires. Progressivement, l'hypertension artérielle prit les allures d'un fléau. Il fallait informer le grand public, ce que fit en 1946 un quotidien nord-américain baptisant l'hypertension « ennemi public n° 1 ». La même année, l'Etat américain débloquait des crédits pour mieux comprendre les facteurs favorisant le risque vasculaire. Les pouvoirs publics prenaient enfin le relais des compagnies d'assurances privées. L'hypertension allait définitivement conquérir le monde.

Nicolas Postel-Vinay

Premiers médicaments en 1957

Dans les années 30, alors que les médecins commençaient à réaliser les dangers de l'hypertension, les moyens capables de faire baisser la pression artérielle manquaient cruellement. Faute de traitements efficaces, on multiplia les tentatives. Aux côtés des traitements dits physiques, comme des applications de courants hautes fréquences (électrothérapie), de chaleur (pyrothérapie) ou de relaxation par massages, des remèdes de toutes sortes fleurirent : abusivement présentés comme des élixirs de jeunesse par la publicité pharmaceutique, les médicaments hypotenseurs se multiplièrent au fur et à mesure de l'accroissement de la demande. Ils étaient plus générateurs de profits que de résultats cliniques. Il fallut attendre 1957 pour que les premiers médicaments modernes fassent la preuve de leur capacité à changer le destin des hypertendus, c'est-à-dire réduire leur risque d'hémorragie cérébrale, d'insuffisance cardiaque ou rénale et, dans une moindre mesure, d'infarctus du myocarde.

Affection génétique ou maladie de civilisation

LE NIVEAU de notre pression artérielle est la résultante de facteurs très différents qui interagissent entre eux. Les uns dépendent de notre environnement, les autres de notre patrimoine génétique. Parmi les facteurs environnementaux susceptibles de modifier notre tension, les habitudes alimentaires sont les plus importants. Manger trop de sel, boire trop d'alcool ou avoir un excès de poids favorise l'hypertension. Mais l'alimentation n'est pas seule en cause. Dès les années 30, le stress a été accusé d'élever la pression artérielle. De fait, les études épidémiologiques montrent que des paramètres socio-économiques, comme le chômage, la difficulté d'accès aux structures de soins ou le niveau de revenus et d'éducation, sont corrélés avec l'hypertension. On peut considérer que l'hypertension artérielle est une affection liée à notre civilisation industrielle.

Mais tout n'est pas aussi simple. Aux influences de l'environnement s'ajoutent celles des facteurs génétiques, eux aussi responsables d'une élévation de la pression artérielle. Ainsi des familles, mais peut-être aussi certains groupes ethniques, présentent des caractéristiques biologiques qui les exposent tout particulièrement à devenir hypertendus. Les populations noires vivant en Amérique du Nord paient un tribut plus lourd à l'hypertension que les populations blanches. Le niveau de leur hypertension est-il le fait de facteurs génétiques ou bien environnementaux ? Est-elle innée ou acquise ? Il est difficile de démêler cet écheveau, et cette question n'est peut-être pas à l'abri des préjugés et des idéologies. Ce sujet provoque d'ailleurs entre scientifiques un débat contradictoire et parfois polémique.

Selon le professeur Pierre Corvol, titulaire de la chaire de médecine expérimentale du Collège de France, les recherches actuelles concernant la génétique de l'hypertension artérielle portent sur la caractérisation précise des anomalies génétiques responsables de l'hypertension. Ainsi le mécanisme exact d'hypertensions familiales particulièrement sévères débutant dans l'enfance a pu être identifié. En France, ces maladies rares ne concernent tout au plus qu'une centaine de familles.

« *Nos recherches*, explique-t-il, *consistent notamment à reconnaître, parmi l'immense groupe des sujets hypertendus, les porteurs d'une anomalie du gène de l'angiotensinogène* (une molécule jouant un rôle déterminant dans la régulation de la pression artérielle). *Il y a maintenant quatre ans, la responsabilité d'une anomalie de ce gène a été découverte dans certaines familles atteintes d'hypertension artérielle. La présence de ce gène, qui est une variante du gène normal, prédispose à une hypertension dont le niveau est variable.* »

L'élévation de la pression artérielle qui en découle survient alors à la faveur de certains facteurs environnementaux, notamment alimentaires. « *Ce constat est très intéressant*, poursuit le professeur Corvol, *si l'on songe à l'évolution de l'humanité. Aux origines, le sel était une substance rare. Et comme le variant du gène de l'angiotensinogène a pour fonction de réabsorber le sel au niveau du rein, posséder cette particularité génétique constituait vraisemblablement un avantage. A l'inverse, dans le cadre de nos civilisations industrielles où l'alimentation est trop salée, cette capacité génétique à épargner le sel favorise l'hypertension artérielle. L'avantage d'hier est devenu aujourd'hui un handicap.* »

A l'avenir, il est possible qu'on découvre d'autres facteurs génétiques prédisposant à l'hypertension. Ils sont certainement variés car plusieurs gènes interviennent dans la régulation de la pression artérielle. Par ailleurs, les influences du patrimoine génétique sur l'efficacité des traitements font aussi l'objet d'études. Chaque patient réagit individuellement aux médicaments antihypertenseurs. Là encore, ces différences de réponses aux traitements concernent l'environnement et le patrimoine génétique.

N. P.-V.

L'« effet blouse blanche »

Face au médecin, la pression artérielle de certains sujets *émotifs s'élève volontiers. Dès 1896, ce constat était fait*, et l'inventeur du brassard gonflable, le docteur Riva-Rocci, préconisait *« le repos absolu et la plus grande quiétude »* pendant la mesure de la tension. Cette recommandation reste toujours vraie et les hausses de tension provoquées par la présence du médecin *ou* de l'infirmière sont aujourd'hui appelées « effet blouse blanche ». L'automesure de la pression artérielle au domicile permet d'éviter cette source d'erreur.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

La Turquie, ses voisins et Israël

Suite de la première page

Les Arabes, notamment les Syriens, qui se sentent directement visés par un échange éventuel de renseignements entre Ankara et Jérusalem, ne sont pas convaincus. La convergence de vues sur le terrorisme entre le gouvernement turc et le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, n'est pas non plus de nature à les rassurer.

Ils trouvent un certain répondant en Turquie même, où les milieux islamistes sont hostiles à l'accord conclu avec Israël. Le fait que celui-ci ait été rendu public quelques jours seulement avant l'offensive israélienne au Liban sud n'a fait qu'accroître l'embarras des autorités turques, au point que le premier ministre, Mesut Yilmaz – se laissant aller un bref instant avant de faire publier un démenti –, a récemment déclaré que cet accord avait entraîné plus d'ennuis que de bénéfices.

Jusqu'à la signature de l'accord avec Israël, le monde arabe tentait de ne pas prendre clairement parti sur la question du partage des eaux de l'Euphrate. Mais l'alliance conclue entre la Turquie et Israël a bouleversé les équilibres régionaux. Déjà entourée de pays avec lesquels elle entretient des relations inamicales, la Turquie pourrait ainsi voir s'ajouter plusieurs nouveaux pays à la liste déjà longue de ses ennemis.

Aux yeux des Turcs, l'essor des relations avec Israël pourrait être plus rentable que les relations ambiguës qu'ils ont toujours entretenues avec les Arabes

L'eau, devenue presque aussi précieuse que le pétrole dans un Proche-Orient qui en manque cruellement, est au centre de la dispute turco-syrienne, dont les péripéties se déroulent sur un fond de ressentiment accumulé. En 1939, la Syrie avait été forcée de céder à la jeune République turque la province d'Alexandrette, devenue aujourd'hui la province turque du Hatay (même si, sur certaines cartes syriennes, elle fait encore partie du territoire national).

Au cours des derniers mois, la Turquie, dont la politique étrangère est de plus en plus influencée par les militaires en raison de l'instabilité gouvernementale, a clairement durci le ton envers Damas, qui protège et soutient les combattants kurdes du PKK, depuis qu'Ankara a commencé la construction du barrage d'Atatürk pour exploiter les eaux de l'Euphrate. La première attaque armée du PKK, en août 1984, avait marqué le début du conflit qui continue d'opposer les rebelles kurdes aux forces gouvernementales turques et qui a déjà fait près de 20 000 victimes.

Lorsque Turgut Ozal était premier ministre en Turquie, en 1987, les deux voisins étaient parvenus à une meilleure entente. Ankara avait promis de maintenir un flux de 500 mètres cubes d'eau par seconde vers la Syrie – correspondant à près de la moitié du débit de l'Euphrate. En contrepartie, Damas acceptait de déplacer vers l'intérieur les camps du PKK situés près de la frontière. En septembre 1992, la Syrie avait fermé les camps d'entraînement du PKK, situés dans la vallée libanaise de la Bekaa, avant une visite du ministre de l'intérieur turc, au cours de laquelle les deux pays avaient signé un accord de coopération antiterroriste.

La Turquie affirme qu'elle a tenu ses promesses et que la Syrie n'a pas respecté les siennes. Malgré la mise en service, en 1990, du barrage d'Atatürk, et l'irrigation de la grande plaine de Harran, au sud de la Turquie, le débit moyen de l'Euphrate a été maintenu. Mais c'est le refus d'Ankara de garantir une quantité fixe d'eau, sous forme d'un traité permanent, qui continue d'irriter les dirigeants syriens, alors que la Turquie construit d'autres barrages sur l'Euphrate, dans le cadre du gigantesque projet du Sud-Est anatolien, connu sous le nom de GAP.

Les Turcs, toujours pressés de démontrer que la question kurde n'est pas un problème national, mais uniquement une arme utilisée par les ennemis de leur pays, ont tour à tour pointé un doigt accusateur en direction de tous leurs voisins, de la Grèce à l'Arménie, en passant par l'Iran et l'Irak. Ils ont, en revanche, été généralement plus prudents avec la Syrie, dont tout le monde sait, malgré ses démentis formels, qu'elle abrite le dirigeant du PKK, Abdullah Ocalan.

Une tentative d'infiltration des combattants du PKK, au début de 1996 dans la région du Hatay, a apparemment eu raison de la patience des militaires. La diplomatie turque affirme que les forces de sécurité ont alors « *pris les mesures nécessaires et bombardé quelques éléments* » près de la frontière syrienne, pour empêcher les opérations du PKK qui s'étaient multipliées dans cette région, dont la majorité des habitants sont arabes, et non kurdes.

Aux yeux des Turcs, l'essor des relations économiques et politiques avec Israël pourrait être plus rentable à long terme que les relations ambiguës qu'ils ont toujours entretenues avec les Arabes. L'ambassadeur israélien à Ankara, Zvi Elpeleg, estime que cet accord, qui sert « *l'intérêt des deux peuples* », ne devrait être affecté ni par l'arrivée au pouvoir de Benyamin Nétanyahou ni même par une éventuelle coalition à composante islamiste en Turquie. « *Nous préférons ce genre d'instabilité* [une transition gouvernementale démocratique] *à ce que l'on trouve dans certains pays de la région* », explique-t-il.

Les autorités turques ne veulent pas pour autant couper les ponts avec le monde arabe, d'autant que des intérêts économiques et la fourniture de pétrole sont en jeu. Mais l'accord avec Israël, en réveillant une méfiance qui remonte au passé ottoman commun aux Turcs et aux Arabes, a rallumé de vieilles tensions qui seront difficiles à surmonter.

Nicole Pope

RECTIFICATIF

CHORÉGRAPHIE

Dans notre article intitulé « Les danseurs sont saisis par la fièvre de la reconstitution » (*Le Monde* du 22 juin 1996), une erreur s'est glissée dans la légende de la partition chorégraphique : la notation Laban se lit de bas en haut, et non de haut en bas, comme il a été écrit.

Le Monde

ÉDITORIAL

Accord précaire à Florence

L'EUROPE est décidément une belle machine à régler les crises. Surtout quand il s'agit de sa survie en tant qu'entité en devenir. Après trois mois de crise violente, qui ont vu le gouvernement britannique bloquer, par simple chantage, une bonne partie de leurs décisions, les Quinze sont finalement parvenus à un accord, vendredi 21 juin à Florence. Ils peuvent maintenant entrevoir avec plus de sérénité ce qui devait être leur tâche prioritaire de cette fin de siècle : le renforcement de leurs liens jusqu'à créer une monnaie unique et accueillir des pays d'Europe centrale.

Certes, cet accord est d'abord le fait de la capitulation en rase campagne de John Major dans la cité toscane, et il faut espérer que cette défaite sans gloire, à ajouter à la liste trop longue des actions intempestives menées par la Grande-Bretagne depuis son entrée dans la Communauté, ne laissera pas trop de traces.

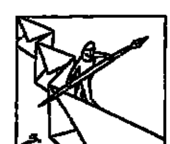
L'Union, agressée d'une manière absurde, a bien réagi, s'est défendue avec sang-froid, tout en relayant de manière efficace les demandes pressantes de l'opinion. Les mécanismes institutionnels, certes très lourds, ont bien fonctionné, à la triste exception du Parlement européen, incapable d'organiser un vrai débat sur un thème qui pourtant, plus que tout autre, concerne cette « *Europe des citoyens* » dont il est supposé être le premier représentant.

Si l'Europe a, une nouvelle fois, évité le pire et peut reprendre sa marche en avant, les Européens, eux, ont quelque raison de rester méfiants en ce qui concerne leur santé. L'accord obtenu à Florence ne doit en effet pas masquer les problèmes toujours non résolus que pose la crise de la « vache folle ». L'idée d'une majorité de pays européens, qui consiste à associer les scientifiques aux étapes de la levée de l'embargo frappant les bovins britanniques et au contrôle des mesures préventives décidées, pourrait rapidement conduire à de nouvelles situations de tension. C'est notamment le cas de l'abattage des 67 000 bovins nés en 1989 et dont les Britanniques eux-mêmes reconnaissent qu'ils ne sont pas capables de procéder à leur identification. Comment dès lors pourra-t-on raisonnablement appliquer une telle mesure ?

Le problème posé par la tremblante du mouton apparaît aussi comme un chapitre essentiel. Paris vient de mettre en place un système de surveillance de cette maladie et d'interdire la commercialisation des animaux atteints. Comment la France pourrait-elle ne pas décider de nouvelles mesures d'embargo si elle n'obtenait pas au plus vite des dispositions similaires dans les pays qui exportent des moutons vers la France ? Enfin, les farines animales, leur fabrication et le contrôle de leur utilisation mobilisent intensément depuis plusieurs jours l'attention des autorités françaises et européennes. A tel point que la question de leur interdiction générale à l'intérieur de l'Union est ouvertement posée à Bruxelles.

Bref, les Quinze ont sauvé les meubles. Il leur reste maintenant à prouver qu'ils peuvent, aussi, imaginer ensemble une véritable parade à une crise exceptionnelle.

L'AVIS DU MÉDIATEUR



Le Monde **publie ci-dessous une lettre reçue il y a quelques mois et gardée sous le coude, non en raison de son contenu critique mais parce que celui-ci prenait beaucoup plus de place que n'en occupent les correspondances habituelles. Et parce que l'actualité – alibi commode mais réel – apportait sans cesse d'autres sujets de débat. Notre correspondant met en cause l'inspiration générale des analyses et des commentaires du *Monde* sur la fiscalité, les prélèvements obligatoires, leurs effets en matière de redistribution et d'équité sociale.**

L'écoute, en priorité

par André Laurens

LA difficulté que soulève toute critique argumentée de la production du *Monde*, surtout lorsqu'il s'agit, comme c'est le cas, d'une question vaste et complexe, tient d'abord dans sa longueur. Les développements nécessaires à sa formulation prennent alors, pour peu que le journal veuille y répondre ou, simplement, s'expliquer, un espace refusé à d'autres courriers plus modestes. Il faut bien cependant que, au-delà des réactions conjoncturelles qu'il publie régulièrement, *Le Monde* s'ouvre à des jugements plus globaux sur la manière dont il aborde les questions de fond. Cela s'est produit en plusieurs occasions, dans cette rubrique vouée à l'écoute et à l'échange : en voici un nouvel exemple, qui se limitera volontairement à l'écoute. Tout au plus rappellera-t-on que certaines des observations de notre correspondant n'ont pas été ignorées dans les colonnes du journal, mais cela ne saurait faire compte. C'est bien une approche générale et répétitive, voire un a priori qui sont mis en cause dans cette lettre, et *Le Monde*, qui n'y est pas indifférent, la prend en considération, sans autre commentaire.

Pour une fois, dira-t-on... Dans son désir de nourrir l'échange, le médiateur a souvent, il est vrai, expliqué comment travaillent les journalistes, quelles sont les contraintes du métier, celles d'un quotidien tel que *Le Monde*, les valeurs morales, les références culturelles et sociales auxquelles sa rédaction s'adosse. Ce n'était point pour récuser systématiquement la critique, comme le croient ceux qui voyaient dans la fonction une sorte de shérif faisant la police et rendant la justice ! C'était pour participer à un dialogue n'excluant ni la reconnaissance des erreurs, fautes et dérapages ni le droit d'assumer des choix et jugements du journal, si contestés qu'ils soient.

A la longue, cet exercice ambigu et délicat porte plus à l'humilité qu'à la vanité des certitudes. Raison de plus pour, en prenant congé dans la perspective de grandes vacances, laisser la plus grande place aux lecteurs dans un espace qui est, d'abord, le leur.

AU COURRIER DU « MONDE »

FISCALITÉ ET COHÉSION SOCIALE

Il n'y a pas lieu d'être satisfait de la manière dont la question des prélèvements obligatoires est traitée par les journalistes, et ceux du *Monde* n'échappent pas toujours à la critique, dans la mesure où certains commentaires et informations tronquées semblent s'adresser plus au poujadiste qui sommeille chez beaucoup de contribuables, notamment en invoquant souvent à contresens les notions de justice et d'équité, plutôt qu'au citoyen dont le devoir est de participer à la collectivité en contribuant à lui donner ses moyens d'actions (...).

Je voudrais citer deux exemples de cette tendance des médias à aborder les problèmes de fiscalité sous un angle partiel et réducteur. D'abord, celui de la TVA, en tant que composante principale de la fiscalité indirecte, « *la moins équitable de toutes* » selon *Le Monde*, sans préciser en quoi consiste l'inéquité, bien que l'on devine que c'est la non-progressivité de l'impôt qui est ainsi visée : on oublie ainsi de relever trois points qui relativisent et tempèrent de manière significative une telle affirmation :

1. La structure de consommation d'un revenu élevé conduit celui qui en bénéficie à payer une TVA relative sensiblement plus importante que dans le cas d'un revenu faible, par le jeu des taux minorés de cet impôt.

2. Quand on sait qu'une part importante des revenus de certaines catégories socioprofessionnelles échappe à l'impôt, le mérite de la fiscalité sur la consommation est au moins de ne pas ignorer ces revenus cachés, et, en corrigeant en partie cette fraude, de réduire l'inéquité qui en résulte.

3. Enfin, la progressivité de l'impôt ne peut être appréciée que globalement, toutes taxes confondues, toute démarche partielle ne pouvant conduire qu'à des jugements erronés.

L'autre exemple concerne ce qui est souvent écrit sur les cotisations sociales, « *largement plafonnées et donc dégressives par rapport aux revenus* » (*Le Monde* du 16 février). Cette affirmation est absolument fausse pour l'ensemble du monde salarié, sur lequel pèse l'essentiel de ce prélèvement : la cotisation à l'assurance-maladie a fini d'être déplafonnée il y a plus de dix ans ; l'assurance-chômage, calculée selon le système des tranches, est en fait progressive jusqu'au plafond d'intervention de cette prestation (égal à quatre fois le plafond de la Sécurité sociale). Elle ne redevient dégressive que pour les salaires supérieurs à 700 000 francs par an, ce qui ne concerne qu'une infime minorité, et est en outre à mettre en perspective avec le fait que ce plafond s'applique également au salaire qui sert, en cas de chômage, de référence à l'indemnité, laquelle se trouve alors affectée d'une dégressivité autrement plus forte que celle de la cotisation ; il en est enfin de même pour la CSG du fait de l'abattement forfaitaire ; au total, même si cette progressivité des cotisations sociales est faible, voire symbolique, on est loin d'une prétendue dégressivité (...).

D'une manière plus générale, on ne voit pratiquement jamais rappelée, dans ce type de présentation de la fiscalité, la redistribution qui s'opère à travers les prestations soumises à des conditions de revenu, et dont la prise en compte, depuis les dispositifs décidés au niveau national jusqu'aux mesures prises par les collectivités locales, a pour effet de réduire les écarts de manière suffisamment significative pour être intégrée dans toute tentative sincère d'apprécier l'équité de notre système vis-à-vis des bas revenus.

Dans le même esprit, mais à l'autre extrémité de la hiérarchie des revenus, on pourrait signaler le poids des prélèvements sur une augmentation de 100 francs de coût salarial qu'un employeur décide de consacrer à l'un de ses cadres dirigeants soumis par ailleurs au taux marginal (maximal) de l'impôt sur le revenu et dépassant les plafonds d'abattement : depuis les cotisations patronale et « employé », jusqu'à la TVA, c'est une part comprise entre 75 % et 80 % des 100 francs qui sera versée à la collectivité ; il n'est pas question de s'apitoyer sur le sort de cadres que ces prélèvements atteignent beaucoup plus dans leur capacité d'épargne que dans leur pouvoir d'achat ; en revanche, il faut prendre conscience du fait que la société de marché dans laquelle nous vivons, et qui fixe selon ses propres lois la hiérarchie des revenus, a par définition l'élasticité suffisante pour apporter les corrections qu'elle juge nécessaire lorsque son environnement lui oppose des pressions contraires : c'est ce qui se passe, par exemple, dans la construction des rémunérations des cadres dirigeants et qui explique la tendance à l'élargissement de l'écart entre revenus extrêmes. Faut-il pour autant accentuer la progressivité des prélèvements ? Il est souhaitable de cesser cette surenchère, d'autant plus que, avec la construction européenne et la mondialisation de l'économie, l'environnement de notre société – et du marché du travail dans l'exemple choisi – va, en s'élargissant, rendre notre système fiscal encore plus dépendant de contraintes externes qu'il serait illusoire de vouloir ignorer.

Marché, Europe et mondialisation, voilà trois thèmes parmi d'autres qu'il faudrait évoquer face à l'incontournable obligation de cohésion sociale à laquelle la fiscalité doit contribuer ; tout ou trop demander à cette dernière me paraît aussi dangereux que l'ultralibéralisme à l'anglo-saxonne et le dernier avatar de son idéologie avec la *flat tax*. La voie intermédiaire choisie par notre pays, comme beaucoup de nos partenaires du reste, est certainement la plus difficile et nécessite pour cette raison d'être en permanence remise en cause et débattue, notamment en explorant les voies qui conduisent à réduire les inégalités, chaque fois que c'est raisonnablement possible, par la promotion des plus démunis plutôt que par l'assistance. Ce que l'on est en droit d'attendre de la presse est d'enrichir le débat en le nourrissant et en l'élevant. Je m'interroge sur le parti pris que je perçois de la part de certains de vos rédacteurs dans le rôle qu'ils s'attribuent de dénonciateurs des injustices, sans qu'à aucun moment il ne soit exposé de manière claire et factuelle le système équitable qui sert de référence à leur jugement, non plus que les mesures qui permettraient de rétablir une situation plus juste. Ajoutons, et cela sans provocation aucune, qu'il n'est que rarement – et modestement – évoqué le cas des déductions professionnelles supplémentaires « forfaitaires » (je ne parle pas des frais réels) réservées à certains métiers, et j'avoue ressentir là un certain sentiment de malaise.

Je me suis permis de vous faire ce long courrier, mais en fait très succinct par rapport au problème abordé, parce que c'est d'un journal comme le vôtre que l'on peut attendre une contribution utile et équilibrée, adressée au citoyen responsable et destinée à alimenter sa réflexion, en espérant que *Le Monde* résiste sans faiblesse à la tentation de ce que l'on trouve malheureusement trop souvent dans une certaine presse, à savoir approximations, erreurs, indignation facile et démagogique à la limite du racolage poujadiste.

Philippe Rouquier
Ermont (Val-d'Oise)

LE PC EST À L'EST ET LA FORMULE À EDOUARD DEPREUX

Le Monde du 14 mai rappelle la formule « *Le PC n'est pas à gauche, il est à l'Est* », phrase « célèbre » qu'il attribue à Guy Mollet.

C'est une erreur.

Cette phrase est d'Edouard Depreux, il l'a prononcée au cours d'un comité directeur de la SFIO. Elle a été reprise par des dizaines d'orateurs et de propagandistes, y compris Guy Mollet. Mais lui, par honnêteté intellectuelle et par respect des droits (moraux) d'auteur, citait sa source, ce que négligent de faire la plupart des journaux. Hélas !

Jean Piat
Paris

FINANCE Le London Metal Exchange (LME), premier marché mondial des matières premières, est sur la sellette après la découverte des pertes enregistrées par la société japonaise de négoce Sumitomo. ● SUMITOMO avoue un déficit de 1,8 milliard de dollars (10 milliards de francs),provoqué par un de ses courtiers *à la suite d'opérations à terme* non autorisées. Mais ce déficit pourrait se révéler beaucoup plus important et atteindre 4 milliards de dollars (21 milliards de francs), selon le *Financial Times* du 22 juin. ● LES GRANDES BANQUES européennes et américaines ne devraient pas être épargnées par les déboires de Sumitomo. Elles interviennent en effet de plus en plus sur le LME où elles s'imposent par leur poids financier et la puissance de leurs outils informatiques. Elles ont eu tendance, récemment, à soutenir les cours et auraient *subi* des pertes.

Les grandes banques bouleversent le marché londonien des matières premières

Les pertes de Sumitomo sur le cuivre suscitent des critiques sur le fonctionnement du London Metal Exchange. L'intervention d'institutions financières aux moyens importants et dotées d'outils informatiques performants a amplifié la spéculation

LONDRES
de notre correspondant dans la City

« Il y a une dizaine d'années, c'était un métier facile. On se bornait à exécuter les instructions des clients. Aujourd'hui, il faut être prêt à prendre des risques considérables et l'on ne sait jamais ce qu'ils veulent vraiment » : comme l'indique un dealer du London Metal Exchange (LME) au lendemain du scandale Sumitomo (*Le Monde* du 15 juin), le négoce du cuivre a été totalement transformé depuis la fin des années 80. L'arrivée en force des grosses banques internationales sur le premier marché au monde des métaux non ferreux a bouleversé le domaine jusque-là réservé des grandes société de négoce, industrielles ou minières.

Apparemment, mal leur en prit ! Selon des sources informées, certains établissements financiers liés au LME auraient subi des pertes d'un montant pouvant s'élever à 100 millions de dollars en liaison avec les mésaventures du groupe japonais. Un trader de Sumitomo, Yasuo Hamanaka, a réalisé pendant une dizaine d'années des opérations de courtage non autorisées sur le cuivre, faisant perdre officiellement 1,8 milliard de dollars (10 milliards de francs) à sa société.

Sur les dix-sept courtiers agréés par le Ring, le saint des saints du LME où se font les échanges, six sont des filiales de banques commerciales ou d'affaires (dont, côté français, la Société générale et le Crédit lyonnais), les autres (vingt et un membres associés) étant liés d'une manière ou d'une autre au monde financier. Plusieurs facteurs expliquent cette emprise récente des seigneurs de l'argent sur ce marché, à première vue très éloigné de leur métier de départ.

Le développement des produits et instruments financiers autour du « trading » des métaux, d'abord. A l'instar des contrats à options et autres produits dérivés financiers, ce secteur neuf nécessite un savoir-faire qu'ont acquis les banques grâce à leurs opérations sur devises, obligations ou actions. Par ailleurs, ces établissements disposent de l'assise nécessaire pour financer des contrats lourds, portant sur des sommes énormes. L'an passé, les transactions totales sur le LME ont représenté 2 500 milliards de dollars. Autre atout : un outil informatique impressionnant et un dispositif de contrôle des risques, vital du fait des grandes fluctuations des prix pouvant entraîner des réactions en chaîne spectaculaires (le 6 juin, les cours du cuivre ont baissé de 15 % en deux heures...).

Un vaste réseau de bureaux répartis dans le monde permet jour et nuit de répondre rapidement aux besoins internationaux. Fortes de leurs bonnes notations financières, soumises au contrôle de la Banque d'Angleterre, les banques inspirent confiance dans l'univers du cuivre. Leur présence au London Clearing House, chargé des règlements financiers des opérations, l'atteste. Paradoxalement, pour des raisons mal expliquées, si de nombreux acheteurs et vendeurs sont originaires de la région Asie-Pacifique, les banques japonaises sont totalement absentes du Ring, royaume des établissements américains et européens.

ROUAGES

Mais les métaux ne sont pas toujours la panacée. Pour bon nombre d'experts, grâce aux liens tissés de longue date avec leurs clients, les sociétés de négoce comme Sumitomo, qui contrôlent toujours le gros du volume des affaires du LME, ont souvent une meilleure compréhension de ce marché aux rouages mystérieux.

Aussi, sous la pression de leurs actionnaires, inquiets des retombées négatives de l'affaire sur leur image de marque, bon nombre de banques pourraient être amenées à réduire leurs activités spéculatives. *« Dans les circonstances actuelles, les intermédiaires financiers feraient mieux de se concentrer sur le financement des stocks de métaux en offrant des taux d'intérêt avantageux »*, affirme Peter Hunt, directeur du cabinet de consultants londonien Bloomsbury Minerals.

Enfin, au fil des ans, les fonds d'investissement – Hedge Funds –, très voyants et très agressifs, sont devenus des participants importants, même s'ils ne représentent que 10 % en moyenne du chiffre d'affaires du LME. Dans le bras de fer entre Sumitomo, qui voulait soutenir les cours au-delà du raisonnable, et ces fonds vendeurs pour lesquels les données fondamentales du marché ne justifiaient pas pareille appréciation, les banques ont eu tendance à se ranger dans le camp de Yasuo Hamanaka. Avec les conséquences que l'on sait : elles ont perdu des plumes.

Marc Roche

Des pertes de 4 milliards de dollars

Les pertes subies par la société japonaise de négoce Sumitomo, victime d'un *trader* indélicat sur le marché du cuivre, pourraient largement dépasser le chiffre officiel annoncé au départ de 1,8 milliard de dollars (10 milliards de francs). Elles pourraient atteindre 4 milliards de dollars selon le *Financial Times* du samedi 22 juin, qui cite des opérateurs du marché des métaux.

Sumitomo découvre en effet petit à petit l'ensemble des contrats à terme passés par son opérateur Yasuo Hamanaka. Une partie a été confiée à la rassurante Union de banques suisses chargée de les dénouer. Mais les stocks de cuivre que le groupe nippon posséderait et devrait maintenant vendre se monteraient à 2 millions de tonnes, soit 20 % de la consommation annuelle des pays de l'OCDE. La vente sera une opération très lourde dans un marché qui sera tiré à la baisse.

Trente ans, « senior dealer » sur métal rouge...

LONDRES
de notre correspondant dans la City

« Le stress est incroyable. Des décisions portant sur des millions de dollars doivent être prises au quart de seconde en raison de l'extrême volatilité du marché du cuivre. Vous construisez une position, puis, soudain, le marché chute et il faut sortir rapidement pour limiter les pertes sans paniquer. » Notre « senior dealer » du cuivre, juste trente ans, travaille dans une banque membre du London Metal Exchange (LME), tout près de la cathédrale Saint-Paul.

PORTRAIT

Constamment pendu à deux ou trois téléphones, le regard rivé sur l'un des vingt-cinq programmes de son écran télématique Reuter, il *« fait le marché »* douze heures par jour. Sa tâche consiste à fixer un prix d'achat et de vente pour un client qui ne dévoile jamais ses intentions. Pour comprendre les producteurs de métaux désireux de se couvrir en plaçant à l'avance leur production ou les industriels s'assurant à l'inverse un approvisionnement à des prix garantis, le professionnel doit savoir se retrouver dans les chiffres, avoir le tempérament et l'instinct qu'il faut, sans oublier le goût du risque. La tension nerveuse est telle que le *broker* continue rarement à travailler après trente-cinq ans. La moyenne d'âge : vingt-trois à vingt-cinq ans...

Une journée typique commence, à 7 h 15, par une courte réunion de travail avec ses collaborateurs, les « junior dealers » et les « account executives » chargés des contacts avec la clientèle et de la tenue des registres. Les informations s'échangent, rapidement, dans un langage succinct : catastrophes minières, coups d'Etat ou grèves, situation de la Russie, publication des indices industriels japonais... Le trading proprement dit commence à 7 h 30, avec les ordres provenant d'Extrême-Orient, dans une petite salle banale éclairée de mauvais néons où l'on travaille au coude à coude. A 11 h 45, notre « senior » se rend à pied au LME, où sa compagnie possède un box à deux pas du Ring, la salle de cotation des métaux. Il discute avec ses collègues pour peaufiner certains contrats, avant de prendre sa place sur la banquette rouge pour la séance du « fixing » du cuivre, qui commence à 12 h 30 pile. Pas plus de cinq minutes de brouhaha et de gesticulations, puis notre « yuppy » cède la place à son homologue de l'aluminium. Retour au bureau, déjeuner rapide sur place et conversations téléphoniques jusqu'à 19 h 30.

Les cambistes du métal rouge sont considérés dans le milieu comme les vedettes de la profession. Leur rémunération : autour de 80 000 livres par an (640 000 francs), sans compter l'intéressement aux bénéfices de la société et une prime à la performance individuelle. Pas de diplôme universitaire requis, la formation se fait sur le tas et la sélection est impitoyable. Pour être agréé, il faut passer un examen oral au LME devant jury et une épreuve écrite portant sur les questions de réglementation. *« Le cuivre est le métal roi. Je n'entrerais pour rien au monde dans un autre compartiment »*, lance le « senior trader », qui s'use les nerfs à manier des tonnes de cuivre qu'il ne voit jamais...

M. R.

Warburg propose à la BNP de racheter la CIP pour 4,2 milliards de francs

SBC WARBURG, filiale britannique de la Société de banque suisse, a proposé vendredi 21 juin à la BNP de lui racheter la part de 83,9 % qu'elle détient dans la Compagnie d'investissement de Paris (CIP), une société de portefeuille dont le capital est investi dans quelques-unes des plus grosses sociétés cotées françaises.

SBC Warburg offre à la BNP 205 francs par action CIP, ce qui représente 4,24 milliards de francs et valorise l'ensemble à 5,05 milliards. L'actif net estimé de la CIP est de 239,4 francs par action. L'offre de la banque britannique est valable jusqu'au 24 juin à midi. Si la BNP l'accepte, SBC Warburg lancera une offre d'achat auprès de tous les actionnaires de la CIP au même prix. SBC Warburg détient actuellement environ 3 % du capital de la CIP.

La BNP n'a pas souhaité faire de commentaire dans l'immédiat sur l'initiative de SBC Warburg, soulignant que sa propre offre était valable jusqu'au 28 juin. La banque a, en effet, lancé le 10 juin une offre publique d'échange (OPE) sur la CIP. Cette OPE expire le 28 juin.

POLÉMIQUES

La BNP propose d'échanger chaque action CIP contre une action BNP à émettre (à jouissance du 1er janvier 1996). La BNP détient directement 48,85 % du capital et 57,03 % des droits de vote de CIP et ses trois filiales Banexi, Société auxiliaire de participation et de gestion (Sapeg) et Société financière auxiliaire (SFA) détiennent un total de 35,05 % du capital et 33,03 % des droits de vote.

C'est lors de son assemblée générale du 21 mai (*Le Monde* du 22 mai) que la BNP avait annoncé sa décision de lancer une OPE sur la CIP. Au moment du début de l'opération, l'action BNP s'échangeait à 202 francs, ce qui valorisait alors la CIP à près de 5 milliards de francs. Mais depuis, le titre BNP a baissé et a terminé vendredi 21 juin en clôture à 180 francs. L'action CIP s'échangeait, elle, toujours vendredi en fin de journée, à 176,30 francs.

La BNP avait annoncé que l'OPE *« devait permettre à l'ensemble des actionnaires de la CIP... de mieux valoriser leur investissement et d'en améliorer la liquidité »*. Cette initiative intervenait après de nombreuses polémiques suscitées par les actionnaires minoritaires de la CIP, mécontents de la forte décote, depuis des années, du titre par rapport à la valeur de ses actifs. Les minoritaires avaient notamment demandé à la BNP de clarifier sa stratégie par rapport à la CIP considérée comme son bras séculier en matière de participations industrielles. Un rôle qui avait été démontré lors de l'entrée au début de 1995 de la BNP, via notamment la CIP, dans le capital de Suez à hauteur de 5 %.

En mai 1995, Sophie L'Hélias, de Franklin Global Investor Services représentant des actionnaires minoritaires et notamment du fonds américain Elliott Associates, avait déposé des résolutions demandant une modification de la gestion de la CIP par la BNP. Cette année, le relais de la contestation avait été pris par SBC Warburg lors de l'assemblée du 29 mai. Warburg avait alors déjà manifestement son projet en tête.

Eric Leser

Enquête britannique sur l'alliance British Airways - American Airlines

LONDRES. Les autorités de la concurrence britanniques ont annoncé le 21 juin qu'elles commençaient une enquête sur l'alliance commerciale entre les compagnies aériennes British Airways et American Airlines, considérant qu'il s'agit d'une fusion. John Bridgeman, le directeur de l'Office of Fair Trading, l'un des organismes chargés de veiller au respect des règles de concurrence, a estimé que cette alliance allait *« engendrer une fusion »*, selon les lois britanniques de 1973.
Même si l'accord entre les deux firmes ne prévoit pas d'échange de participations, *« nous considérons que les deux compagnies vont cesser d'opérer comme des compagnies distinctes »*, a déclaré un porte-parole de l'Office of Fair Trading. Cette alliance n'est *« pas anticoncurrentielle »* et *« elle est tout à fait dans l'intérêt des consommateurs »*, a répliqué British Airways.

■ **MOULINEX : René Garrec, président (UDF) du conseil régional de Basse-Normandie** et membre du conseil de surveillance de Moulinex, a écrit le 21 juin au premier ministre, Alain Juppé, pour lui demander de *« tout faire »* pour que *« la première entreprise de Basse-Normandie reste française »*. Il réclame de bénéficier de procédures FNE (départs en préretraite) *« afin d'éviter tout licenciement sec »*, écrit M. Garrec, en sollicitant *« la mise en place de zones de conversion dans les villes touchées »* par le plan social, qui prévoit la suppression de 2 600 emplois, dont 1 800 en Basse-Normandie, dans la Mayenne et dans la Sarthe.

■ **SNCF : la Fédération CGT des cheminots s'est félicitée** vendredi 21 juin que *« les écrits et déclarations du gouvernement »* attestent qu'*« une nouvelle donne existe bel et bien »* à la SNCF, mais juge en revanche *« inacceptables »* les *« premiers objectifs industriels affichés par l'état-major »* de l'entreprise. La veille, lors d'une table ronde, le PDG de la SNCF, Loïk Le Floch-Prigent, a précisé vouloir arriver *avant la fin 1998 à un équilibre du compte transports ferroviaires*, pour parvenir à *« un équilibre financier pour chacune des grandes activités en 2000 »*.

■ **GIAT INDUSTRIES : l'entreprise d'armement terrestre** a annoncé, le 21 juin, des pertes consolidées de 10,3 milliards de francs, chiffre définitivement arrêté à l'issue d'un conseil d'administration. Le chiffre d'affaires consolidé s'est monté à 8,3 milliards de francs.

■ **SOUTHERN WATER : le conseil d'administration** de la compagnie britannique de distribution d'eau a accepté, le 21 juin, l'offre publique d'achat (OPA) de la compagnie d'électricité Scottish Power, d'un montant de 1,677 milliard de livres (13,3 milliards de francs). Désormais, Scottish Power ajoutera la distribution d'eau à ses autres services aux consommateurs que sont l'électricité, le gaz et les télécommunications.

■ **ENEL : l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie italienne d'électricité** Enel a décidé le 21 juin de nommer Chicco Testa, 42 ans, président et Franco Tato, 64 ans, ancien directeur chez d'Olivetti, nouvel administrateur délégué. M. Testa, ancien président de la Ligue de l'environnement, était président depuis 1994 de l'Acea, entreprise chargée de l'énergie et de l'eau pour la ville de Rome, et président de la Cispel, confédération des services publics des collectivités locales.

Maison de la France part à la conquête de nouveaux touristes

LA FRANCE reste toujours numéro un mondial des destinations touristiques avec 60 millions de visiteurs accueillis, et numéro deux, derrière les Etats-Unis, pour les recettes. Le millésime 1995 du tourisme a pratiquement égalé le millésime 1994, en dépit des grèves et des campagnes de boycottage lancées en réaction à la reprise des essais nucléaires. Mais il faut se rendre à l'évidence : depuis quatre années, on assiste à une stagnation. En 1995, l'excédent de la balance touristique a diminué de 5 milliards de francs.

Ces éléments appellent un changement de cap, a affirmé Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, lundi 17 juin, lors de l'ouverture de l'assemblée plénière du Conseil national du tourisme. Si, comme l'a relevé le ministre, les Français restent le vecteur essentiel de la relance du tourisme hexagonal, il n'en est pas moins vrai que les touristes étrangers, qui représentent un tiers de la clientèle, en sont une composante indispensable.

Pour assurer cette relance, les pouvoirs publics s'appuient notamment sur Maison de la France, pilier de la promotion du tourisme français à l'étranger. Implantée dans vingt-sept pays, Maison de la France est un groupement d'intérêt économique qui a été créé en 1987. En dix ans, son budget global de fonctionnement est passé de 195 millions de francs à 387 millions de francs. Sur la même période, la part octroyée par le ministère du tourime est passée de 140 millions de francs à 187 millions de francs (33,57 %), alors que la contribution des partenaires du groupement (environ 850) a pratiquement été multipliée par quatre, passant de 55 millions de francs à 200 millions de francs. Dans le même temps, les recettes touristiques de la France ont progressé de 90 % : elles étaient de 72,2 milliards de francs en 1987, elles sont aujourd'hui de 136,8 milliards de francs. *« Ces moyens sont insuffisants par rapport à nos concurrents comme l'Espagne ou la Grande-Bretagne »*, souligne Jean-Marc Janaillac, directeur général de Maison de la France. La dotation de l'Etat est deux fois et demie moindre qu'en Grande-Bretagne et neuf fois moindre qu'en Espagne. Des moyens d'autant plus insuffisants si, comme le souhaite Bernard Pons, la France veut accueillir 90 millions de touristes à l'horizon 2010...

BUREAU A SINGAPOUR

Pour sa part, Maison de la France continue à travailler d'arrache-pied à la conquête de nouveaux clients. Depuis le début de l'année, le GIE fait non seulement un effort de promotion accru en direction des marchés existants comme la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les Etats-Unis, le Japon – qui représentent 40 % des recettes touristiques de la France – ou la Belgique, la Suisse et les Pays-Bas, mais part aussi chercher des touristes nouveaux, en Chine continentale par exemple.

Le 1er juillet, Maison de la France ouvrira un bureau de représentation à Singapour qui coiffera l'Asie du Sud-Est. Des opérations de promotion à l'attention des pays du centre et de l'est de l'Europe, particulièrement en Pologne, Russie, République tchèque, Slovaquie et Slovénie, sont également dans les cartons.

Les premières prévisions, réalisées pour cet été par les offices de tourisme du pays, s'avèrent décevantes. Les insulaires britanniques, mais aussi les Néerlandais et les Suisses, pourraient venir moins nombreux. Quant aux Japonais en route vers l'Europe, ils pencheraient davantage – change oblige – vers l'Italie, l'Espagne ou la Grande-Bretagne. Comme quoi rien n'est jamais acquis...

François Bostnavaron

DIVERSIFICATION Il n'existe pas en France, contrairement aux Etats-Unis, de tradition qui conduit les épargnants à diversifier leurs portefeuilles en affectant une part de leurs investissements aux matières premières. Mais les performances des sicav et autres fonds spécialisés pourraient changer ces habitudes. ● **LES GAINS** enregistrés depuis un an par les sicav spécialisées dans l'or et les matières premières dépassent en moyenne les 30 %. Il s'agit tout simplement de la meilleure progression, toutes catégories de sicav confondues. ● **LE PARTICULIER** doit toutefois éviter d'intervenir directement sur des marchés à la fois très sophistiqués et spéculatifs. Mieux vaut s'en tenir aux sicav et aux fonds communs. ● **D'AUTANT PLUS** que, si la croissance reste forte aux Etats-Unis et redémarre au Japon et en Europe, les prix des matières premières devraient continuer à s'apprécier.

Investir dans les matières premières : un pari rentable et risqué

Les sicav et les fonds communs de placement spécialisés affichent depuis plusieurs mois des performances impressionnantes. Mais les fluctuations des cours des matières premières sont particulièrement violentes

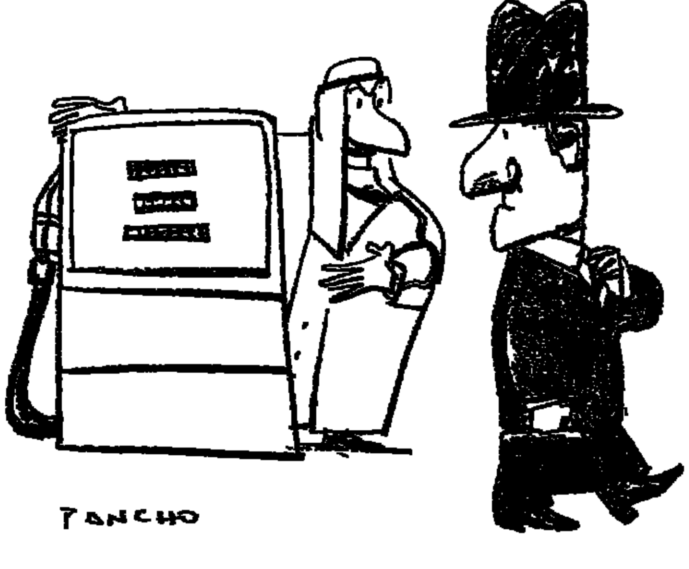
INVESTIR dans les matières premières n'est pas une pratique courante en France, surtout pour les particuliers. Avant tout, parce qu'il s'agit de marchés à terme compliqués et dangereux dont les fluctuations de cours sont particulièrement violentes et peu prévisibles. Elles dépendent aussi bien de mouvements spéculatifs que de données économiques ou d'événements politiques. Enfin, les fonds nécessaires pour pouvoir directement prendre des positions sur ces marchés sont relativement importants. Il faut au minimum apporter entre 200 000 et 300 000 francs et que cette somme ne représente qu'une faible proportion des liquidités ou du patrimoine de l'investisseur.

DES MARCHÉS « TECHNIQUES »

Curieusement, si le particulier est rendu plus que méfiant par l'histoire de courtiers malhonnêtes – qui n'a pas en tête le célèbre film *Le Sucre*, inspiré d'un fait divers de 1974 –, les maisons de courtage ont, elles, très peur de l'amateurisme. Si certains particuliers ont dû vendre leurs biens pour combler des trous financiers mal contrôlés, des sociétés ont fait faillite car elles étaient obligées de se substituer à des clients qui ne pouvaient plus rembourser la caisse de compensation.

Le Matif (Marché à terme international de France) lui-même, qui réglemente les échanges pour le sucre, la pomme de terre et le colza, ne s'adresse qu'à des professionnels. « *Ce sont des marchés trop techniques. Un particulier peut venir chez nous, mais nous ne l'encourageons pas* », explique-t-on au Matif.

Cela dit, s'il est vraiment déconseillé d'intervenir directement sur les marchés de matières premières, l'investisseur individuel a un autre moyen d'accéder à ce type d'investissement en passant par l'intermédiaire de sicav et autres fonds communs de placement spécialisés. Une pratique courante aux Etats-Unis qui se développe en France. Les fonds d'investissements américains placent – et depuis longtemps ! – une partie de leurs avoirs sur l'ensemble des marchés, y compris ceux de matières premières, et n'hésitent pas à « faire des coups » tour à tour sur le pétrole, le cuivre, le blé ou l'or.



La tentation est d'autant plus forte que les gains (et les pertes) peuvent être rapides. Le cuivre, en chute libre depuis un peu plus d'une semaine, après l'annonce par le japonais Sumitomo de pertes records sur ce marché, était à son plus haut niveau depuis deux ans à la fin du mois de mai. Le blé et d'autres céréales n'ont cessé de flamber au cours des derniers mois. L'an dernier, les prix mondiaux des matières premières ont augmenté en moyenne de 9 % à 11,5 % (sans tenir compte ni du pétrole ni des métaux précieux). Si la croissance économique reste forte aux Etats-Unis et repart au Japon, la tendance devrait rester la même. Il est donc loin d'être absurde d'investir 5 % à 10 % d'un portefeuille dans un « véhicule » matières premières. Mais, de l'avis d'un analyste de la Banque d'Orsay, la France manque encore cruellement d'instruments collectifs qui soient typiquement « matières premières » : sicav et FCP apparaissent comme des produits moins « purs » que ceux d'outre-Atlantique. Actuellement, en France, il existe environ quarante-cinq sicav, FCP et fonds étrangers investis plus ou moins dans des matières premières ayant reçu l'agrément de la COB (Commission des opérations de Bourse).

Un chiffre appréciable. Mais il faut, comme le précise un analyste du CIC, distinguer ce qu'il appelle les « *vraies matières premières* » des « *fausses* », essentiellement aurifères (or, argent, métaux précieux). Sur les trente-huit fonds français, vingt et un se rapportent à l'or et aux métaux précieux.

RISQUE OMNIPRÉSENT

Parmi les premiers fonds français figurent Orval (Bred - Banque populaire, or et métaux précieux), avec une performance, depuis fin 1995, de 93,53 %, suivi par Rabelais Mines d'or (BBL France : 55,91 %) et de FCP Orsay Ressources (40,55 %), qui laissent loin derrière eux Nation Fonds Energy Interna (BNP), avec 10,85 %. Dans une même banque, comme le Crédit lyonnais, deux FCP peuvent se distinguer par leur performance selon les marchés ciblés, comme Investilion Gest. Or (or et métaux précieux, avec 31,53 %) et Investilion Minergior (ressources naturelles, avec 20,91 %), sur la même période. Même par l'intermédiaire de fonds et autres sicav, l'investisseur doit tout de même ne pas céder à la nervosité si les évolutions de marché deviennent défavorables. L'extrême volatilité des cours est la règle. Sur le London Metal Exchange (LME), la part de l'activité réelle physique ne représente qu'un tiers du volume échangé (contre deux tiers à vocation spéculative). Pour tenter d'éviter des accidents justement liés à la spéculation, certains marchés dérivés tels que le LME (au lendemain de la crise de l'étain, en 1986) ont pris des mesures pour mettre en place une organisation d'autorités de tutelle afin de contrôler les dérapages.

Le risque est omniprésent avec les matières premières. Mais, dans un contexte que certains économistes jugent propice à un retour de l'inflation, les matières premières pourraient rester, au cours des prochains mois, l'investissement le plus performant. Car, dans un tel scénario de hausse des prix, les marchés d'actions et d'obligations devraient logiquement baisser. Au contraire, les biens réels que sont les matières premières pourraient continuer à s'apprécier.

Sylviane Bayard

L'offre de sicav

Il existe une dizaine de sicav spécialisées investies dans l'or et les matières premières dont la performance moyenne depuis un an dépasse les 30 %. Acti Mine d'or, de la Banque Bruxelles Lambert, affiche les gains les plus importants, supérieurs à 40 % depuis douze mois. Orvalor, de la Société générale, Groupama Or, de l'assureur Groupama, Aurecic, du CIC Paris, et Investilion Minergior, du Crédit lyonnais, affichent des progressions de plus de 30 % depuis un an. Les performances d'Energia, du GAN, Oraction, du Crédit agricole, Sélection géologia, du CCF, et Premior, du Crédit du Nord, restent comprises sur douze mois entre 20 % et 30 % de hausse.

Le Lloyd's retrouve la faveur des investisseurs

LONDRES
de notre correspondant dans la City

L'assureur londonien Lloyd's, récemment encore sous la menace d'un « naufrage », est à nouveau considéré par bon nombre d'investisseurs institutionnels comme un placement dynamique. « *Là où pessimisme et incertitude prévalent, il y a également possibilité de rendement et de plus-value* », comme l'explique un gestionnaire de titres. La célébrissime Bourse d'assurances Lloyd's, dont les déboires financiers ont plongé des milliers d'investisseurs – les *Names* – dans la détresse, est redevenue un placement à la mode.

Les investisseurs institutionnels et les grands spéculateurs, comme George Soros, ont pris, ces temps-ci, le relais des riches particuliers, pour placer leur avoir dans cette institution plus que tricentenaire. Les cours en Bourse des organismes de placement et autres trusts spécialisés dans l'investissement dans l'assurance-réassurance, et dans le Lloyd's en particulier, ne cessent de grimper. Les capitaux d'entreprises se « pressent au portillon ».

Comment expliquer pareil engouement envers un établissement considéré, ces dernières années, avec méfiance ? La mise en place, dans le cadre du plan de restructuration d'une compagnie de réassurance, appelée Equitas, reprenant les contrats antérieurs à 1993, a permis d'isoler les mauvais risques, comme la pollution ou l'amiante, qui avaient failli ruiner le premier marché mondial de l'assurance. La responsabilité limitée dont bénéficient les fonds d'investissement plaçant leurs capitaux, par rapport aux particuliers toujours contraints de garantir les polices sur leur fortune personnelle, constitue un attrait supplémentaire. Par ailleurs, les experts prédisent un Lloyd's fortement bénéficiaire entre 1993 et 1996 (les résultats sont publiés avec trois ans de retard pour permettre le traitement des sinistres).

Le nouveau Lloyd's tire aussi profit des récentes réformes des syndicats (groupements de souscripteurs) destinées à accroître la transparence des transactions et à réduire les dangers de manipulation par les « habitués », qui ont tendance à accaparer les meilleurs risques. La City a applaudi l'obligation de publication par les syndicats de leurs résultats trimestriels ou l'organisation d'enchères publiques pour octroyer les places libres en leur sein. Mais l'heure n'est plus à la confiance totale et aveugle car le bilan du Lloyd's est loin d'être totalement positif. Les procès intentés par des *Names* aux Etats-Unis, les incertitudes pesant sur l'approbation par les membres de la création d'Equitas et un mode de fonctionnement jugé onéreux et bureaucratique sont autant de points noirs. Par ailleurs, les spécialistes prévoient une période de vaches maigres en 1996-1997. Sans sous-estimer ces menaces, les analystes restent toutefois confiants. Charles Landa, expert du secteur assurances auprès du courtier Société Générale Strauss, estime que la page de sinistrose est définitivement tournée : « *Les nouveaux investisseurs ont tendance à confier leur actif à des syndicats de souscriptions dont les résultats ont été cohérents tout au long du cycle, baissier comme haussier* ».

Marc Roche

Faut-il encore parier sur les sicomi ?

Ebranlées par la disparition du statut privilégié qui leur permettait d'échapper à l'impôt sur les sociétés à condition de distribuer au moins 85 % de leurs bénéfices, les sicomi ont connu pas mal de déboires durant ces dernières années. Elles doivent leur survie à la mansuétude du législateur, qui a confirmé le rôle-clé qu'elles jouent pour toutes les entreprises cherchant à financer un investissement immobilier à 100 % grâce à la formule du crédit-bail.



IMMOBILIER

Cotées en Bourse, les ex-sicomi (dorénavant appelées sociétés de crédit-bail immobilier) ont en effet pour activité principale de louer des immeubles à usage professionnel à des entreprises qui, au terme d'un bail commercial, peuvent les acquérir. Les loyers versés aux sociétés de crédit-bail couvrent à la fois le droit d'occupation et le financement d'immeubles. Ces ressources permettent aux sociétés de crédit-bail d'offrir un rendement global à leurs actionnaires qui, pour les meilleures d'entre elles, atteint parfois 8 %. Ce qui, en période de baisse des taux, aura de quoi faire saliver pas mal d'investisseurs.

Faut-il pour autant s'intéresser aux actions de ces sociétés ? Oui, si l'on considère que c'est le moment de miser sur la pierre commerciale en étant délivré de tout souci de gestion. Mais à condition de ne pas perdre de vue les paramètres qui conditionnent leur comportement boursier. A commencer par la conjoncture économique.

Les experts estiment, par exemple, qu'une hausse du chômage conduit à une augmentation du nombre de locaux vacants sur le marché, d'où un sérieux manque à gagner en termes d'exploitation. De même, toute tension sur les taux d'intérêt à long terme a pour effet de doper la rentabilité des obligations nouvellement émises, engouement qui, par contrecoup, diminuera l'attrait des sociétés de crédit-bail, lesquelles sont évidemment considérées comme des valeurs de rendement plus risquées que les emprunts d'Etat.

Enfin, rien ne prouve que la crise immobilière soit terminée. Les dernières statistiques publiées par BD 21 (observatoire du marché mis en place par les assureurs) ne sont pas rassurantes puisqu'elles révèlent que le rendement des bureaux a diminué de 10 % en 1995.

Le secteur pouvant continuer à se restructurer, mieux vaut donc n'investir qu'avec circonspection même si les actions de sociétés de crédit-bail sont éligibles au PEA depuis le 1er janvier.

Arnaud de Fréminville

Les contraintes du contrat-retraite Madelin

La loi Madelin offre aux travailleurs indépendants et aux membres de professions libérales la possibilité de déduire de leur revenu imposable les cotisations versées dans le cadre de contrats facultatifs d'assurance de groupe. L'objet peut être de se constituer une retraite complémentaire, d'obtenir des prestations de prévoyance complémentaires (maladie, décès, invalidité) ou de se protéger contre le risque de perte d'emploi subie.



FISCALITÉ

Principales conditions à respecter :
– le contrat doit être obtenu auprès d'une compagnie d'assurances ou d'une mutuelle ;
– l'assuré doit être à jour de ses cotisations aux régimes obligatoires de Sécurité sociale ;
– les versements doivent être réguliers. Il faut en particulier que le contrat soit alimenté au minimum une fois par an. A la souscription, l'adhérent opte pour un niveau minimal de cotisation. Il choisit ensuite chaque année la somme qu'il versera et qui devra être au plus égale à dix fois ce plancher.

Contrainte propre à ce type de contrat : l'épargne investie sur la partie retraite complémentaire ne pourra être récupérée sous forme de capital sauf en cas de liquidation judiciaire ou d'invalidité. Il faut donc accepter de sortir en rente viagère.

Pour la partie prévoyance, les cotisations versées ouvriront droit à des prestations en nature ou au versement de revenus de remplacement.

Au plan fiscal, la déduction du montant total des cotisations alimentant ce type de contrat et de celles versées au titre du régime d'assurance-vieillesse obligatoire est plafonnée à 19 % d'une somme égale à huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale, soit 245 054 francs pour 1996.

A l'intérieur de cette limite, la déduction des cotisations versées au titre des régimes de prévoyance complémentaire et de perte d'emploi subie ne peut excéder respectivement 3 % et 1,5 % du même plafond.

Quant à la rente perçue au moment du départ en retraite, elle sera imposable au titre des pensions.

A ce jour les contrats « Madelin » n'ont pas connu le succès escompté malgré les avantages fiscaux accordés. Motif : la sortie obligatoire en rente viagère est jugée trop contraignante.

Laurent Edelmann

هكذا / من الأصل

REVUE DES ACTIONS

AGROALIMENTAIRE	21-06-96	Diff.
Bongrain	2540	+0,71
Danone	765	−1,29
Eridania Beghin	815	+0,12
Fromageries Bel	4853	−2,25
LVMH Moet Vuitton	1222	−2,47
Pernod-Ricard	330,50	+0,54
Remy Cointreau	149	−0,66
Saint-Louis	1344	−3,65
	—	—
	—	—

ASSURANCES	21-06-96	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	136,80	−2,07
Axa	277,50	−3,84
GAN	134,30	−3,38
SCOR SA	186,60	−1,78
UAP	103	−0,19
Union Assur.Fdal	616	−6,09
	—	—
	—	—

BATIMENT ET MATÉRIAUX	21-06-96	Diff.
Bouygues	569	—
Ciments Fr.Priv.B	229	−3,78
Colas	959	−2,34
Eiffage	640	−2,88
Eurotunnel	8,60	+6,83
GTM-Entrepose	345,10	−1,37
Imetal	712	−5,69
Jean Lefebvre	311	+0,06
Lafarge	323,80	−4,62
Poliet	548	+0,36
Saint-Gobain	670	−0,44
SGE	104	−3,70
	—	—

CHIMIE	21-06-96	Diff.
Air Liquide	896	+0,31
Gascogne (B)	475	+0,95
Michelin	249	−3,82
Plastic-Omn.(Ly)	423	−1,65
Rhone Poulenc A	133	−0,52
Roussel Uclaf	1115	−5,30
Sanofi	377,40	−2,60
Synthelabo	415	−1,65
	—	—

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	21-06-96	Diff.
BIC	712	+4,70
Chargeurs	1440	−1,16
Christian Dior	687	[illegible]
Clarins	777	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	222,50	−7,29
Essilor Intl	1309	+3,56
Groupe Andre S.A.	463	−0,79
L'Oreal	1667	+3,28
Moulinex	*103,80*	*+27,28*
Salomon (Ly)	4005	+0,62
S.E.B.	893	−2,93
Skis Rossignol	1880	−2,48
Sommer-Allibert	1330	−4,31
Zodiac ex.dt divid	1232	+0,73
	—	—
	—	—

CRÉDIT ET BANQUES	21-06-96	Diff.
Bancaire (Cie)	571	−0,69
B.N.P.	177,20	−4,26
C.C.F.	236	−2,07
Cetelem	1107	+1,93
Comptoir Entrep.1	11,70	+2,90
CPR	392,80	−4,19
Cred.Fon.France	37,55	+1,21
Credit Local Fce	427,60	−1,20
Credit Lyonnais CI	111	+12,57
Credit National	352,60	−2,08
Societe Gale A	543	−2,51
UFB Locabail	501	−0,79
UIC	71,10	+2,30
Via Banque	161	−8,52
	—	—

DISTRIBUTION	21-06-96	Diff.
Carrefour	2829	−0,03
Casino Guichard	202,20	+1,10
Castorama Dl (Li)	938	−0,74
Comptoir Moder.	2220	−0,93
Damart	3945	−0,37
Docks France	1072	−5,88
Galeries Lafayette	1749	+0,51
Guilbert	749	−0,66
Guyenne Gascogne	1808	−0,38
Pinault-Prin.Red.	1659	−0,53
Primagaz	557	+2,76
Promodes	1360	−2,64
Rexel	1402	−1,95
	—	—
	—	—

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	21-06-96	Diff.
Alcatel Alsthom	443	−3,69
Alcatel Cable	431,50	−4,06
CS Signaux(CSEE)	257,50	−2,38
Intertechnique 1	576	−1,53
Labinal	710	−0,83
Legrand	897	−2,81
Sagem SA	3080	−0,58
Schneider SA	241,30	+0,24
Thomson-CSF	*138,90*	*+2,13*
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

IMMOBILIER ET FONCIER	21-06-96	Diff.
G.F.C.	417	+0,48
Rue Imperiale(Ly)	4213	−1,45
Sefimeg	346,90	+0,26
Simco	467,50	−1,57
UIF	422,50	−0,70
Lucia	—	—
Silic	750	—
Sogeparc (Fin)	659	−3,08
	—	—
	—	—

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	21-06-96	Diff.
Bollore Techno.	579	−2,68
Cerus Europ.Reun	107,40	−8,98
CGIP	1162	+0,60
Eurafrance	1960	−1,80
Gaz et Eaux	2009	−3,92
Lagardere (MMB)	133	−1,55
Marine Wendel	412	−6,29
Nord-Est	*137,80*	*−0,86*
Paribas	303,40	−0,13
Suez	197,50	−4,49
Worms & Cie	258	+0,74
Navigation Mixte	756	—
Parfinance	204,50	−2,75
Montaignes P.Gest.	673	−1,31
	—	—

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	21-06-96	Diff.
Bertrand Faure	168,20	−2,20
Dassault-Aviation	667	−8
De Dietrich	244	−3,51
Eramet	340	−5,68
Fives-Lille	579	+0,17
Legris indust.	244	+2,95
Metaleurop	54,20	−6,14
Pechiney CIP	234	−2,50
Pechiney Intl	102,90	−2,92
Peugeot	699	−2,10
Renault	127,60	−6,58
Strafor Facom	376	+0,26
Valeo	273	−3,70
Vallourec	242,10	−0,77
	—	—

MINES D'OR, DIAMANT	21-06-96	Diff.
Anglo American #	326,20	−0,54
De Beers #	171,60	+6,58
Driefontein #	69,50	−0,71
Gencor Limited #	18,45	−1,33
Harmony Gold #	51	+0,79
Randfontein #	32,60	+5,50
Saint-Helena #	29,15	−2,83
Western Deep #	*198*	*−1,83*
	—	—
	—	—

PÉTROLE	21-06-96	Diff.
Elf Aquitaine	359,80	−6,47
Esso	583	−4,42
Geophysique	288	−3,35
Total	374	+0,45
BP France	140	−3,44
Erap-Elf CPet.	318	−9,65
	—	—

SICOMI OU EX-SICOMI	21-06-96	Diff.
Bail Investis.	842	−0,47
Interbail	*262,40*	*−2,08*
Klepierre	615	−1,75
Locindus	828	−3,49
Selectibanque	107,10	+2,98
Unibail	510	+1,79
Genefim	198	−1,98
Immobail	—	—
	—	—

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	21-06-96	Diff.
Accor	716	−0,96
BIS	545	−13,76
Canal +	1257	+5,98
Cap Gemini Sogeti	198,80	+1,53
CEP Communication	445	+2,04
Club Mediterranee	*459,70*	*−3,24*
Eaux (Gle des)	553	−0,18
Ecco	—	—
Euro Disney	14,60	−0,68
Filipacchi Medias	1025	+3,32
Havas	420,80	+0,66
Lyonnaise Eaux	489,20	−2,06
Publicis	411	+0,24
S.I.T.A	1273	+5,64
Sligos	480	−2,04
Sodexho	2241	+6,41
Technip	458	−2,76
Scac Delmas(SVD)	851	−3,29
Dauphin OTA	300	−5,36
OGF Omn Gest.Fin.	—	—
TF1-1	591	−1,17
	—	—

VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ	21-06-96	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	101,67	+0,04
CNB TMO 82-97 (S)	—	−0,59
CNB Parib.97TMO(S)	100,60	+0,58
CNB Suez 97 TMO(S)	—	+0,58
CNI TMO 1/82-97(S)	101	−0,59
	—	—

Le cœur de pierre des boursiers

SANS RÉELLE SURPRISE, la Bourse de Paris a terminé dans le rouge, cette semaine, la baisse ayant été la caractéristique principale d'une majorité des séances. La liquidation mensuelle est perdante de 1,43 %. Cette dernière met un terme à une série de cinq termes boursiers gagnants depuis début 1996. L'indice CAC 40 a terminé vendredi sur un recul hebdomadaire de 1,31 % à 2 084,18 points.

VALEURS

Au cours de cette semaine quelques titres ont retenu l'attention des opérateurs et surtout des actionnaires, comme le Crédit foncier, qui termine sur un repli de 0,82 % à 36,50 francs. A une semaine de l'assemblée générale du 28 juin, les actionnaires minoritaires ne désarment pas. Colette Neuville, présidente de leur Association de défense (ADAM), a proposé cette semaine la scission en deux des activités du Foncier : les activités de crédit d'un côté et les activités foncières de l'autre, afin d'éviter de pénaliser ses actionnaires. Cette scission permettrait, selon l'ADAM, de mieux valoriser le patrimoine et d'échapper à la recapitalisation, qui ne se justifie que par l'obligation de satisfaire aux exigences du ratio Cooke sur l'ensemble des encours, y compris ceux de la promotion immobilière. Dans un entretien donné à l'AFP, le président du tribunal de commerce de Paris, Jean-Pierre Mattei, a lui aussi évoqué la possibilité de scinder l'activité du Crédit foncier entre une banque de prêts immobiliers et une « *structure* ad hoc, *plutôt une foncière qu'une défaisance, qui serait propriétaire des immeubles à leur valeur nette comptable* », si aucune solution de sauvetage n'est trouvée pour le CFF.

PROGRESSION DE MOULINEX

Colette Neuville a par ailleurs demandé le report de l'assemblée générale, estimant insuffisantes les informations disponibles pour le grand public. Son action en référé devrait être examinée au tribunal de commerce de Paris lundi 24 juin. Philippe Marini, vice-président de la commission des finances du Sénat, s'est également prononcé pour le report, indiquant qu'il trouverait « *surprenant qu'une assemblée se tienne, alors qu'aucune solution de fond ne peut être envisagée sur le devenir de l'établissement* ».

L'autre événement de la semaine aura été la très vive progression de Moulinex. Suspendu mardi à la demande de la société pour l'annonce de ses comptes, le titre a été coté mercredi. Dans la série « *les boursiers n'ont pas de cœur* », l'annonce d'une perte de 702 millions de francs sur l'exercice 1995-1996 est passée quasiment inaperçue au regard des 2 600 suppressions d'emploi programmées sur trois ans. Réservée dès l'ouverture, Moulinex a terminé la séance de mercredi sur une progression de 21,23 % à 98,20 francs dans un volume de 3,4 millions de pièces. Les investisseurs ont salué le plan de restructuration de Pierre Blayau, président du groupe, malgré les suppressions d'emplois. Ils ont ignoré les propos du ministre de l'industrie, pour qui ce plan est « *inacceptable* » en l'état. Un intervenant pariait même, jeudi, sur un doublement du cours de l'action en trois ans. Vendredi, en clôture, il commençait à avoir partiellement raison, puisque l'action Moulinex cotait 107 francs (+ 30,97 %).

Total a été très active cette semaine et termine à 374,70 francs (+ 0,98 %). Les AGF, le Consortium de Réalisation et le Gan ont annoncé mercredi avoir cédé 6,8 millions d'actions Total à Deutsche Bank Morgan Grenfell suite à une modification du pacte d'actionnaires qui les lie dans le capital du groupe pétrolier. Vendredi, on apprenait que l'opération s'était effectuée pour 2,54 milliards de francs, soit un prix net de 374 francs par action. Deutsche Bank Morgan Grenfell annonçait avoir procédé au placement secondaire à 374 francs par titre plus une commission de placement de 0,75 franc.

François Bostnavaron

LES PERFORMANCES DES SICAV MONÉTAIRES

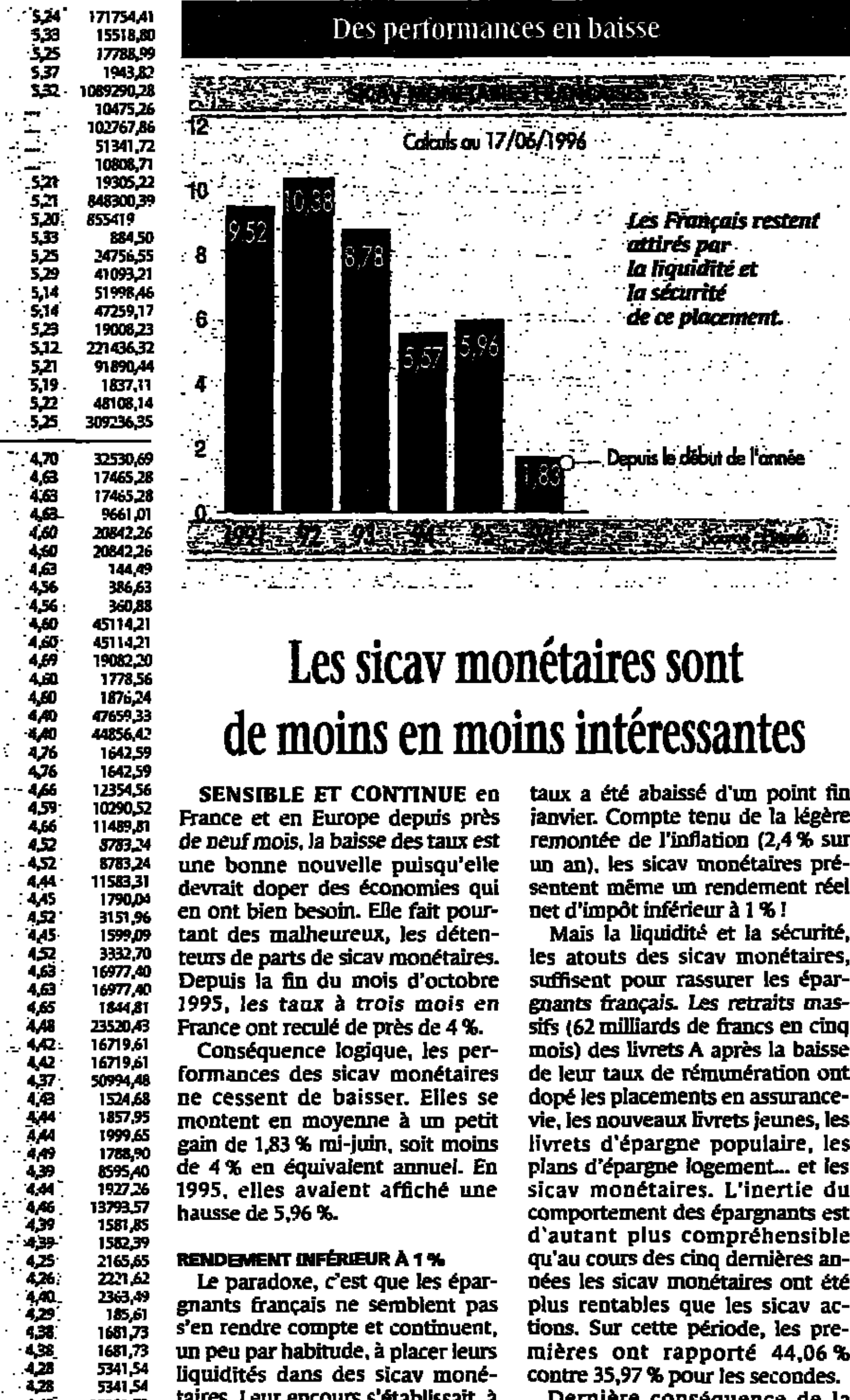
FININFO

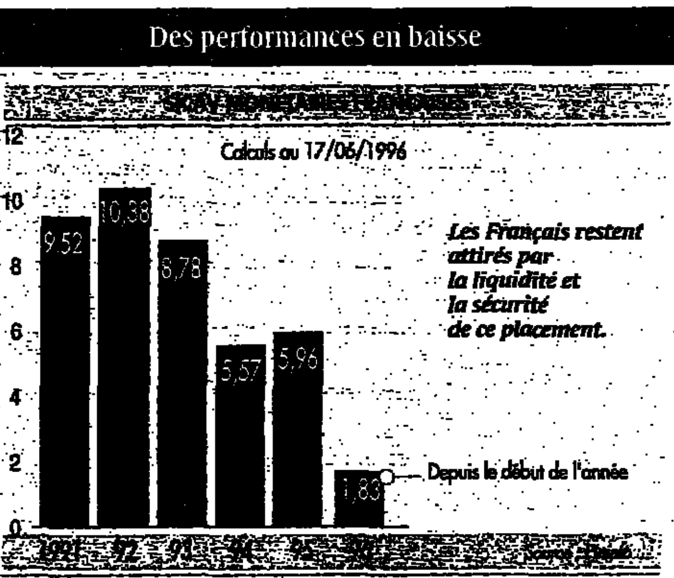
(Les premières et les dernières de chaque catégorie) — le 14 juin

SICAV MONÉTAIRES FRANCS

Performance moyenne sur 3 mois : 0,87 %, sur 1 an : 4,95 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 3 mois	Rang	Perf. % 1 an	Valeur liquid.
DB COURT TERME	DEUTSCHB	1	1,09	5	5,79	15658,23
CYRIL PLUS	CYRIL FI	2	1,07	1	6,19	878,62
BFT SECURITE 2	BFT	3	1,05	8	5,58	1822,70
IENA PERFORMANCE 3	BFT	4	1,04	7	5,60	11960,11
ATLAS COURT TERME	ATLAS	5	1,04	270	4,51	15132,59
FIMA C.T.	FIMAGEST	6	1,03	61	5,32	18172,01
ECUREUIL EXPANSION	ECUREUIL	7	1,03	3	5,90	79766,57
DEMACHY +	DEMACHY	8	1,03	4	5,88	1934,85
MIDLAND PROTECTION	MIDLAND	9	1,02	39	5,38	17962,20
UNION PLUS	CIC BUE	10	1,01	14	5,49	175466,84
BTP TRESORERIE	B BTP	11	1,01	25	5,43	44974,82
IJ CENTRE	CFCM CEN	12	1,01	6	5,60	337399,99
PLACEMENTS MONETAIRE	NSM	13	1,01	12	5,53	1079196
ALFI TIOP	ALFI GES	14	1	10	5,54	88859,09
JJ PLACEMENT	NATWEST	15	1	82	5,23	18825,13
INDOSUEZ EUROPIBOR	INDOSUEZ	16	1	11	5,53	94420,40
FINORD PLUS	CDT NORD	17	1	18	5,46	904818,73
NATWEST JOUR	NATWEST	18	0,99	33	5,39	1707,44
ABSOLU VEGA	VEGA FIN	19	0,99	21	5,45	11530,15
ARBITRAGES SECURITE	BQ TRANS	20	0,99	30	5,41	17225,07
FIMASECURITE (C)	FIMAGEST	21	0,99	23	5,44	1221,23
FIMASECURITE (D)	*FIMAGEST*	22	0,99	24	5,43	1099,82
SBS FRANCE TRESORERIE	SBS VF	23	0,99	49	5,36	337,28
GP CASH	SMC	24	0,99	29	5,41	143143,38
ABF-MJ	ABF	25	0,99	72	5,25	1774,86
BFT SECURITE PREMIERE	BFT	26	0,99	27	5,42	1718,85
ORSAY SECURITE	ORSAY	27	0,99	—	—	10122
CPR MOBISECURITE	CPRGESTI	28	0,99	2	6,19	18424,64
DIADEME COURT TERME	L.B.	29	0,99	—	—	1052456,30
BIP CAP 3 MOIS	BIP	30	0,99	26	5,42	1998,53
NATWEST INSTITUTIONNELS	NATWEST	31	0,98	22	5,44	543056,38
BARCLAYS INSTITUTIONS	BARCLAYS	32	0,98	17	5,46	735166,20
CPR MOBITERME	CPRGESTI	33	0,98	16	5,48	18904,07
ECOFI-CASH	ECOFI FI	34	0,98	31	5,40	267611,99
CPR CASH	CPRGESTI	35	0,98	51	5,35	94716,21
AGF SECURITE	AGF	36	0,98	19	5,45	11160,02
FIMATRESORERIE	FIMAGEST	37	0,98	57	5,33	17827,23
TCN PREMIERE	MASSONAU	38	0,98	55	5,34	1760,42
BIP COURT TERME	BIP	39	0,98	47	5,36	113947,19
MIDLAND TRESORERIE	MIDLAND	40	0,98	42	5,37	88819,17
CITI-MONETAIRE PLUS	CITIBANK	41	0,98	20	5,45	106066,43
GESTION INVESTICOURT	INDOSUEZ	42	0,98	59	5,32	18243,87
DB CASH	DEUTSCHB	43	0,98	54	5,35	16175,04
AXA COURT TERME (C)	AXA	44	0,98	35	5,38	10521,84
AXA COURT TERME (D)	AXA	44	0,98	35	5,38	10521,84
SURVAL	CARDIF	46	0,98	46	5,36	81312,34
CENTRALE MONETAIRE	CCR	47	0,97	52	5,35	23931,74
MONEPRIME	*PARIBAS*	48	0,97	78	5,24	152750,13
DIADEME JOUR	L.B.	49	0,97	—	—	3145369,87
PRIMACIC	CIC PARI	50	0,97	40	5,37	1219915,67
ARCADE	BIMP	51	0,97	81	5,23	1495965,88
MONE-TIOP	PARIBAS	52	0,97	28	5,41	530124,85
VALCOMEX TRESORERIE PLUS	BFCE	53	0,97	69	5,28	173237,21
VALCOMEX SECURITE JOUR	BFCE	54	0,97	60	5,32	181481,52
EFI-PERFORMANCE	CCCC	55	0,97	34	5,39	1980,83
MONDIALE PROTEOL CT	LA MONDI	56	0,97	9	5,56	719572,64
VEGA SECURITE	VEGA FIN	57	0,96	65	5,31	17510,75
STATERE	BGP	58	0,96	68	5,29	20723,36
REAL MONETAIRE	SOFIDEP	59	0,96	—	—	1017,59
BOREAL	CDC GEST	60	0,96	41	5,37	8139,65
SEQUIN	BGP	61	0,96	13	5,52	44438,77
SOPRANE)	BACOT	62	0,96	50	5,35	45844,36
PHENIX SECURITE (C)	PHENIX	63	0,96	44	5,37	7819,07
BARCLAYS MONELAFFITTE (C)	BARCLAYS	64	0,96	37	5,38	237175,57
BARCLAYS MONELAFFITTE (D)	BARCLAYS	65	0,96	38	5,38	224788,28
BTP MONECOURT	B BTP	66	0,96	88	5,22	18841,32
CPR MONETAIRE	CPRGESTI	67	0,96	116	5,09	16235,95
PHENIX SECURITE (D)	PHENIX	68	0,96	45	5,36	7358,46
LA HENIN PIBOR (C)	LA HENIN	69	0,96	153	5,09	18184,51
AGF MONETAIRE	AGF	70	0,96	32	5,40	1023,83
OPTION SECURITE	BRED	71	0,95	67	5,29	186603,05
MULTIVAL (C)	MULTIFON	72	0,95	63	5,31	19558,01
MULTIVAL (D)	MULTIFON	73	0,95	63	5,31	19558,01
FIMACOURT PREMIERE	FIMAGEST	74	0,95	105	5,12	18017,55
PLACEMENTS TRESORERIE	NSM	75	0,95	85	5,23	1318853,06
SAINT-HONORE SECURITE	CF ROTHS	76	0,95	80	5,23	189859,05
FIMAGARANTIE	FIMAGEST	77	0,95	83	5,23	18417,58
TRESORICIC	CIC PARI	78	0,95	79	5,24	171754,41
CHASE TRESORERIE	CHASE	79	0,95	56	5,33	15518,80
ATLAS PERFORMANCE	*ATLAS*	*80*	0,95	74	5,25	*17788,99*
INDUSTRIE FSE COURT TERME	BIF	81	0,95	43	5,37	1943,82
ABF TRESORERIE	ABF	82	0,95	62	5,32	1089290,28
SANPAOLO INSTITUTIONS	SANPAOLO	83	0,94	—	—	10475,26
CDC ARBITRAGES	CDC GEST	84	0,94	—	—	102767,86
LOCALYS PREMIERE	CLF BANQ	85	0,94	—	—	51341,72
FBF COURT TERME	FINTER B	86	0,94	—	—	10808,71
GESTION PIBOR	INDOSUEZ	87	0,94	87	5,21	19305,22
PENSION TMP -3/32	GEREROPC	88	0,94	89	5,21	848300,39
ANTIGONE TRESORERIE	BNP	89	0,94	91	5,20	855419
PARTNER REGULARITE	LA MONDI	90	0,94	58	5,33	884,50
MORGAN COURT TERME	JP MORGA	91	0,94	75	5,25	24756,55
FINORD COURT TERME INSTITUTION	CDT NORD	92	0,94	66	5,29	41093,21
GESTION 365 (C)	CDT CENT	93	0,93	98	5,14	51998,46
GESTION 365 (D)	CDT CENT	94	0,93	101	5,14	47259,17
FONSICAV	CDC TRES	95	0,93	84	5,23	19008,23
VALEURS MONETAIRES	DEMACHY	96	0,93	104	5,12	221436,32
ROCHEFORT COURT TERME	CPRGESTI	97	0,93	90	5,21	91890,44
ORSAY JOUR	ORSAY	98	0,93	94	5,19	1837,11
VALUNION	CIC BUE	99	0,93	86	5,22	48108,14
ACTI-COURT TERME	BBL FRAN	100	0,92	73	5,25	309236,35
VALREAL (D)	PARIBAS	260	0,79	225	4,70	32530,69
VIVCOURT TERME (D)	FERRI	261	0,79	246	4,63	17465,28
VIVCOURT TERME (C)	FERRI	261	0,79	246	4,63	17465,28
SAINT-HONORE REAL	CF ROTHS	263	0,79	245	4,63	9661,01
FINORD SECURITE (C)	CDT NORD	264	0,79	256	4,60	20842,26
FINORD SECURITE (D)	CDT NORD	264	0,79	256	4,60	20842,26
LATITUDE (C)	SOGEPOST	266	0,79	240	4,63	144,49
MONESUD (C)	L.B.	267	0,79	260	4,56	386,63
MONESUD (D)	L.B.	268	0,79	261	4,56	360,88
OUEST TRESORERIE (D)	BP OUEST	269	0,79	254	4,60	45114,21
OUEST TRESORERIE (C)	BP OUEST	269	0,79	254	4,60	45114,21
OBJECTIF PREMIERE	LAZARD	271	0,79	228	4,69	19082,20
RHONE + X COURT TERME (D)	BP LYON	272	0,78	252	4,60	1778,56
RHONE + X COURT TERME (C)	BP LYON	273	0,78	253	4,60	1876,24
PYRAMIDES COURT (C)	VERNES	274	0,78	287	4,40	47659,33
PYRAMIDES COURT (D)	VERNES	275	0,78	288	4,40	44856,42
TOPCASH (D)	CPRGESTI	276	0,78	215	4,76	1642,59
TOPCASH (C)	CPRGESTI	276	0,78	215	4,76	1642,59
IENA MONETAIRE (C)	BFT	278	0,78	235	4,66	12354,56
ECUREUIL DISTRIMONETAIRE	ECUREUIL	279	0,78	258	4,59	10290,52
IENA MONETAIRE (D)	BFT	280	0,77	236	4,66	11489,81
HERVET PLUS (D)	*HERVET*	*281*	*0,77*	*264*	4,52	*8783,24*
HERVET PLUS (C)	HERVET	281	0,77	264	4,52	8783,24
NATIO SECURITE	BNP	283	0,77	280	4,44	11583,31
BICS MONETAIRE (C)	ECOFI FI	284	0,77	275	4,45	1790,04
INVESTSECURITE COURT TERME D	CFCM MED	285	0,77	266	4,52	3151,96
BICS MONETAIRE (D)	ECOFI FI	286	0,77	276	4,45	1599,09
INVESTSECURITE COURT TERME C	CFCM MED	287	0,77	268	4,52	3332,70
BRO-SECURITE (D)	BRO	288	0,77	243	4,63	16977,40
BRO-SECURITE (C)	BRO	288	0,77	243	4,63	16977,40
EFICOOP SICAV	CCCC	290	0,76	237	4,65	1844,81
SICAIXA	CAIXA DE	291	0,76	273	4,48	23520,43
LION 20000 (D)	CL	292	0,76	284	4,42	16719,61
LION 20000 (C)	CL	292	0,76	284	4,42	16719,61
PROVENCE COURT TERME	HOTTINGU	294	0,75	296	4,37	50994,48
ORSAY COURT TERME	ORSAY	295	0,75	283	4,43	1524,68
CAPIMONETAIRE (D)	SG	296	0,75	278	4,44	1857,95
CAPIMONETAIRE (C)	SG	297	0,75	279	4,44	1999,65
SECURI-TAUX	LEGAL FR	298	0,75	272	4,49	1788,90
BOG COURT TERME	SYNALGES	299	0,74	291	4,39	8595,40
ACTI REGULIERE	GEREROPC	300	0,74	277	4,44	1927,26
JPM COURT TERME	B JOIRE	301	0,74	274	4,46	13793,57
SB SECURITE (D)	CIC SB	302	0,73	289	4,39	1581,85
SB SECURITE (C)	CIC SB	303	0,73	290	4,39	1582,39
SECURICIC (D)	CIC PARI	304	0,73	307	4,25	2165,65
SECURICIC (C)	CIC PARI	305	0,73	306	4,26	2221,62
SICAV ASSOCIATIONS	CDC	306	0,73	286	4,40	2363,49
SEPTENTRION COURT TERME	BP NORD	307	0,73	302	4,29	185,61
CREDIT MARITIME SECURITE (D)	CDT MARI	308	0,73	294	4,38	1681,73
CREDIT MARITIME SECURITE (C)	CDT MARI	308	0,73	294	4,38	1681,73
NATIO MONETAIRE (D)	BNP	310	0,73	303	4,28	5341,54
NATIO MONETAIRE (C)	BNP	310	0,73	303	4,28	5341,54
OPERA TRESORERIE	DIDIERPH	312	0,73	271	4,49	18291,73
FRUCTI-ASSOCIATIONS (D)	CCBP	313	0,73	299	4,34	43,02
PRIVASSOCIATIONS	BIMP	314	0,73	297	4,35	37861,77
BIP SECURITE (D)	BIP	315	0,73	300	4,32	1952,93
BIP SECURITE (C)	*BIP*	*316*	*0,73*	*301*	4,32	*2067,07*
CM EPARGNE J (C)	CDT MUTU	317	0,72	292	4,38	22360,50
CM EPARGNE J (D)	CDT MUTU	318	0,72	293	4,38	19984,01
SECURITA	DEMACHY	319	0,72	305	4,26	46646,33
FRUCTI-ASSOCIATIONS (C)	CCBP	320	0,72	306	4,24	44,92
DRYADE (D)	BGP	321	0,68	310	4,16	6739,24
DRYADE (C)	BGP	321	0,68	310	4,16	6739,24
VIA MONETAIRE	VIA BANQ	323	0,68	312	4,10	1213,74
LEUMI COURT TERME (C)	CDT MUTU	324	0,68	308	4,19	15991,57
LEUMI COURT TERME (D)	CDT MUTU	325	0,68	309	4,19	15185,38
MONE OUEST (C)	BP OUEST	326	0,64	313	3,97	165,10
MONE OUEST (D)	BP OUEST	327	0,64	314	3,97	156,29





Les sicav monétaires sont de moins en moins intéressantes

SENSIBLE ET CONTINUE en France et en Europe depuis près de neuf mois, la baisse des taux est une bonne nouvelle puisqu'elle devrait doper des économies qui en ont bien besoin. Elle fait pourtant des malheureux, les détenteurs de parts de sicav monétaires. Depuis la fin du mois d'octobre 1995, *les taux à trois mois en* France ont reculé de près de 4 %.

Conséquence logique, les performances des sicav monétaires ne cessent de baisser. Elles se montent en moyenne à un petit gain de 1,83 % mi-juin, soit moins de 4 % en équivalent annuel. En 1995, elles avaient affiché une hausse de 5,96 %.

RENDEMENT INFÉRIEUR À 1 %

Le paradoxe, c'est que les épargnants français ne semblent pas s'en rendre compte et continuent, un peu par habitude, à placer leurs liquidités dans des sicav monétaires. Leur encours s'établissait, à la fin du mois de mai, selon les statistiques établies par le cabinet d'informations financières Fininfo, à 993,53 milliards de francs. Au cours du seul mois de mai, les sicav monétaires ont encore collecté 11,92 milliards de francs.

Et pourtant, les sicav monétaires offrent désormais une rémunération nette d'impôt inférieure à celle du livret A de la Caisse d'épargne (3,5 %), dont le taux a été abaissé d'un point fin janvier. Compte tenu de la légère remontée de l'inflation (2,4 % sur un an), les sicav monétaires présentent même un rendement réel net d'impôt inférieur à 1 % !

Mais la liquidité et la sécurité, les atouts des sicav monétaires, suffisent pour rassurer les épargnants français. *Les retraits massifs* (62 milliards de francs en cinq mois) des livrets A après la baisse de leur taux de rémunération ont dopé les placements en assurance-vie, les nouveaux livrets jeunes, les livrets d'épargne populaire, les plans d'épargne logement... et les sicav monétaires. L'inertie du comportement des épargnants est d'autant plus compréhensible qu'au cours des cinq dernières années les sicav monétaires ont été plus rentables que les sicav actions. Sur cette période, les premières ont rapporté 44,06 % contre 35,97 % pour les secondes.

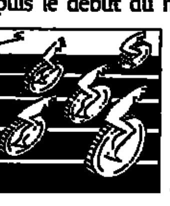
Dernière conséquence de la baisse des rendements, les différences de rendement entre les sicav les plus performantes, comme DB Court Terme de la Deutsche Bank ou Cyril Plus de Cyril Finance, et les plus médiocres, comme Mone Ouest de la Banque Populaire de l'Ouest ou Leumi Court Terme de la banque Leumi, se réduisent.

E. L.

Les incertitudes monétaires en Allemagne désorientent les investisseurs

Contrairement à la plupart des économistes, les opérateurs parient sur une hausse des taux d'intérêt à court terme allemands avant la fin de l'année

Les opérateurs de marché ont abandonné l'espoir d'une baisse supplémentaire du taux des prises en pension (REPO) de la Bundesbank. Ils prévoient même une hausse d'environ 0,3 % du niveau des échéances à trois mois outre-Rhin avant la fin de l'année. Cette semaine, deux éléments sont venus alimenter leur pessimisme. La Bundesbank a estimé que la surévaluation du deutschemark est entièrement corrigée, tandis que la masse monétaire M 3 a continué à progresser à un rythme très soutenu au mois de mai (+ 10,5 %). De nombreux économistes pensent toutefois que la faiblesse de l'activité outre-Rhin, le plan de rigueur budgétaire décidé par le gouvernement d'Helmut Kohl et le caractère modéré des accords salariaux vont inciter la banque centrale allemande à poursuivre l'assouplissement de sa politique monétaire.



TAUX ET DEVISES

QUELLES sont les intentions de la Bundesbank ? Va-t-elle choisir d'abaisser le niveau de ses prises en pension (REPO), fixé à 3,30 % depuis le début du mois de février ? Ou décidera-t-elle au contraire, dans les prochains mois, de resserrer progressivement sa politique monétaire ? Les opérateurs des marchés financiers, les analystes mais aussi les autres banques centrales européennes sont aujourd'hui perplexes. Tous s'emploient à décortiquer les informations disponibles – indicateurs économiques, variables monétaires, déclarations des membres de son conseil – pour tenter de deviner l'attitude à venir de la banque centrale allemande. Plusieurs éléments ont été perçus cette semaine comme des signaux inquiétants et ils ont contribué à grossir les rangs du camp des pessimistes.

Le premier a été la publication, lundi 17 juin, du rapport mensuel de la Bundesbank. Il y est notamment écrit que « *l'appréciation excessive du deutschemark observée au début de l'année 1995 est aujourd'hui entièrement corrigée* ». Cette remarque officielle – surprenante lorsqu'on sait que les économistes s'accordent à dire que la monnaie allemande reste aujourd'hui largement surévaluée – a semé le trouble sur les marchés financiers. Les opérateurs en ont aussitôt déduit que la Bundesbank renouait avec sa politique de mark fort et qu'il n'était plus question pour elle de réduire ses taux directeurs pour affaiblir sa monnaie et aider les exportateurs allemands.

Le dollar en dents de scie

DOLLAR FACE AU MARK

1,530 – 1,525 – 1,520 – 1,515 – 1,510 – 1,505

1,5238 le 21 juin

16/17 17/18 18/19 19/20 20/21

JUIN 1996

Source : Bloomberg

Le dollar, qui avait plongé à la suite de l'annonce d'une forte croissance au Japon au premier trimestre, s'est redressé en fin de semaine.

La publication de la masse monétaire allemande a constitué un autre motif de déception et d'inquiétude. L'agrégat M 3, qui mesure la quantité de liquidités susceptibles d'être immédiatement utilisées pour l'achat de biens, a progressé de 10,5 % outre-Rhin au mois de mai (après 11,2 % en avril), bien au-delà de l'objectif, compris entre 4 et 7 %, que s'est fixé la Bundesbank pour l'année 1996. La banque centrale allemande, qui a fait de M 3 son indicateur de référence, peut difficilement, dans ces conditions, baisser sa garde, sous peine de discrédit auprès des investisseurs internationaux. S'appuyant sur ces deux indicateurs, mais aussi sur les signes de rebond de l'économie allemande, certains analystes ont abandonné l'espoir d'une poursuite de la détente monétaire en Allemagne. Pour Adolf Rosenstock, économiste à l'Industrial Bank of Japan, « *l'espoir d'une baisse des taux est mort et enterré* ». Les investisseurs sont plus pessimistes encore. Ils croient à une remontée prochaine des rendements outre-Rhin. Selon leurs anticipations, reflétées par les cours des contrats à terme, les taux à trois mois s'élèveraient à 3,70 % fin 1996, contre 3,40 % aujourd'hui.

Progression de la lire

La lire italienne a atteint, vendredi 21 juin, un cours de 1 004,50 lires pour 1 deutschemark, après l'annonce d'un recul de l'inflation au mois de juin en Italie (3,9 % contre 4,3 % en mai). Les opérateurs espèrent que ce bon chiffre permettra à la banque centrale d'assouplir sa politique monétaire. Parallèlement, les taux des emprunts d'Etat italiens se sont fortement détendus, revenant à 9,46 % pour les échéances à dix ans, leur plus bas niveau depuis deux ans.

Plus généralement, le mouvement de convergence des rendements obligataires se poursuit en Europe. Vendredi 21 juin en clôture, le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) français s'établissait au même niveau que celui du Bund allemand de même échéance (6,61 %). La faiblesse de la croissance en Europe protège également, au moins en partie, les obligations du Vieux Continent de la nervosité des emprunts d'Etat américains liée aux incertitudes concernant le rythme de croissance aux Etats-Unis.

De nombreux économistes estiment toutefois que les opérateurs de marché font une nouvelle fois fausse route en prévoyant un resserrement de la politique monétaire allemande. Selon eux, les problèmes structurels de l'économie allemande, la crise de l'immobilier outre-Rhin, le plan de rigueur budgétaire décidé par le gouvernement, les accords salariaux modérés (entre + 1,5 % et + 2 % dans les secteurs de la chimie, de la construction mécanique, du bâtiment et de la sidérurgie) vont inciter la Bundesbank à réduire son REPO. Elle le ferait d'autant plus volontiers qu'elle peut désormais compter sur un effet de surprise total auprès des investisseurs, lequel donnerait à son geste un impact maximal.

JAPON, AUTRE POINT CHAUD

L'autre point chaud monétaire de la planète se situe aujourd'hui au Japon. L'annonce surprise, mardi 18 juin, d'une très forte hausse de la croissance du produit intérieur brut (PIB) au premier trimestre (+ 12,7 % en rythme annualisé, le taux le plus élevé depuis vingt-trois ans) a pris les opérateurs à contrepied. Le dollar s'est vivement replié après cette nouvelle, tombant de 109,05 à 107,60 yens, de 1,5230 à 1,5100 mark et de 5,17 à 5,13 francs. Il a rebondi, en fin de semaine, pour s'inscrire à 109,10 yens, 1,5315 mark et 5,1890 francs vendredi soir après que la Banque du Japon eut fermement démenti toute modification de la politique monétaire.

Peut-on croire l'institut d'émission nippon ? La reprise économique vigoureuse et la forte croissance monétaire (M 1 a progressé de 15,6 % au mois de mai) plaident en théorie pour une hausse du taux d'escompte, fixé à 0,5 % depuis le mois de septembre, afin de prévenir tout risque de tensions inflationnistes. Mais la Banque du Japon est également soumise à la pression du gouvernement japonais, fermement opposé à un durcissement de la politique monétaire. Il ne veut pas compromettre l'assainissement du système bancaire nippon et il ne souhaite pas favoriser une hausse du yen, qui mettrait en danger les exportations des entreprises japonaises.

Une hausse du taux d'escompte nippon aurait d'importantes répercussions sur l'équilibre des marchés financiers mondiaux. De nombreux gestionnaires ont en effet profité des conditions de crédit très avantageuses proposées au Japon pour financer leurs achats d'actions et d'obligations internationales, notamment européennes et américaines. Une hausse du loyer de l'argent au Japon remettrait en cause cette pratique et obligerait les gérants à solder leurs positions.

Pierre-Antoine Delhommais

Marché international des capitaux : invitation aux grands emprunteurs

ROMPANT avec sa politique traditionnelle, le Trésor public allemand n'émettra pas d'emprunt à long terme cet été. Il l'a confirmé, vendredi 21 juin, à la surprise de plusieurs spécialistes habitués à le voir lancer au moins une fois par trimestre des fonds d'Etat de dix ans. De nombreux éléments techniques expliquent pourquoi il ne dépassera pas les cinq ans, notamment par souci de développer son marché monétaire. Ses raisons sont bien connues des intermédiaires financiers, qui en ont déjà évalué toute la portée et qui, maintenant, se préoccupent davantage des conséquences de la situation nouvelle pour le marché international des capitaux.

Les avis concordent : la place est libre pour d'autres emprunteurs souverains, de tout premier plan, invités à émettre de longs emprunts en deutschemarks. Il y en a peu en Europe qui jouissent d'un crédit aussi élevé que l'Allemagne pour être susceptibles de combler le vide laissé par Bonn. Seuls deux pays sont aussi bien notés, qui lèvent directement des fonds en devises étrangères, l'Autriche et l'Angleterre. Le cercle s'élargit à la France et aux Pays-Bas, si on tient compte des établissements publics, car ces deux pays ne se présentent jamais sur les marchés étrangers sous leur propre signature.

Excluons d'emblée les emprunteurs néerlandais, car leurs besoins de fonds sont trop faibles pour leur permettre de se substituer à l'Etat allemand. L'Autriche serait un candidat de choix. Ce pays sollicite souvent le marché allemand pour des montants importants, et il lui est déjà arrivé de s'aventurer dans des domaines où l'Allemagne elle-même était absente. Il s'est notamment distingué, il y a quelques années, en contractant un emprunt de très longue durée, vingt-cinq ans, alors que la République fédérale n'avait aucune opération comparable en circulation. Le Trésor public de Vienne n'a annoncé aucun projet précis, mais il considère ces transactions en marks dans la perspective de l'introduction de l'euro dans deux ans et demi. Ce ne seront plus des emprunts étrangers. Ils seront assimilés à ceux que l'Autriche émet aujourd'hui en schillings sur son marché national.

LE MARK RÉFÉRENCE

Si l'Autriche elle-même ne se présente pas, les chances sont grandes qu'un de ses établissements publics le fasse bientôt. La Kontrollbank suit de près le développement du marché allemand, où elle songe à drainer des fonds de dix ans, ces prochains mois. Il est question d'un montant certes important, proche du milliard, mais bien inférieur à celui des émissions habituelles de Bonn, qui atteignent souvent les 10 milliards de marks.

L'Angleterre pourrait avoir bientôt à se procurer des ressources pour un volume qui supporterait mieux la comparaison. Londres doit rembourser dans quelques mois un emprunt de 4 milliards de dollars, contracté il y a des années. Ce pays a d'ailleurs déjà pratiqué le marché allemand où il a émis pour 5,5 milliards de marks d'euro-obligations en 1992. On ignore tout de ses plans immédiats.

Restera la France, et, pour être précis, la Caisse d'amortissement de la dette sociale (la Cades), dont on sait, d'une part, qu'elle pourrait contracter des emprunts étrangers et, d'autre part, que ses besoins sont énormes. C'est l'emprunteur dont tous les spécialistes espèrent la venue prochaine sur leur propre marché.

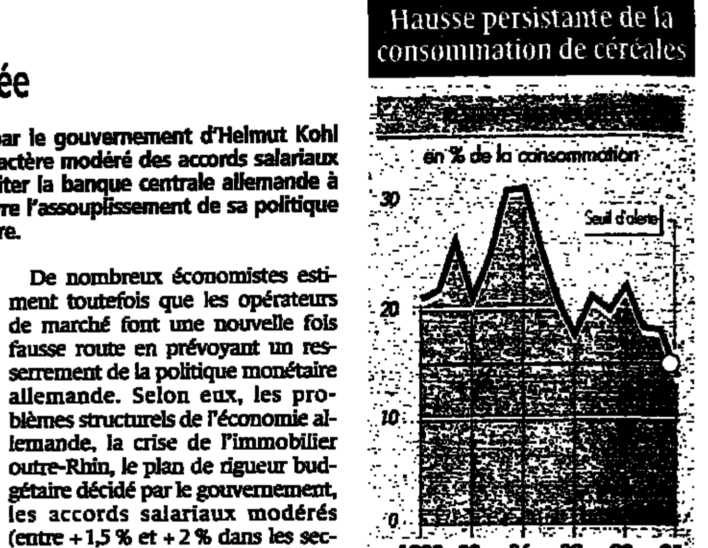
Ce qui est intéressant dans la situation actuelle, c'est qu'elle élargit le choix de tous les grands débiteurs internationaux. Ceux-ci ont déjà à leur disposition le marché du dollar, où le compartiment des opérations à taux variable semble très accueillant et où plusieurs émissions à taux fixe de durée moyenne ont récemment obtenu de très bons résultats.

Il reste à évaluer les chances de succès d'une très grande émission libellée en marks de dix ans de durée. Les spécialistes estiment qu'elles sont grandes, même si le marché demeurait aussi hésitant qu'il l'est aujourd'hui. Ils justifient leur confiance en faisant état de la forte internationalisation du mark, qui s'est accentuée ces dernières années. Le mark est devenu, à côté du dollar et du yen, une monnaie de référence qui fait que les investisseurs du monde entier l'incluent d'office et pour des pourcentages non négligeables dans la répartition par devises de leur portefeuille de titres. Les proportions varient, mais, dans l'ensemble, elles demeurent élevées et les investisseurs sont prêts à faire de la place à un nouvel emprunteur de très grande qualité, quitte à se défaire d'autres titres qu'ils détiennent déjà.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES

Hausse persistante de la consommation de céréales

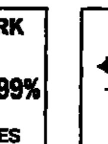
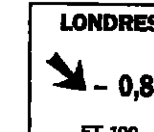
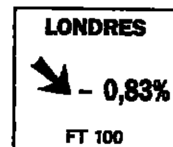
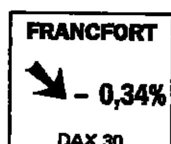


SELON LES ESTIMATIONS de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la production céréalière mondiale, avec 1,828 milliard de tonnes en 1996-97, devrait être supérieure de 6,5 % à celle de cette année. Il faut dire que les Etats-Unis, dont le sud-ouest subit une sécheresse catastrophique, ont dû revoir à la baisse leurs productions de blé et de maïs. Les récoltes plus faibles dans les pays de l'Union européenne depuis l'introduction de la jachère et la baisse des taux de progression des rendements ont également pesé sur l'offre mondiale de céréales. La FAO estime qu'en 1996 et 1997 « *le monde devrait produire 571 millions de tonnes de blé (+ 4 %), 883 millions de tonnes de céréales secondaires (+ 10 %) et 374 millions de tonnes de riz décortiqué* ».

Pour le Conseil international des céréales (CIC), qui vient de se réunir à Londres, les stocks mondiaux devraient s'élever à 99 millions de tonnes la saison prochaine, si la météo le permet. Actuellement au plus bas depuis la seconde guerre mondiale avec 80 millions de tonnes, les réserves de céréales se reconstitueront péniblement. Les experts du CIC indiquent en effet que la quasi-totalité de la récolte sera consommée immédiatement : le CIC estime la consommation à 865 millions de tonnes en 1996-97 contre 830 millions de tonnes cette année. A elle seule la Chine devrait importer 12,7 millions de tonnes. Même si les spécialistes ne s'attendent pas à une explosion de la demande et si l'Union européenne, prudente, privilégie son marché intérieur, Bruxelles compte proposer une réduction de la jachère de 10 % à 5 %. Eugene Moss, représentant des Etats-Unis au Conseil international des céréales, note : « *Nous sommes en train de passer d'une ère de surplus à une ère de demande croissante. Mais, malgré la situation très tendue du marché, je tiens à souligner que nous ne sommes pas dans une situation de crise.* »

Carole Petit

Les Bourses européennes marquent à nouveau le pas

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
 + 1,08%	 + 0,99%	 – 1,31%	 – 0,83%	 – 0,34%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

SI WALL STREET et la Bourse de Tokyo s'en sortent plutôt bien cette semaine avec une progression de près de 1 %, on ne peut pas en dire autant des places européennes qui terminent toutes à la baisse avec des replis allant de 0,34 % pour Francfort jusqu'à 1,31 % pour Paris.

Francfort affiche, en effet, le plus faible recul de toutes les Bourses du Vieux Continent au terme d'une semaine placée sous le signe de l'attentisme. Les incertitudes concernant les taux d'intérêt aux Etats-Unis et en Allemagne en ont été la raison principale, mais les cours de certains titres ont été agités par de spectaculaires soubresauts. L'indice DAX a terminé la séance officielle vendredi à 2 540,11 points contre 2 548,83 points le 14 juin.

Plusieurs facteurs ont poussé les investisseurs à la retenue : l'attente de la publication de la masse monétaire M3 pour le mois de mai et l'expiration de certains contrats à terme vendredi, qui a poussé à des ajustements techniques. Très attendue, la masse monétaire M 3 (+10,5 % en taux annualisé), finalement publiée jeudi, a déçu, et le DAX a cédé du terrain sous la pression du marché obligataire.

ANALYSES DIVERGENTES

Les analystes sont maintenant partagés entre ceux qui estiment que le cycle de baisse des taux est terminé en Allemagne, et que la Bundesbank va les maintenir à leur bas niveau au moins jusqu'à la fin de cette année, et ceux qui pensent qu'il reste de la marge pour une baisse du taux de prise en pension, fixé à 3,30 % depuis le début février.

Toutefois, selon la Commerzbank, le potentiel de croissance du DAX 30, estimé à 2 700 points dans les six mois à venir, reste intact.

De l'autre côté de la Manche, le recul des valeurs britanniques s'est effectué dans le calme, le Stock Exchange de Londres n'ayant connu qu'une seule séance vraiment active. L'indice Footsie des cent principales valeurs a finalement perdu 31,3 points sur la semaine, soit 0,83 %, pour terminer vendredi à 3 722,3 points.

La vie des sociétés connait une accalmie avant une vague de résultats semestriels attendue en juillet. La frénésie d'acquisition est retombée, tous les paris possibles sur d'éventuelles offres publiques d'achat (OPA) semblant avoir été pris. Le producteur d'électricité Scottish Power a toutefois surpris quelques investisseurs en surenchérissant sur Southern Electric pour le rachat de la compagnie d'eau Southern Water. L'offre améliorée de Scottish Power a mis un terme, jeudi, au feuilleton Southern Water que Southern Electric a tenté de sauver des mains du groupe écossais par une contre-offre fin mai. Le « *chevalier blanc* » a reconnu sa défaite.

Sur le plan macro-économique britannique, les signes contradictoires incitent à la prudence. La plupart des spécialistes, y compris l'OCDE, prévoient une reprise de l'activité économique d'ici à la fin de l'année, mais, mercredi, l'Office des statistiques a annoncé que les ventes de détail avaient reculé de 0,1 % en mai.

Reste que le marché a du mal à prévoir aujourd'hui l'attitude du chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, dans la conduite de la politique monétaire. En fin de semaine, l'opinion penchait davantage pour une baisse que pour une hausse mais l'incertitude domine.

TRÈS FORT REPLI À PARIS

La Bourse de Paris affiche pour sa part le plus fort repli. En cinq séances, les valeurs françaises ont abandonné 1,31 % et la liquidation mensuelle se révèle perdante de 1,43 % après cinq termes boursiers gagnants. L'indice CAC 40 a terminé vendredi en clôture à 2 084,18 points. L'indice étant finalement sorti jeudi par le bas de la fourchette 2 100 points/2 140 points dans laquelle il évoluait depuis la mi-mai.

Pour l'avenir, les intervenants restent baissiers à court terme même si le support de 2 072 points sur le contrat CAC 40 à terme a bien tenu en fin de semaine. Certains estiment que l'indice phare de la Bourse de Paris pourrait effectuer une correction jusqu'à 2 050 points dans un premier temps et, si ce support ne tient pas jusqu'à 2 033 points, voire 2 000 points avant de repartir de l'avant.

La Bourse de Tokyo a continué de prendre de l'avance cette semaine. Après avoir gagné 2,47 % huit jours auparavant, les valeurs japonaises ont encore pris 1,08 % sur la période. L'indice Nikkei a gagné 241,26 points pour finir à 22 530,65 points, à son plus haut niveau de l'année.

« *Les investisseurs étrangers ont commencé à procéder à des achats alors que les chiffres du produit intérieur brut (PIB) faisaient naître l'optimisme sur la reprise économique* », estimait un analyste. Par ailleurs, les opérateurs ont également expliqué que les cours avaient été soutenus pendant la semaine par les achats de contrats à terme et que la nouvelle hausse du dollar vendredi à 108,69 yens avaient également renforcé le sentiment de confiance des investisseurs.

TRANSACTIONS TECHNIQUES

La semaine à Wall Street a été caractérisée et dominée par des transactions techniques liées à l'expiration trimestrielle vendredi des options sur actions et indices boursiers (journée dite des « *trois sorcières* »). Les valeurs américaines ont toutefois terminé en hausse, l'indice Dow Jones gagnant 55,78 points (+0,99 %) à 5 705,23 points.

Les détenteurs de capitaux se sont livrés à des opérations de mise à jour et d'habillage de portefeuilles avant les échéances trimestrielles. Ce type d'opérations devraient se poursuivre la semaine prochaine, qui sera la dernière du mois et du trimestre, a observé Larry Wachtel, analyste chez Prudential Securities.

F. Bn.



AUJOURD'HUI

SPORTS

FOOTBALL Les quarts de finale du championnat d'Europe des nations devaient commencer, samedi 22 juin, par les matches Angleterre-Espagne, à Wembley (16 heures, TF 1), puis France - Pays-Bas, à Liverpool (19 h 30, France 3). ● DIMANCHE 23 juin, les deux autres matches opposent la République tchèque au Portugal, à Birmingham (19 h 30, TF 1), et l'Allemagne à la Croatie, à Manchester (16 heures, France 2). ● MIROSLAV BLAZEVIC, l'entraîneur croate, espérait, avant ce match, que cette rencontre lui permettrait de mettre en valeur son rôle dans l'émergence d'une génération de joueurs talentueux qui, le reste de l'année, font les beaux jours des plus grands clubs européens. ● LES QUARTS DE FINALE marquent l'entrée en scène du « but décisif » : cette règle doit écourter la prolongation des matches en donnant la victoire à l'équipe qui marque en premier.

La suite de l'Euro 96 se joue au « but décisif »

Appliquée pour la première fois en Angleterre, la règle doit permettre d'écourter la prolongation des matches, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, en donnant la victoire à l'équipe qui marque en premier

MANCHESTER
de notre envoyé spécial

Officiellement, c'est une première. A l'occasion de ses quarts de finale, samedi 22 et dimanche 23 juin, l'Euro devait étrenner la règle du « but décisif » ou « but d'or ». En cas de prolongation, la première équipe qui marque est déclarée aussitôt vainqueur. La disposition a été adoptée par la Fédération internationale de football (FIFA) après la finale de la Coupe du monde de 1994, où le Brésil avait battu l'Allemagne aux tirs au but. D'autres sports utilisent depuis longtemps ce principe, baptisé « mort subite », mais les instances du football ont trouvé l'expression indélicate.

EURO 96

La FIFA n'achève pas ses joueurs. Elle a instauré une limite de temps. Si aucun but n'est inscrit pendant les deux mi-temps complémentaires de quinze minutes, il est finalement procédé à la séance des tirs au but pour départager les deux adversaires. Les programmateurs de télévision et les gardiens de stade sont soulagés. La formule a été testée dans des compétitions mineures avant d'être introduite dans une grande compétition – le « but décisif » sera également en vigueur lors de la phase finale de la Coupe du monde française de 1998.

Les sélectionneurs, eux, demandent à voir. « Lorsqu'un joueur commettra une erreur à la 92e minute, l'affaire sera réglée, s'insurge Berti Vogts, le sélectionneur allemand. *Jusqu'alors, l'ensemble de l'équipe pouvait rattraper le coup. La FIFA a-t-elle pensé à la responsabilité que devra porter le fautif ? » « Je crois que les joueurs et les spectateurs seront frustrés de voir s'arrêter brutalement un match en cours de prolongation »*, pense Aimé Jacquet. Le but décisif doit encore convaincre.

Au moment où le premier tour achève de se dissoudre dans les quarts de finale, l'autre nouveauté de l'Euro est géopolitique. *Les performances des équipes nationales de la Croatie et de la République tchèque, toutes deux qualifiées en quarts de finale, ont donné une légitimité sportive à leurs nations.* Dans un monde fou de foot, il s'agit là d'une nouvelle entrée sur la scène internationale. Les deux pays ont prouvé qu'ils étaient sportivement dignes d'exister en s'imposant face au Danemark, tenant du titre, ou à l'Italie, vice-championne du monde.

JEU DE MAINS

Dans le domaine tactique, en revanche, le début de la compétition n'a guère apporté d'innovations. Les schémas de jeu n'ont pas été bouleversés. Les sélectionneurs ont tous de solides antécédents en club. *Guus Hiddink (Pays-Bas) a* entraîné le PSV Eindhoven, Terry Venables (Angleterre) le FC Barcelone, Javier Clemente (Espagne) l'Espanol de Barcelone, Arrigo Sacchi (Italie) le Milan AC, etc. Beaucoup se sont déjà affrontés à plusieurs reprises dans des matches de Coupe d'Europe. Ils auraient donc bien du mal à se surprendre.

La tendance dominante est à un compartiment défensif fort, avec quelques déménageurs à l'avant, de l'acabit de Hristo Stoïchkov (Bulgarie), Jürgen Klinsmann (Allemagne), Alan Shearer (Angleterre) ou Christophe Dugarry. Il leur est demandé de la *« percussion »*, en reprenant l'un des mots favoris d'Aimé Jacquet. La Croatie, qui aligne sept joueurs à la mentalité offensive, les Pays-Bas, qui jouent avec trois attaquants, et le Portugal, dont le danger provient surtout du milieu de terrain, dérogent à cette règle.

Malgré cette frileuse attitude, cinquante-cinq buts ont été marqués en vingt-quatre matches. C'est une honnête moyenne. Après des premières rencontres dominées par la peur de mal faire, les équipes se sont un peu décontractées dans la deuxième série de matches avant de se libérer totalement dans la dernière. Les arbitres ont, eux, corrigés leur excès de zèle en cours de route, tout en contrôlant les matches d'une poigne ferme. Au bilan, la France et les Pays-Bas ont été les équipes qualifiées les moins sanctionnées, avec tout de même six cartons jaunes. L'Espagne est, en revanche, sortie du premier tour avec neuf avertissements et une expulsion. Pour les équipes qui devaient passer ce week-end, le contingent de vingt-deux joueurs pourrait bien devenir rapidement d'une grande utilité afin de pallier blessures et suspensions.

Malgré les coupes d'Europe, malgré le rapprochement des tactiques, l'Euro reste encore un grand choc culturel. Le football conserve ses particularismes. L'incompréhension majeure entre les peuples réside dans l'interprétation de ce qui est faute et de ce qui ne l'est pas. Dans le quotidien *Libération*, Raymond Domenech constatait, vendredi 21 juin, que les joueurs se servent de plus en plus de leur bras pour bloquer l'adversaire. L'entraîneur de l'équipe de France espoirs n'y voyait pas forcément là tricherie. Les Italiens ont intégré cette ficelle depuis longtemps. Les autres suivent, bon gré, mal gré. Mais les Anglais, gardiens du temple, s'offusquent toujours de cette pratique qu'ils assimilent à un trucage. Au vu des nombreuses techniques sournoises mises en place par les joueurs, la FIFA devrait être conduite rapidement à statuer si les jeux de main sont toujours des jeux de vilain.

Benoît Hopquin

Contre le souffle court

C'est le gadget le plus en vue de l'Euro 96 : ce petit pansement que certains joueurs s'appliquent sur le nez n'est pourtant pas d'une élégance à couper le souffle. Légérement renforcé pour écarter les narines, il est censé faciliter la ventilation nasale. Deux entreprises, l'une française, l'autre américaine, assurent la promotion du produit. Après le succès rencontré auprès des rugbymen, elles l'ont proposé aux footballeurs. Quelques joueurs étrangers ont trouvé des avantages au petit adhésif. Pas les Français. *« Ce bout de Scotch n'améliore pas l'échange entre les poumons et le sang. Il ne permet pas la fixation de l'oxygène sur les globules rouges.* explique Jean-Marcel Ferret, médecin de l'équipe de France. *L'argument selon lequel il améliore la ventilation est un peu tiré par les poils du nez. »* Le docteur Ferret en admet cependant l'efficacité pour les joueurs enrhumés.

Les petites contrariétés d'Aimé Jacquet

MANCHESTER
de notre envoyé spécial

Comme l'équipe de France quittait, mercredi 19 juin, les terrains de l'école d'Haydon Bridge, près de Newcastle, où elle s'était entraînée pendant la première phase de l'Euro 96, les écoliers qui attendaient les joueurs à la sortie brandirent chacun un carton sur lequel était joliment dessinée une lettre. Le message complet leur souhaitait *« bon courage »*, en français dans le texte. L'attention était touchante. Aimé Jacquet n'a sans doute pas pensé qu'il fallait le prendre au pied de la lettre.

Après la victoire face à la Bulgarie, mardi 18 juin, l'ambiance était pourtant à l'euphorie. Les joueurs avaient eu quartier libre pour un soir, après trois semaines de confinement en caisson étanche. Ils avaient décompressé dans une boîte de nuit de Newcastle jusqu'à 2 heures du matin. Le lendemain, avait été organisé un barbecue convivial. Puis les petites contrariétés se sont acculumées avant le quart de finale contre les Pays-Bas

Pour commencer, les Russes, qui devaient céder aux Français leur hôtel, à Wigan, dans les environs de Manchester, ont multiplié les prétextes pour retarder leur départ. Une seule chambre était libre, celle de Serguei Kiriakov, renvoyé de l'équipe par le sélectionneur, Oleg Romantsev, pour *« atteinte au moral de l'équipe »*, sans doute une version moderne de l'ancien « comportement antisocialiste ». L'équipe de France n'a finalement pu disposer de cette résidence, à Wigan, que vendredi, dans la journée.

> « On tire sur les réserves », estime Jean-Marcel Ferret, le médecin de l'équipe

Jeudi, en fin d'après-midi, une autre anicroche allait user quelque peu la patience des Français. Les motards qui escortaient leur car jusqu'au stade d'Anfield Road, à Liverpool, où devait se dérouler l'entraînement, se sont perdus dans la ville. Les policiers ont tourné en rond pendant plus d'une heure avant de retrouver enfin une enceinte sportive qui a tout de même sa petite renommée. *« Quelle organisation ! »*, n'a pu s'empêcher de soupirer Aimé Jacquet.

Ces anecdotes ne prêteraient qu'à sourire si elles ne se situaient dans le contexte d'une compétition éprouvante. Les trois premiers matches de l'Euro, joués en l'espace de dix jours, ont laissé des séquelles. *« On tire sur les réserves »*, estime Jean-Marcel Ferret, le médecin de l'équipe de France. Les Tricolores ont jusqu'alors été épargnés par les grosses blessures, mais les légères contusions commencent à s'accumuler. *« On estime qu'il faut trois jours et demi pour récupérer de petits bobos. Il faut renforcer le genou de l'un, la cheville de l'autre. »*

Les quatre kinésithérapeutes de l'équipe de France ont travaillé jusqu'à 2 heures du matin après le match contre l'Espagne, le plus éprouvant de tous. Ils s'affairent régulièrement jusqu'à tard dans la nuit, à raison de quarante-cinq minutes par joueur. Dans le même temps, l'alimentation est étudiée pour apporter aux muscles tous les nutriments physiologiques, notamment le sucre, nécessaires à la récupération. L'accumulation des jours, des kilomètres et des matches commence à se faire sentir. La fatigue s'installe doucement. Mais, avant le match contre les Pays-Bas, les Bleus n'avaient sans doute qu'une seule envie: que cela dure !

B. H.

Miroslav Blazevic, l'entraîneur croate, en quête de revanche

LONDRES
de notre envoyé spécial

Il voulait l'Allemagne et il a eu l'Allemagne. Quelques jours plus tôt, on avait cru l'entendre souffler le nom de l'Italie, proclamée adversaire idéal de ce quart de finale. Il est commme ça, Miroslav Blazevic. On ne sait jamais vraiment ce qu'il pense. Il n'hésite pas à changer d'avis, laissant aux imbéciles du proverbe la joie trompeuse des certitudes. Impavide dans son éternel costume de bonne coupe, l'entraîneur croate glisse brutalement de l'enthousiasme au dépit, avec la même sérénité. A ses yeux, seule compte la vérité du moment. A condition qu'elle convienne à sa chère Croatie.

Sur ce point, il ne transigera pas. Il est venu en Angleterre pour emmener ses garçons le plus loin possible, et pourquoi pas jusqu'aux portes des vestiaires de Wembley, le 30 juin. Les joueurs, il les aime, il les porte, il les connaît. Il a formé douze d'entre eux au Dynamo de Zagreb, à la fin des années 80. C'est un peu plus qu'un entraîneur, à peine moins qu'un père.

Alors tant pis si, sur la route de l'ambition, il faut écraser quelques victimes innocentes. Les joueurs de Blazevic ont été les premiers de l'Euro à assurer leur place en quarts de finale. Le dernier match contre le Portugal, mercredi 19 juin, ne comptait pour rien. Seul le Danemark espérait une victoire croate, condition nécessaire à sa propre qualification. Miroslav Blazevic aligna une équipe réserve, bâtie autour de sept remplaçants ; il fut battu, et les Danois furent éliminés. *« J'avais quelques blessés,* s'est-il excusé mollement, *et trois des meilleurs joueurs avaient déjà reçu un carton jaune. Je ne voulais pas prendre le risque qu'ils soient suspendus pour le match contre l'Allemagne. »* Cela valait bien un peu d'égoïsme... et le sacrifice d'un fair-play de commande.

GÉNÉRATION MIRACULEUSE

Blazevic, le Croate, n'est jamais le dernier à se draper des couleurs rouge et blanc de la patrie. Car Miroslav, l'entraîneur, est persuadé d'avoir sous la main une génération miraculeuse. Zvonimir Boban, Aliocha Asanovic, Robert Prosinecki, Alen Boksic, Davor Suker : il ne cesse de s'émerveiller de cette distribution de luxe. Sa confiance en eux le pousse à inclure sept joueurs offensifs dans son équipe de départ, à ramer à contre-courant d'un Euro où la prudence a force de loi.

Dans la Croatie de Miroslav Blazevic, les attaquants peuvent se muer en défenseurs puisque, aux défenseurs, il demande d'attaquer. Tous désarçonnent. Leur victoire sur le Danemark (3-0) fut, par intermittence, le plus beau match du tournoi. Grâce à leur fantaisie, il imagine déjà son nom en lettres d'or en haut de l'affiche du football européen. Le premier entraîneur de la première équipe de Croatie championne d'Europe. Quel honneur ! Quelle revanche !

Le foot lui en fait tellement voir. A soixante-deux ans, il a derrière lui une longue carrière à l'étranger, en Suisse et en France. Son passage à la direction sportive du FC Nantes lui a coûté la plus cruelle des mésaventures. A l'automne 1995, Blazevic a passé dix-sept jours en prison (*Le Monde* du 25 octobre), après son interpellation dans le cadre de la nébuleuse affaire des comptes de l'Olympique de Marseille. Le juge Pierre Philippon, chargé du dossier, le soupçonnait d'avoir été le destinataire de fonds versés par l'OM en 1989 à une société suisse chargée d'organiser des matches amicaux qui n'avaient pas eu lieu. Cela explique sans doute son intime conviction. C'est chez lui, dans sa douce Croatie, qu'il s'est fabriqué ses meilleurs souvenirs d'homme de foot. Entre Zagreb et Split, on le distingue, on le congratule. Des plus modestes aux plus puissants.

Et il n'est pas homme à dédaigner les honneurs. Il conserve soigneusement le télégramme de félicitations que lui a adressé le président Franjo Tudiman. On le sait proche du chef de l'Etat croate. Il s'est empressé, avant même le coup d'envoi du premier tour, de l'inviter à Wembley, pour la finale. Mais il faut d'abord battre les Allemands. Blazevic n'ignore ni leur robustesse ni leur énervante aptitude à gagner les matches importants. Avant le quart de finale qui doit avoir lieu dimanche 23 juin à Manchester, l'obstacle lui semblait pourtant à la mesure de ses joueurs. Il s'était mis en tête que leur folie saurait dérouter cette redoutable organisation. Il la devinait capable de succomber. *« Nous allons effacer en quarts de finale la mauvaise impression laissée par le match contre le Portugal »*, promettait Miroslav Blazevic. Et son visage, d'habitude si sérieux, s'éclairait d'un sourire.

Pascal Ceaux

Menaces de crampes sur le stade d'Atlanta

Les athlètes risquent de souffrir de la dureté de la piste olympique

ATLANTA
correspondance

Carl Lewis en a parlé le premier, entre deux grimaces, au soir de son échec en finale du 100 m. Puis Dennis Mitchell a repris ses propos, osant un commentaire identique. Depuis, il n'est plus une journée des sélections olympiques américaines qui s'achève sans une plainte de même nature. A en croire les athlètes, la piste des Jeux d'Atlanta serait de loin la plus rapide du monde. Mais cette qualité cacherait mal son premier défaut : elle provoquerait des crampes. Carl Lewis a expliqué ainsi sa huitième place sur 100 m. Et John Smith, l'entraîneur de Marie-José Pérec et du sprinter Jon Drummond, a observé un même phénomène chez la plupart de ses athlètes. *« Elle est tellement dure*, explique-t-il, *que le rebond de chaque appui au sol renvoie vers les muscles une énergie tout à fait inhabituelle. Ils se contractent de façon trop violente. Et les gars sont saisis par les crampes. »*

Construite spécialement pour les Jeux du centenaire, la piste olympique d'Atlanta est de fabrication italienne. Elle a été pensée, conçue et produite sur les ateliers de l'usine Mondo. *« Et nous avons cherché à en faire un produit destiné aux records*, explique l'un des ingénieurs responsables de sa conception. *Elle ne servira jamais au moindre entraînement. Il nous a donc été possible de lui donner une extrême dureté. Elle est fine, moins de trois centimètres, et posée directement sur l'asphalte. L'utiliser trop souvent pourrait provoquer des blessures chez les athlètes. Ils souffriraient sûrement d'inflammations aux tendons ou aux ligaments. Mais ce revêtement sera retiré du stade après les Jeux olympiques. Il est unique. Et il n'aura peut-être jamais d'équivalent. »*

Unique. Un attribut dont les entraîneurs se seraient volontiers passés. *« Les sprinters ont connu des problèmes*, poursuit John Smith, *car aucun d'entre eux n'est habitué à courir sur un sol aussi ferme. C'est un peu comme s'ils étaient passés d'une Volkswagen à une Ferrari. Il va leur falloir désormais s'accoutumer à cette Ferrari. Mais il n'en existe aucune qui soit disponible. »* Impossible, donc, de préparer l'organisme à un revêtement trop rapide pour être honnête. Aux Jeux d'Atlanta, la crampe guettera les athlètes dès leur sortie des *starting-blocks*. Elle en saisira certains, pour en oublier d'autres. *« Il faudra vivre avec ce risque »*, soupire Dennis Mitchell.

CHAUD ET FROID

Complimentée pour ses performances, puis critiquée pour sa dureté, la piste ne serait pas seule responsable de ces maux nouveaux qui ont frappé les athlètes américains. Le temps, ce climat si étouffant qu'on le jurerait tropical, ne serait pas étranger à l'épidémie de crampes qui a saisi l'athlétisme américain. *« On passe sans arrêt du trop chaud au trop froid*, s'est plaint Dan O'Brien, le recordman du monde du décathlon. *En pleine journée, la température dépasse 45 °C sur la piste. Mais les couloirs et les vestiaires du stade sont tous climatisés. »*

Plus grave : la distance entre le terrain d'échauffement et l'enceinte de compétition est tellement longue, près d'un kilomètre, que cela oblige les athlètes à emprunter une navette pour se rendre d'un site à l'autre. *« Et elle aussi est climatisée*, explique Dennis Mitchell. *Du coup, on se refroidit pendant le trajet. On grelotte un peu. Les muscles se contractent. Et c'est là que surviennent les crampes. »*

La solution ? Carl Lewis l'a trouvée tout seul, puis il l'a exprimée tout haut en promenant un regard de mépris vers les organisateurs des Jeux du centenaire. *« Ils ont détruit tout un quartier pour construire ce stade*, a-t-il raconté. *Ils pouvaient bien démolir quelques maisons de plus et rajouter un terrain d'échauffement. »* Un argument dont Carl Lewis semblait assez fier. Jusqu'au moment où ses propos trop simplistes lui sont revenus au visage avec la fulgurance d'un boomerang. *« Monsieur Lewis ne penserait sûrement pas de la sorte si nous avions décidé de raser sa propre villa pour bâtir un stade d'échauffement qui ne servira plus jamais à personne au lendemain des Jeux »*, a sèchement répondu un porte-parole du comité d'organisation. Un échange verbal dont le public a semblé apprécier chaque coup. Dommage qu'il n'ait fait aucun vrai vainqueur.

Alain Mercier

Maillots de bain nouvelle vague

Cinquante ans après l'apparition du Bikini, ce vêtement de saison illustre à sa manière les mouvements de la mode

DEUX-PIÈCES triangle, ou « mayogaine » hollywoodien, Bikini noué ou string Saint-Tropez, brassière ou balconnet, l'été 1996 effeuille toutes les nostalgies. A l'heure des microfibres et des « transbronzants », les idoles se croisent sur une plage virtuelle : *James Bond girls* à culotte ceinturée, et dames de la côte, crawleuses d'Atlanta en nageur décolleté carré, et starlettes à pois façon Cinecitta.

Quelques grammes de tissu suffisent désormais pour redonner au corps, selon les effets de coupe, le galbe d'une divine, ou la carrure d'une athlète. « *La saison a commencé très tard. Mais depuis qu'il fait chaud, ce n'est plus la fête, c'est l'euphorie !* », note Irène Leroux, à la tête de la maison Erès, qui vend chaque année 40 000 pièces. Le champion des ventes de l'été recommence à faire des vagues : de tous les pays européens, le marché français a connu *le développement le plus spectaculaire*, soit plus de 19 % en nombre de pièces pour les neuf premiers mois de 1995. Organisé chaque année en septembre, Lyon Mode City, le salon de la filière lingerie balnéaire, voit le chiffre de ses exposants se multiplier.

DES ALLURES « COUTURE »

Le maillot de bain redevient « costume ». Les années 80 l'avaient éloigné de la plage, pour l'attirer dans les sous-sols du disco, de l'aérobic. Hier roulé sur les hanches, ou caché sous une chemise, nargué par les dessous, c'est un article qui se laisse volontiers griffer par la mode. Versace fait photographier les siens par Avedon. Gilles Rosier, ancien assistant de Jean-Paul Gautier, et styliste de la marque GR816, s'est jeté à l'eau pour la marque Repetto, avec des modèles que n'auraient pas renié les élégantes de Lartigue. Le « beachwear », prend cette saison des allures « couture », avec multiplication de passementerie, de ganses, (Erès, Capucine Puerari), des tissus structurés, des découpes qui marquent la taille, et soulignent la poitrine.

Fuselant et graphique, le une-pièce de la saison s'impose avec des mules au pied. Loin des *coques mansfieldiennes chéries* par les fabricants italiens (La Perla) et israéliens (Gottex), le chic post-thalasso s'éclaire de strass (Sonia Rykiel), se drape en blanc immaculé (Hermès), ou en noir, dans un bustier en crèpe cranté au doux nom de « Glamour » (Erès). Ailleurs, on note, pour les sirènes de la côte, quelques effets panthère (Capucine Puerari), pas mal d'irisés, de laqués, et beaucoup de fleurs tropicales (Huit, Dorotennis).

L'autre grande vedette de l'été, c'est encore et toujours le deux-pièces, où la planète mode a puisé son inspiration nombriliste. Les Galeries Lafayette présentent leur *collection de « séparables »*. Chez Erès, parmi les quatre-vingts formes présentées, les plus petits s'appellent « Cerise » (pour le haut), et « Minimum » pour le bas. Sous les tuniques et autres tailles basses, le « coulissé » s'impose – mais avec des tongs –, à la faveur d'un anniversaire : les cinquante ans du Bikini, qui a fait chavirer toute la génération « sea, sex and sun ».

C'est en effet le 5 juillet 1946, quatre jours après l'essai nucléaire des Américains à Bikini, un atoll de l'archipel Marshall, *dans le Pacifique*, qu'un ingénieur français lance sa bombe à la piscine Molitor. Il s'appelle Louis Réard, et entend frapper un grand coup, pour sauver l'entreprise de bonneterie de son père, reprise en 1922. Ce *jour-là, tous les flashes sont braqués* sur Michèle Bernardini, danseuse vedette du Casino de Paris. La voici, en culotte-triangle et soutien-gorge coulissés, coupés dans un coton imprimé « papier journal » : la Une au corps, le corps à la Une, le « Bikini » est né.

Jacques Heim avait inventé le deux-pièces en 1932, largement popularisé par les premiers congés payés de l'été 1936. Dix ans plus tard, les trois triangles de Louis Réard divisent la France en deux. « *Mode bourgeoise* », clame Jeannette Thorez-Vermeersch, l'épouse du sécrétaire général du Parti communiste. Elle voit dans le Bikini une nouvelle humiliation de la classe ouvrière. Chantre de la maternité et adversaire de la contraception, elle rejoint à l'autre extrême les partisans d'un autre combat. Les familles conservatrices évoquent un « outrage à la pudeur ».



DESSINS AURORE DE LA MORINERIE

Bikini Erès et maillot de bain Repetto

En 1948, le maire de Biarritz fait placarder sur les murs de sa commune un arrêté municipal interdisant le port du Bikini. Interdit en Espagne, en Belgique, au Portugal et même à Hollywood, le Bikini est définitivement consacré par Brigitte Bardot, qui l'immortalise dans *Et Dieu créa la femme*, de Roger Vadim. La version balconnet et vichy devient le modèle absolu.

SCIENCE-FICTION

Après Frigidaire et Klaxon, Bikini *entre dans le dictionnaire* dès les années 60. Ce « *maillot de bain formé d'un slip très petit et d'un soutien-gorge* » (Le Robert) voit naître un petit frère, le « monokini », (en 1964), puis un autre, le « sexykini », achevant de dépouiller l'empire Réard, qui se retire des affaires au début des années 80.

L'inventeur disparaît à Lausanne en 1984, laissant derrière lui le souvenir d'un lointain scandale, dont les échos nous parviennent encore aujourd'hui : voir l'hystérie qu'a déclenchée ce printemps en Belgique le top-model Tyra Banks, à cause de la campagne de publicité pour Hennes and Maurits : abribus saccagés, affiches arrachées...

Sculpté, musclé, le corps des années 80 a soumis le tissu à toutes ses exigences de confort et de mouvement. Après la suppression des doublures, des armatures et des coques de maman dans les années 70, la révolution extensible liée à la fibre Lycra a engendré la famille des « secondes peaux », qui moulent le corps sans l'étreindre. Les mousses et les effets « *push up* » sont aujourd'hui ses renforts invisibles. Au nom de la douceur et du maintien, de l'effet « caresse », les fibres synthétiques représentent aujourd'hui *93 % des fibres employées pour* la production européenne de maillots de bain, selon Lyon Mode City.

A l'aube de l'an 2000, le luxe renoue avec les utopies de la science-fiction. Voici venu le temps des « hydrophobes » de compétition qui laissent glisser l'eau, des petits blancs qui restent opaques même mouillés (grâce à une fibre céramique qui réfléchit le rayonnement lumineux)... Sans oublier le « Tan through » (transbronzant) – vendu pour la première fois en France en 1994 (Jeanine Robin) et aujourd'hui à la Redoute –, qui à lui seul transforme le farniente en casse-tête chinois : « *En cours d'exposition, déplacez régulièrement les bretelles, les tours de cuisse, les ourlets les plus épais sont imperméables aux UVA* », lit-on sur une notice...

Laurence Benaïm

LIEU

Un grand argentier à Saint-Denis

ON POURRAIT passer sans la voir, cette usine, quand l'autoroute du Nord traverse le canal et frôle Saint-Denis. Sauf qu'une enseigne inattendue attire l'oeil : Christofle.

C'est une usine à l'air anglo-normand, murs de brique sombres, pavillons et ateliers vitrés, boiseries peintes en vert foncé, arbres et ampélopsis. Le gardien, style grande maison, vous annonce que « *Monsieur Henri* » vous attend « *dans le musée* ». Des ateliers donc, où travaillent encore trois cents personnes (les couverts, soit deux tiers du chiffre d'affaires, sont fabriqués en Normandie), et un musée, celui de la collection Christofle, orfèvres et *silversmiths*, « argentiers », à Paris depuis 1830. Son responsable, Henri Bouilhet, architecte, appartient à la cinquième génération en charge de cette entreprise familiale aujourd'hui dirigée par Maurizio Borletti, vingt-neuf ans, branche italienne de la dynastie Christofle-Bouilhet.

Saint-Denis, entre canal et voie ferrée, où allait arriver le fabuleux nickel d'une lointaine Nouvelle-Calédonie – pour le maillechort, *alliage de base* –, est l'emplacement choisi en 1850. Afin de faciliter le développement de cette « industrie du luxe », parallèle à l'embourgeoisement de la société française au cours du XIX[e] siècle et à sa démocratisation au XX[e]. Du *salon de Madame Bovary* à l'invention de la liste de mariage pour les enfants du baby-boom, après 1950.

Sans nouveaux riches, pas d'argenterie nouvelle, c'est-à-dire de ces objets de table et de décoration pour lesquels Charles Christofle, né dans une famille de bijoutiers, avait eu l'intuition d'acheter les brevets qui allaient permettre leur multiplication en « métal argenté » : l'électrolyse, or ou argent, remplaçait la dorure au mercure, vraiment trop mortelle pour les ouvriers.

Louis-Philippe, le « roi bourgeois », donne l'exemple, encourage l'économie moderne et nationale et commande sans compter pour Paris, et pour le château d'Eu, près de Dieppe, assiettes, couverts, cloches à son chiffre, mais aussi pelles à asperges, manches à gigot et presses à canard, tout un équipement en vaisselle de métal argenté. Napoléon III fera de même pour Compiègne, Saint-Cloud et les Tuileries, où la révolution de *1848* n'avait pas laissé une petite cuiller, donnant trois ans de travail et 800 000 francs-or au fournisseur de la cour pour mettre le palais à son goût surchargé d'ornements. Toute cette belle ouvrage part en fumée dans l'incendie déclenché par la Commune.

EXTRAVAGANCES

Mais le mouvement est lancé, dont le Musée de Saint-Denis porte témoignage : les expositions universelles (Londres en 1851, Paris en 1867, 1880, 1889 et 1900)) donnent le ton. Orientalisme, japonisme, puis art nouveau, en attendant l'art déco. Motifs végétaux, parfois imprimés directement dans la feuille de métal, après les lourds décors inspirés du Louix XVI. Expressionnisme exaltant la figure féminine, comme cette cafetière de Carrier-Belleuse où s'enroule une naïade. Extravagances de la Païva, cocotte à la griffe de lion, largement distancée par ce maharadjah qui fait discrètement réaliser un lit d'argent flanqué de quatre silhouettes nues dont le bras articulé agitera des éventails tandis qu'il repose.

Plus raisonnable, la diffusion d'une abondance de copies d'ancien, telle armure Renaissance ou telle coupe du trésor d'Hildesheim, fabriquées à l'*identique grâce* à la précision de la galvanoplastie, ou cette assiette à servir les marrons chauds qui reproduit le pliage d'une serviette damassée. Des recherches pour apprivoiser les émaux cloisonnés, le guillochage, les laques, les ors de couleur. Et l'explosion commerciale à la faveur des voyages, hôtels de luxe, Ritz, Crillon et Negresco, et paquebots de même, l'*Ile-de-France*, l'*Atlantique*, jusqu'à l'apothéose, en 1935, du *Normandie*, dont l'orfèvrerie sera dessinée par Luc Lanel.

Michèle Champenois

★ Musée et usine Christofle, 112 rue Ambroise-Croizat, 93 Saint-Denis. Visites l'après-midi (sauf en août) par une conférencière bilingue, sur rendez-vous. Tél. : 49-22-40-00. Métro : Saint-Denis-Porte-de-Paris.

Le fauteuil de M. Lloyd

Quand on le repère chez un antiquaire, ce fauteuil de jardin étiqueté, numéroté d'origine, coloré en vert amande, vieux rose ou bleu ardoise, atteint une cote proportionnelle à son excellente tenue face aux intempéries. Si tout va bien, c'est un *Lloyd Loom*, et il n'est pas en rotin, mais en papier kraft armé d'acier et finement tressé.

L'invention est due à Marshall Burns Lloyd, un Américain du Michigan, qui, en 1917, les fibres naturelles venant à manquer, mit au point cette technique inspirée par l'isolation du fil électrique qu'utilisait son ami et camarade Thomas Edison.

Elégant et résistant, ce tissage allait se décliner en chaises longues, chauffeuses, tables, landaus, consoles, corbeilles à linge et fauteuils à bascule. Et de passer du salon à la salle de bains ou à la chambre des enfants, d'une génération à l'autre et changeant de couleur au gré des humeurs. Fabriqués par millions dans les années 20 et 30, ces meubles étaient devenus des curiosités jusqu'au jour de 1986 où un antiquaire britannique, David Breese, se mit en tête de relancer la marque Lloyd Loom. Installé à Spalding, dans le Lincolnshire, il a obtenu de la reine une distinction pour sa réussite à l'exportation (80 % de la production, surtout vers l'Allemagne et les Pays-Bas), *et vend par correspondance* les 160 articles du catalogue.

Le fauteuil classique tourne autour de 200 livres (soit 1 600 F), et on annonce le design de meubles de bureau, toujours en fibre tressée. Le tout fabriqué sur place.

En France, on trouve une gamme de fauteuils de jardin et de canapés utilisant la même technique, mais réalisés en Asie, dans le catalogue de Tectona, surtout connu pour des meubles d'extérieur en teck. Baptisés *Light Loom* et *Living Loom*, les deux séries s'appuient sur une armature légère en aluminium qui conforte la longévité du tressage indéformable. Le dessin est classique pour les fauteuils et la table *Light Loom* (de 950 F le tabouret à 2 700 F le canapé, en passant par un siège simple à 1 750 F). La série *Living* est plus spacieuse, et donc plus *encombrante, avec un revers largement* ourlé, et convient aussi à un usage intérieur (de 1 450 F à 3 750 F).

Couleurs : le *naturel*, qui a tendance à foncer s'il reste à l'extérieur, et le *vert anglais*, qui le reste.

M. Ch.

★ Catalogue gratuit *Lloyd Loom of Spalding* et tarif sur demande à Lloyd Loom Direct Ltd, PO box 75, Spalding, Lincolnshire, PE11 3SY, Grande-Bretagne. Tél. : (19-44) 1 775-725-876. Télécopie : 761-255.

★ Catalogue et tarifs Tectona, sur demande : 3, avenue de Breteuil, 75007 Paris. Tél. : 47-35-70-70. Télécopie : 47-35-37-66. Magasin à cette adresse ouvert du lundi au samedi de 10 heures à 19 heures. Succursale à Sophia-Antipolis, 2900 chemin Saint-Bernard, 06224 Vallauris. Tél. : 92-96-92-29.

Nuages et froid sauf près de la Méditerranée

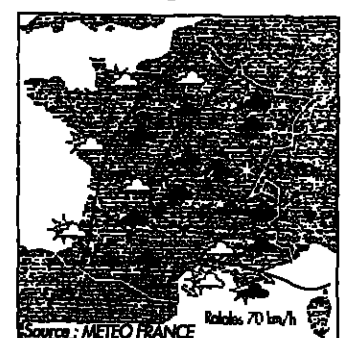
LES HAUTES PRESSIONS sur le proche Atlantique vont se renforcer et se décaler vers la France. Une zone dépressionnaire se maintient du sud de la Scandinavie au golfe de Gênes. Entre ces deux centres, un flux de nord frais s'est établi sur notre pays.

Dimanche matin, sur la région Champagne-Ardennes, la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, la Bourgogne et le Centre, le ciel sera souvent très nuageux avec des averses fréquentes sur le relief. Sur le Massif Central et les Alpes, les nuages se feront de plus en plus nombreux et donneront des averses avec des flocons de neige au-dessus de 1 800 mètres. Sur le pourtour méditerranéen, le soleil brillera largement. Des côtes de la Manche aux Pyrénées, le ciel sera nuageux avec toutefois davantage d'éclaircies près de l'Atlantique, excepté sur le sud de l'Aquitaine où il y aura des entrées maritimes.

Dimanche après-midi, les éclaircies se feront plus belles sur toutes les régions de l'Ouest. Sur l'Auvergne, la région Rhône-Alpes, la Provence et les Alpes du sud, les nuages domineront et donneront des averses. Le pourtour méditerranéen restera dégagé. Le vent de Nord continuera de souffler modérément sur tout le pays.

Les températures seront fraîches, entre 6 et 10 degrés le matin sur la moitié nord et 8 à 12 degrés sur la moitié sud. L'après-midi, le thermomètre atteindra 15 à 20 degrés sur la moitié nord et 17 à 21 degrés sur la moitié sud, localement 21 à 26 degrés près de la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

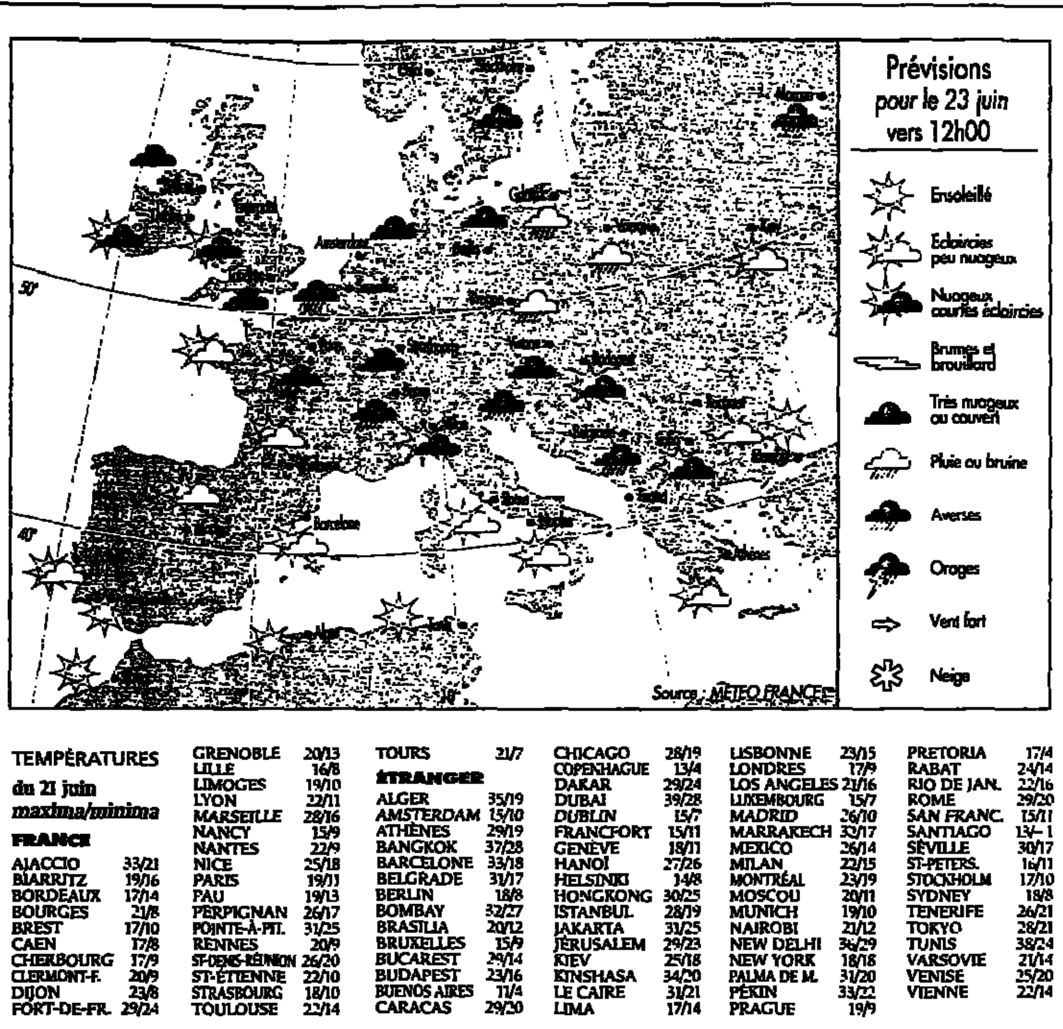


Prévisions pour le 23 juin vers 12h00

La qualité de l'air

Indice de pollution

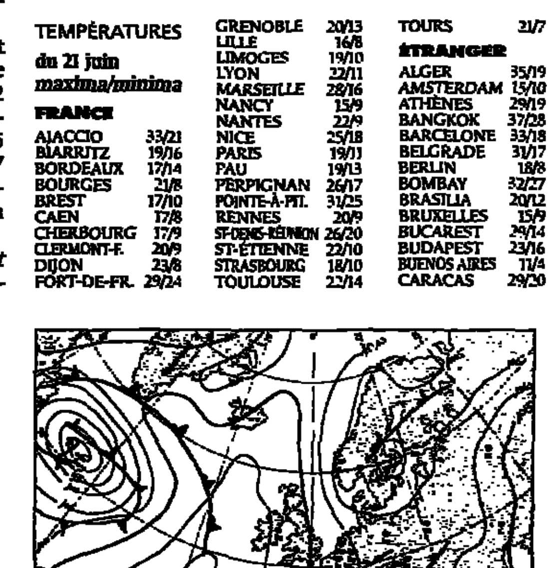
Source : AIRPARIF



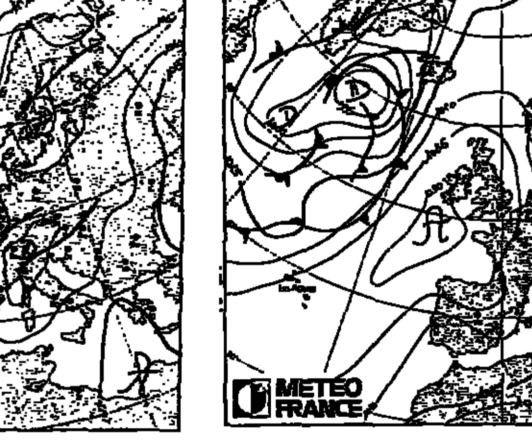
TEMPÉRATURES du 21 juin *maxima/minima*

FRANCE		**ÉTRANGER**	
AJACCIO	33/21	ALGER	35/19
BIARRITZ	19/16	AMSTERDAM	15/10
BORDEAUX	17/14	ATHÈNES	29/19
BOURGES	21/8	BANGKOK	37/28
BREST	17/10	BARCELONE	33/18
CAEN	17/8	BELGRADE	31/17
CHERBOURG	17/9	BERLIN	18/8
CLERMONT-F.	20/9	BOMBAY	32/27
DIJON	23/8	BRASILIA	20/12
FORT-DE-FR.	29/24	BRUXELLES	15/9
GRENOBLE	20/13	BUCAREST	29/14
LILLE	16/8	BUDAPEST	23/16
LIMOGES	19/10	BUENOS AIRES	11/4
LYON	22/11	CARACAS	29/20
MARSEILLE	28/16	CHICAGO	28/19
NANCY	15/9	COPENHAGUE	13/4
NANTES	22/9	DAKAR	29/24
NICE	25/18	DUBAI	39/28
PARIS	19/11	DUBLIN	15/7
PAU	19/13	FRANCFORT	15/11
PERPIGNAN	26/17	GENÈVE	18/11
POINTE-À-PIT.	31/25	HANOÏ	27/26
RENNES	20/9	HELSINKI	14/8
ST-DENIS-RÉUNION	26/20	HONGKONG	30/25
ST-ÉTIENNE	22/10	ISTANBUL	28/19
STRASBOURG	18/10	JAKARTA	31/25
TOULOUSE	22/14	JÉRUSALEM	29/23
TOURS	21/7	KIEV	25/18

KINSHASA	34/20	PÉKIN	33/22
LE CAIRE	31/21	PRAGUE	19/9
LIMA	17/14	PRETORIA	17/4
LISBONNE	23/15	RABAT	24/14
LONDRES	17/9	RIO DE JAN.	22/16
LOS ANGELES	21/16	ROME	29/20
LUXEMBOURG	15/7	SAN FRANC.	15/11
MADRID	26/10	SANTIAGO	13/-1
MARRAKECH	32/17	SÉVILLE	30/17
MEXICO	26/14	ST-PETERS.	16/11
MILAN	22/15	STOCKHOLM	17/10
MONTRÉAL	23/19	SYDNEY	18/8
MOSCOU	20/11	TENERIFE	26/21
MUNICH	19/10	TOKYO	28/21
NAIROBI	21/12	TUNIS	38/24
NEW DELHI	36/29	VARSOVIE	21/14
NEW YORK	18/18	VENISE	25/20
PALMA DE M.	31/20	VIENNE	22/14



Situation le 22 juin, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 24 juin, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Internationaliser Trieste

LA CONFÉRENCE des quatre *ministres des affaires étrangères*, qui a repris ses travaux cette semaine, approche de son point critique. *Le plus grand résultat obtenu* est la décision relative aux colonies italiennes. A vrai dire il s'agit d'un ajournement. Mais le problème se trouve toujours écarté du débat actuel. L'Italie renonce à ses colonies en faveur des alliés, qui devront en disposer d'ici un an. S'ils ne s'entendent pas pour trouver une solution, l'affaire sera renvoyée à l'ONU. Elle sera donc réglée de toute façon, dans un délai plus ou moins long, qui permettra à l'Angleterre de maintenir son occupation en Libye, donc de conserver des positions stratégiques précieuses dans une période où elle devra commencer l'évacuation de l'Egypte.

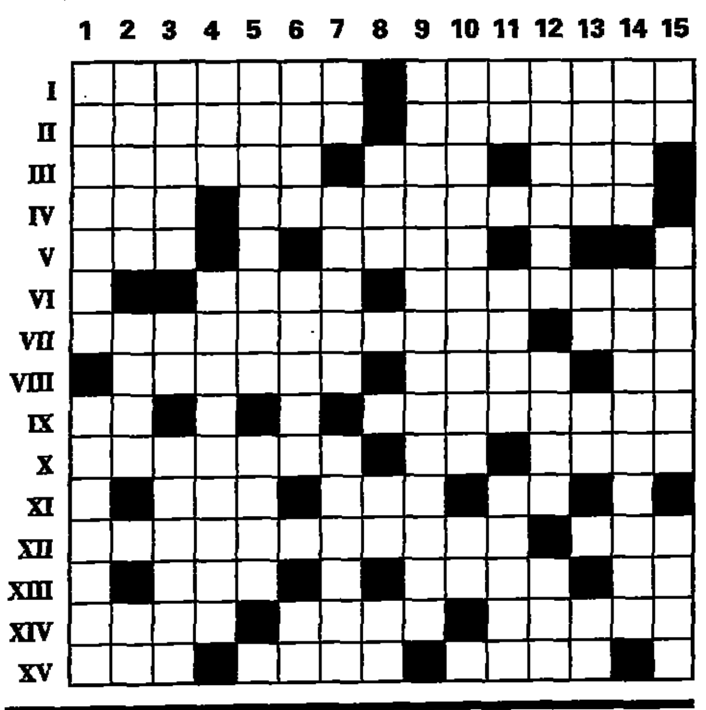
Les autres questions pouvant être considérées comme mineures, l'attention se porte désormais sur celle de Trieste, abordée hier soir et principal objet des discussions d'aujourd'hui. On connaît les positions prises de part et d'autre : l'URSS pour l'attribution de la ville et du port à la Yougoslavie, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne pour le maintien à l'Italie. Il ne semble pas que l'une ou l'autre partie soit prête à rien céder de son intransigeance.

Le bruit courait hier soir qu'une solution de conciliation aurait été proposée : elle consisterait à internationaliser Trieste. Les expériences déjà faites tendraient à prouver que les internationalisations sont généralement des mesures temporaires. Mais dans le cas présent peut-on faire du définitif ? En l'état actuel des esprits, l'internationalisation, sans contenter entièrement personne, aurait l'avantage de ménager les susceptibilités, de laisser l'avenir ouvert à des changements imprévisibles.

(23-24 juin 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6849



HORIZONTALEMENT

I. Appareil assurant une bonne prise de son. L'américaine n'est pas la plus grande. – II. La grande ne fait que passer. Il est désagréable de les essuyer devant tout le monde. – III. Sert de frontière à l'Est. *Une résine qui ne fait pas penser à l'argent*. Doit être transporté avec précaution. – IV. Où il n'y a rien à prendre. La maladie de ceux qui voient des mouches partout. – V. La République eut la sienne. Peut être provoquée par un choc. – VI. Mérite l'estime quand il est bon. *Plateau dans une île*. – VII. Comme certaines cuvettes. Déchiffrés. – VIII. Augmentent la note. *Pilier dans un coin. Ville de France*. – IX. Pronom. Qui a commencé à fondre. – X. Quand elles sont fausses, il ne faut pas en faire un plat. Quand on en est plein, on ne compte pas. Supprimas. – XI. Ancienne capitale. Une forme de jazz. Coule en Normandie. – XII. Se comportent en vainqueurs. *Aride*. – XIII. D'un auxiliaire. Coule en Afrique. Conjonction. – XIV. La sienne, par exemple. Pour fermer la porte. Pierre qui roule. – XV. Fit l'innocent. Sonne quand on part. Bénéficia d'un rajeunissement.

VERTICALEMENT

1. Gros, sont mis avec les légumes. Quand il brûle, il y a un froid. – 2. Un tout petit peu d'intelligence. Sa vallée fut le théâtre d'une bataille. En fin de compte, parfois. – 3. Adjectif qui qualifie le bon temps. Symbole. Donnera des motifs. – 4. On y tape parfois. Comme un lieu où l'inclinaison du champ ma*gnétique est nulle*. – 5. *Donne des couleurs*. Si on n'en a pas, c'est qu'il est mauvais. – 6. Vieux jours. Passée à l'huile. Article arabe. – 7. Deuxième d'une série. Fait mal quand on l'a de côté. Un guide à la hauteur. – 8. Sort du Jura. Peut évoquer un veau. Pour le prendre, il faut le couper. – 9. Permet d'agrandir la basilique. – 10. Les choses qui arrivent. Adverbe. – 11. Agrément *étranger. Maison d'Italie. Est construit* avec des planches. – 12. Capable de monter. Fixa un œil. Le sujet, pour Kant. – 13. Eut en main. Une personne. Pas acquitté. Redevient neuf quand on arrive au bout. – 14. Peut être courte pour un gagnant. Feraient mauvais effet. – 15. Préposition. Parfois mêlé au blanc. Est triste quand il est gris.

SOLUTION DU N° 6848

HORIZONTALEMENT

I. Myriapode. – II. Avantagés. – III. Raturer. – IV. Gl. Léser. – V. Once. Iseo. – VI. Neste. – VII. Inoculer. – VIII. Lilial. As. – IX. Lee. Gobie. – X. Rue. Oté. – XI. Sian. Clés.

VERTICALEMENT

1. Margouillis. – 2. Yvain. Nie. – 3. Rat. Choléra. – 4. Inule. Ci. Un. – 5. Atre. *Nuage*. – 6. *Paesiello*. – 7. Ogresse. Bol. – 8. De. Retraite. – 9. Est. Œ. Sées.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **BELGIQUE.** Pour célébrer l'année du centenaire de la bande dessinée, Sabena a décidé de décorer la carlingue de certains de ses avions avec les effigies de héros comme Tintin ou les Schtroumpfs, qui seront *« les ambassadeurs de la bande dessinée belge »*. – *(AP.)*

■ **FRANCE.** Bernard Pons, *ministre du tourisme*, a annoncé l'intention du gouvernement de développer *« massivement »* le *chèque-vacances*, alors que 40 % des Français restent encore chez eux pendant leurs congés. *L'Agence nationale pour les* chèques-vacances (ANCV), l'organisme public qui gère ce système *destiné à promouvoir le tourisme* social, a enregistré en moyenne depuis trois ans une progression *de son activité de 24 % et* a *distri*bué en 1995 près de 2 millions de francs de chèques à un million de *salariés français*. – *(AFP.)*

■ **MONACO.** Depuis le 21 juin, la principauté de Monaco a changé de numérotation téléphonique : l'abonné désireux de joindre Monaco doit désormais composer le 19 suivi, après la tonalité, du code 377 avant le numéro de son correspondant. De la principauté, il faut numéroter un double 0 – en remplacement du 19 actuellement –, puis, sans attendre de tonalité, le préfixe du pays – par exemple 33 pour la France –, suivi du numéro du correspondant. – *(AFP.)*

■ **GUIDES.** La collection des guides « Le Paris de l'introuvable », des éditions Deletraz, s'est enrichie de trois nouveaux titres. *En avril*, a paru la deuxième édition bilingue du guide consacré aux nuits parisiennes, « Nights ». *En mai, ont paru la première édi*tion du « Paris de l'introuvable – Antiquités », qui répertorie sept *cents adresses pour chiner dans* la capitale et ses environs, et la première édition du « Paris de l'introuvable – *Visites* », *qui recense* mille lieux de balades culturelles, ludiques, touristiques. Ces trois *ouvrages sont en vente en librairie* au prix de 79 F (89 F pour « Le Paris de l'introuvable – Visites »).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

PARIS EN VISITE

Mardi 25 juin

■ **LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE** *et son cabinet d'antiques* (37 F), 9 h 30, 10, place du Panthéon (Monuments historiques).

■ **DE LA COUR DES MIRACLES AU SENTIER** (50 F), 10 h 30 et 14 h 30, 3, place des Victoires (Frédérique Jannel).

■ **DU MARCHÉ BEAUVAU** à l'école des Bavards (60 F), 11 heures, sortie du métro Ledru-Rollin devant le Monoprix (Vincent de Langlade).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** : exposition Dürer (50 F + prix d'entrée), 11 h 30, devant l'entrée (Pierre-Yves Jaslet).

■ **DE L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** au temple de l'Oratoire : circuit protestant (37 F), 14 h 30, parvis de Saint-*Germain-des-Prés (Monuments* historiques).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : Paris *au XIXe et au début du XXe siècle* (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musées de la *Ville de Paris*).

■ **MUSÉE COGNACQ-JAY** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 8, rue Elzévir *(Musées de la Ville de Paris)*.

■ **MUSÉE D'ORSAY** (36 F + prix d'entrée) : visite par artiste, Carpeaux, 14 h 30 ; *exposition Menzel*, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE ZADKINE** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 100 *bis*, rue d'Assas (Musées de la Ville de Paris).

■ **LE PARC MONTSOURIS** (35 F), 14 h 30, devant l'entrée côté boulevard Jourdan (Ville de Paris).

■ **LA PAGODE DU BOIS DE VINCENNES** (50 F + prix d'entrée), 14 h 40, porte Dorée devant le café Les Cascades (Christine Merle).

■ ***LE QUARTIER LA RÂPÉE-MAZAS*** (60 F), 15 heures, angle du boulevard Henri-IV et du boulevard Bourdon (Vincent de Langlade).

■ **LE QUARTIER DE L'ANCIENNE-COMÉDIE** *et le Procope* (37 F + une consommation), 15 h 30, 13, rue de l'Ancienne-Comédie (Monuments historiques).

MARCHÉ DE L'ART Trois ventes importantes d'art primitif africain devaient se dérouler, en une semaine, à Paris, marquant ainsi la prééminence de la capitale française dans ce domaine, depuis que les maisons londoniennes Christie's et Sotheby's ont décidé de replier leurs départements africains et océaniens sur New York. ● LA COLLECTION Pierre Guerre a été dispersée, jeudi 20 juin, à Drouot-Montaigne. A cette occasion, une statue fang du Gabon a battu le record absolu pour une pièce d'art africain : 5,5 millions de francs. Quant aux collections Van Bussel et Jernander, elles seront dispersées à Drouot-Richelieu les mardi 25 et mercredi 26 juin. ● LONGTEMPS sous-estimé, l'art primitif a été reconnu en premier par Derain, Vlaminck, Tzara... ou Picasso, qui s'en inspira. Et par un marchand précurseur, Charles Ratton.

Paris nouvelle capitale européenne des arts primitifs

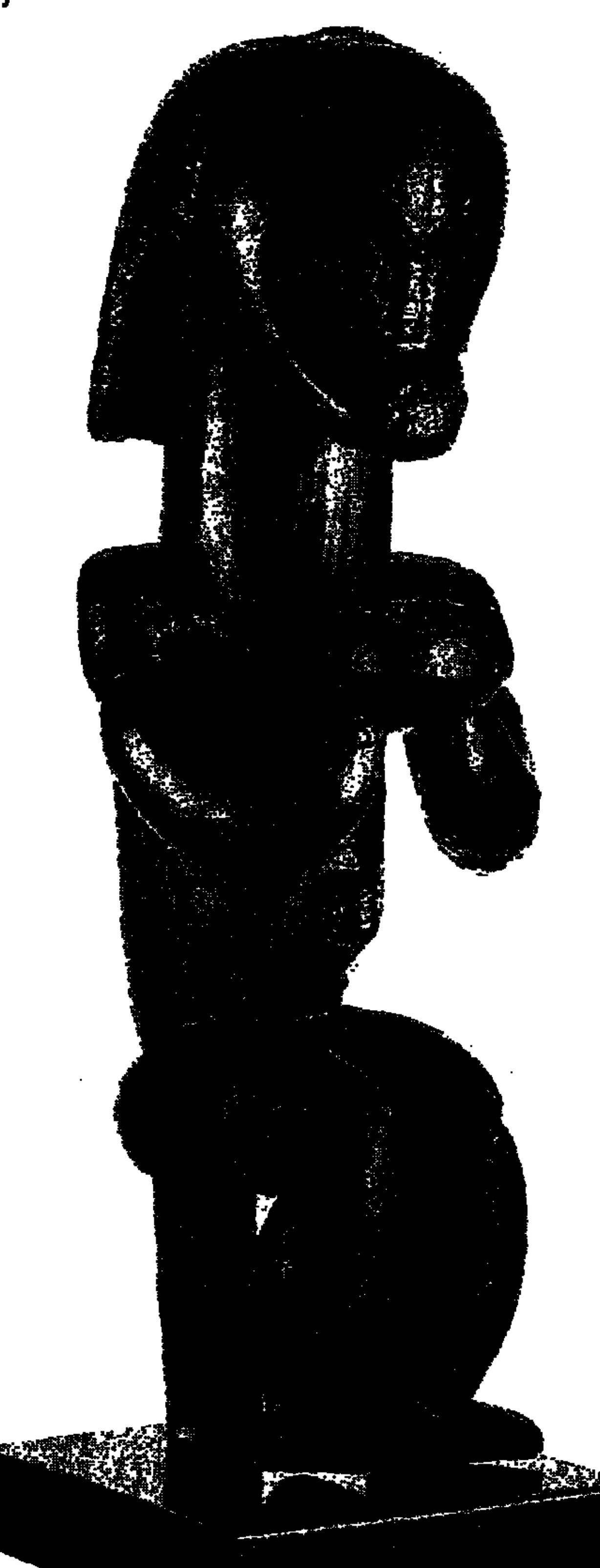
Après les grands découvreurs (Derain, Picasso, Tzara...), les collectionneurs d'aujourd'hui ne sont guidés que par leur goût et le « pedigree » des œuvres. Trois ventes majeures devaient se dérouler durant une semaine dans la capitale. Et certaines pièces ont déjà atteint des records

PARIS est devenu le pôle européen des arts primitifs. Christie's et, semble-t-il, Sotheby's replient leurs départements africains et océaniens sur New York, laissant le champ libre à la capitale française, où, en moins d'une semaine, devaient se dérouler trois ventes majeures. Jeudi 20 juin, à Drouot-Montaigne, un Byeri fang (Gabon) est parti à 5,5 millions de francs, record absolu en Europe pour une pièce d'art africain dans une vente publique. Cette figure de reliquaire, les mains jointes au-dessous d'une coupe, le visage suitant d'huile sacrificielle, est incontestablement le plus bel objet de la collection Pierre Guerre, dispersée par Me Loudmer. C'est aussi une œuvre majeure de l'art africain, exposée à plusieurs reprises, maintes fois publiée.

D'autres objets de qualité ont atteint des prix élevés. Un masque fang de la société du Ngil (Gabon) a été acheté 1,8 million de francs, un masque animalier Malinké (Mali) a été acquis pour 270 000 francs, plus du double de l'estimation haute. Même phénomène pour la petite statue de pierre kissi (Guinée), vendue 110 000 francs, et pour le masque de course dan (170 000 francs) provenant de l'ancienne collection Charles Ratton.

Au total, l'ensemble des cent quatorze pièces, inégales il faut le souligner, a fait un total de 12 millions de francs – avec les dix-sept pièces océaniennes de la collection Sadoul, dispersée au cours de la même soirée. Les acheteurs, souligne Guy Loudmer, *« étaient dans leur grande majorité d'origine européenne »*. Un joli résultat pour cet art anonyme la plupart du temps. Les collectionneurs n'ont pour se guider que leur goût et le « pedigree » de la pièce convoitée. Celui-ci repose sur la notoriété des collections successives dont l'objet a fait partie. C'est d'abord une garantie d'authenticité. Et il y a quelque chose de magique dans le fait de détenir une pièce qui a eu un illustre possesseur. Que ce soit l'un des artistes qui « découvrirent » l'art africain (Derain, Vlaminck, Picasso, Lhôte, Magnelli ou Tzara) ou l'un des grands marchands-collectionneurs de l'entre-deux-guerres : Paul Guillaume, Charles Ratton, Pierre Loeb, Louis Carré ou René Rasmussen.

La collection de Pierre Guerre est une référence. Le père de ce dernier, Léonce (1880-1948), avait commencé à réunir des pièces, avant la première guerre mondiale. Il était considéré par Charles Ratton comme un pionnier. Directeur des hospices de Marseille, la ville où il vivait est devenue très tôt une plaque tournante pour le négoce des objets d'art venus du sud du Sahara. C'est de Marseille, en 1912, que Braque signale à Louis Kahnweiler qu'il y *« a acheté quelques nègres, et vous verrez qu'ils sont pas mal »*. Dès 1922, Pierre Guerre, âgé de douze ans, achète son premier fétiche en sortant de l'exposition coloniale de Marseille. Devenu avocat, chroniqueur aux *Cahiers du Sud* puis enseignant à l'Institut d'art, section des arts africains, à l'université d'Aix-Marseille, il poursuit la collection de son père *« afin de détruire l'idée d'un canon esthétique et celle, plus ou moins avouée, de la supériorité du canon esthétique occidental sur tous les autres »*. Il meurt en 1978, à l'âge de soixante-huit ans.



D. R./COLLECTION PIERRE GUERRE

Figure de reliquaire byeri, art fang (Gabon), de la collection Pierre Guerre. Vendue, le 20 juin, au prix record de 5,5 millions de francs.

En 1979, sa ville natale reçoit un don de quatre-vingt-six statues, masques, objets usuels tirés de sa collection. Sa fille Christine et son gendre Alain Vidal-Naquet héritent du reste et augmentent encore la collection. Une partie de celle-ci sera exposée à la Vieille Charité de Marseille en 1992, quand le Musée des arts africains, amérindiens et océaniens (MAAO) ouvrira ses portes, avec pour noyau la donation Guerre.

La plupart des objets rassemblés par Pierre Guerre viennent des anciennes colonies françaises, de la Côte-d'Ivoire notamment. Il achète de la statuaire, des masques, mais aussi des outils de la vie quotidienne. Il recherche aussi des objets ayant une « charge » magique. Ces derniers sont pour la plupart originaires du bassin du Congo. Ses vendeurs sont soit des coloniaux, soit des marchands parisiens – dont l'omniprésent Charles Ratton. Il aime les pièces nettes, à la patine dite téléphone, luisante. Il acquiert ainsi une grande série de masques dan (Côte-d'Ivoire) et, d'un médecin avignonais, l'illustrissime Byeri à la coupe. Deux autre ventes auront lieu à Drouot-Richelieu : les collections Van Bussel et Jernander seront dispersées les 25 et 26 juin, la première par Me Jutheau de Witt, la seconde par Me Lombrail. Loed Van Bussel est un grand marchand hollandais d'art primitif, surtout versé dans l'art océanien. Il possède néanmoins une solide collection d'art africain. On remarquera à Drouot une statue mambila (Nigeria-Cameroun), qui représente un esprit bienfaisant. Trapue, puissante, taillée avec ampleur, avec le visage, concave, légèrement décalé par rapport au corps. Elle vient de la collection Kerchache et est estimée 500 000 francs.

> Il y a quelque chose de magique à détenir une pièce qui a eu un illustre possesseur

A son côté, un masque dan (Cote-d'Ivoire). Celui-ci, très ancien, inscrit dans un ovale parfait avec une belle patine marron, est exceptionnel (estimée 300 000 francs). Il vient de la collection Van de Velde, d'Anvers. Deux autres pièces devraient être vendues à un prix élevé. Le très beau masque tschokwé (Angola), avec sa coiffe de plumes et de fibres végétales (ancienne collection Konietzko), devrait approcher le million de francs.

Comme le reliquaire mahongway (Gabon), sans doute un des deux ou trois plus beaux jamais collectés. Cette sculpture, qui représente l'âme d'un défunt personnage, est composée à partir de lames de laiton. Son graphisme, particulièrement épuré, est sans défaut. La collection de Jean-Pierre Jernander se limite aux ethnies zaïroises, le pays où il est né – son père était ingénieur agronome dans l'ancienne colonie belge. En contact avec nombre d'anciens coloniaux, le collectionneur alimenta quantité de musées américains. On voit ici une grande statuette hemba (nord du Shaba), les yeux ouverts en demi-lune, d'une belle économie de moyens (estimée 750 000 francs). Un masque lega, passé au blanc de kaolin blanc, où se détachent les traits esquissés en léger relief et agrémenté d'une barbiche de raphia (estimé 350 000 francs).

Sans doute le *meilleur prix* (*plus* de 1 million de francs ?) sera-t-il atteint par ce masque féminin iwena (confins du Zaïre, de l'Angola et de la Zambie), assez proche de l'esthétique tschokwé. On peut lui préférer cette grande statue féminine luluwa (centre du Zaïre), liée au culte de la fécondité (estimée 700 000 francs). La figure est debout, le ventre poussé en avant, avec des scarifications géométriques sur une partie du corps.

L'expert, Bernard de Grunne, rapproche cette œuvre d'une autre sculpture du même type, propriété du musée de Tervuren (Belgique). Cette dernière est attribuée à un artiste mort à la fin du XIXe siècle : Mulamba Tshiswaka. Un des rares cas où l'on peut mettre un nom propre sur une œuvre.

Emmanuel de Roux

★ Collection Van Bussel, vente le 25 juin à 21 heures. Exposition à Drouot-Richelieu, 9, rue Drouot 75009 Paris, le 24 juin (de 11 heures à 18 heures et de 20 heures à 23 heures) et le 25 juin (de 11 heures à 18 heures).

★ Collection Jernander, vente le 26 juin à 20 h 30. Exposition à Drouot-Richelieu le 25 juin (de 11 heures à 21 heures) et le 26 juin (de 11 heures à 18 heures).

Un marchand-collectionneur, Charles Ratton

PAS UN MUSÉE, une grande vente ou une collection privée de qualité qui ne recèle une ou plusieurs pièces venant de chez Charles Ratton. Après la génération des Paul Guillaume, qui exposa des objets d'art africain dès la veille de la Première Guerre mondiale, il fut incontestablement le premier de la deuxième génération des passeurs de l'art nègre. Jean-Louis Paudrat note dans *Primitivismes dans l'art du XXe siècle* qu'il fut *« le dernier marchand-collectionneur à pouvoir jouer un rôle déterminant dans la diffusion des arts africains et le renouvellement des idées sur ceux-ci »*.

PORTRAIT

Son action est triple : *« D'une part, mise en valeur de régions stylistiques jusqu'alors sous-estimées ou mal connues, d'autre part, extension de la collection de référence à l'Amérique indienne et au monde océanien, enfin amélioration des relations, sinon avec les ethnologues, du moins avec les muséologues. »*

Quand il commence son activité vers 1923, Charles Ratton (né en 1895) vend, rive droite, des œuvres du Haut Moyen-Age. Rive gauche, il propose, à côté de pièces archéologiques occidentales, des objets d'art primitif. En 1930, avec Tristan Tzara et Pierre Loeb, il organise une exposition qui fait date. 1931 est faste : il rencontre Louis Carré, avec qui il expertise la collection d'André Breton et de Paul Eluard et publie un ouvrage, *Masques africains*. Les collectionneurs défilent chez lui. Il prête quantité d'objets pour des expositions et donne quelques pièces au musée de l'Homme, en gestation.

Son activité ne cesse pas pendant la guerre. On lui reprochera après la Libération d'avoir commercé et d'avoir *« eu une attitude trouble »* avec l'occupant. Ce qui est sans doute la vérité. Il poursuivra néanmoins son activité. Avant de mourir, en 1986, Charles Ratton tentera de donner sa collection au Louvre. Ses exigences (il aurait demandé une salle à son nom), son passé pendant l'Occupation, amenèrent la Direction des musées de France (DMF) de l'époque à la refuser. Il s'agissait surtout d'art primitif, dont la DMF n'a jamais été très férue – gageons que la réponse eut été différente s'il avait proposé une collection d'art occidentale de cette importance. Elle fut donc dispersée. Une part importante de celle-ci fut achetée par le musée Dapper.

E. de R.

« Les Nègres, ils étaient des intercesseurs »

EN FRANCE, l'art africain fut révélé au début de ce siècle par quelques peintres. Vlaminck aurait acheté sa première pièce au Marché aux puces de Saint-Ouen. Derain lui a emboîté le pas. Matisse a été initié aux arts primitifs par Maillol – lui-même tenant cet intérêt de Gauguin.

VERBATIM

Quant à Picasso, il a eu la révélation de l'art nègre en visitant le musée d'ethnographie du Trocadéro. Il a raconté cette visite à André Malraux, qui la rapporte dans *La Corde et les Souris* (Gallimard/La Pléiade, p. 741).

« C'était dégoûtant. Le marché aux puces. L'odeur. J'étais tout seul. Je voulais m'en aller. Je ne partais pas. Je restais, je restais. J'ai compris que c'était important : il m'arrivait quelques chose, non ? Les masques, ils n'étaient pas des sculptures comme les autres. Pas du tout. Ils étaient des choses magiques (...). *Les Nègres, ils étaient des intercesseurs, je sais le mot en français depuis ce temps-là. Contre tout ; contre des esprits inconnus, menaçants. Je regardais toujours les fétiches. J'ai compris : moi aussi, je suis contre tout. Moi aussi, je pense que tout, c'est inconnu, c'est ennemi.* (...)

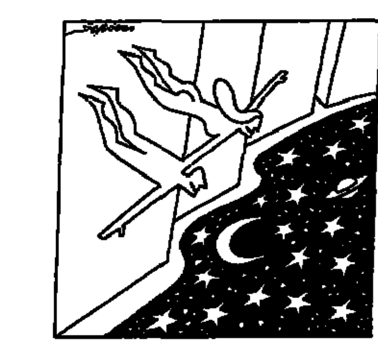
» Les fétiches, ils servaient à la même chose. Ils étaient des armes. Pour aider les gens à ne plus obéir aux esprits, à devenir indépendants. Des outils. Si nous donnons une forme aux outils, nous devenons indépendants. Les esprits, l'inconscient (on n'en parlait pas encore beaucoup), l'émotion, c'est la même chose. J'ai compris pourquoi j'étais peintre. Tout seul dans ce musée haffreux [orthographe d'origine], *avec des masques, des poupées peaux-rouges, des mannequins poussiéreux.* Les Demoiselles d'Avignon *ont dû arriver ce jour-là, mais pas du tout à cause des formes : parce que c'était ma première toile d'exorcisme. »*



هكذا / من الأصل

Les inédits d'Art grandeur nature

Des œuvres « in situ » dans les parcs et jardins de Seine-Saint-Denis



COMMENT exposer l'art dans les parcs publics en échappant à la forme conventionnelle des jardins de sculptures ? Telle est l'ambition d'Art grandeur nature, une manifestation à l'initiative du département de la Seine-Saint-Denis dont la troisième édition prend de l'ampleur. Elle n'a pas lieu, en effet, comme en 1993 et 1994, dans le seul parc de La Courneuve, mais aussi au Blanc-Mesnil et à Montreuil, où les artistes invités, une dizaine, proposent des œuvres *in situ*, autrement dit conçues pour les lieux. François Méchain, Hélène Mugot, Erik Samakh et Alice Maher sont à La Courneuve, Bob Verschueren, Endo et Marinette Cueco, au Blanc-Mesnil, Joël Ducorroy, Michel Egana, Keiichi Tahara, à Montreuil. Tous, bien sûr, y développent une relation à la nature, qu'ils signifient diversement : par des images, des textes, des sons ou de la lumière captés, des végétaux ou de l'eau redistribuée.

★ Parc départemental de La Courneuve. Accès RN 301, RN 2, RN 186, direction La Courneuve, puis Parc paysager (à partir des portes de La Villette ou d'Aubervilliers) ou RER B + bus 150 ou 250 arrêt Marville ; Forum culturel et parc urbain Jacques-Duclos, Le Blanc-Mesnil. Tél. : 48-14-22-22 ; Parc Montreau et Musée de l'histoire vivante, 31, boulevard Théophile-Sueur, 93 Montreuil. Tél. : 48-70-61-62. Jusqu'au 31 août.

UNE SOIRÉE À PARIS

Il Seminario musicale
Gérard Lesne ne s'échappe que rarement de son répertoire italien de prédilection. On ne le regrettera pas, car il y excelle, tant dans les cantates profanes que dans les airs sacrés. Pour l'occasion, il fait appel à l'un des gosiers les plus brillants de la jeune génération, Sandrine Piau.
Stradella. Scarlatti : *Motets.*
Saint-Denis (93). Maison de la Légion d'honneur, 5, rue de la Légion-d'Honneur. Mo Saint-Denis-Basilique. 20 h 30, le 22.
Tél. : 48-13-06-07. 150 F.

Toumani Diabate Group
Le Malien Toumani Diabate joue de la kora, la harpe africaine. Brian Yamakoshi, Américain d'origine japonaise, joue du koto, la cithare japonaise. Avec un joueur de balafon et un autre de luth n'goni, ils tentent ensemble une approche philosophique et rythmique de la musique africaine.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 22. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

La Danse dans tous ses états
Tour du monde, tout autour de la danse. *L'excellent Béninois Koffi* Koko flirte avec le flamenco de Marie-Carmen Garcia. Le mystérieux Masaki Iwana fait chanter son corps-buto, et Blanca Li met du vent dans ses voiles de Salomé. Le groupe Käfig réussit un très beau hip-hop contemporain. Tous les états de la danse. Danse à voir, mais aussi musiques pour danser, et le divan pour s'allonger.
Divan du Monde, 75, rue des Martyrs, Paris-18e. Mo Pigalle. Du 22 au 27 juin.
Tél. : 44-92-77-66. 70 F et 80 F.

Oscar Peterson Quartet
Le jazz dur ne pardonne pas toujours à Oscar Peterson certaines facilités et une propension à caresser le – grand – public dans le mauvais sens. Avec Keith Jarrett, le pianiste canadien est l'un des rares jazzmen qu'accueille Pleyel. NHOP sera à la contrebasse, Peterson se dit en belle forme. Alors, pour le swing, l'histoire du jazz, un toucher unique... il reste quelques places.
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e. Mo Ternes. 21 heures, le 25. Tél. : 45-61-53-00. De 180 F à 350 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

CITY HALL
Film américain de Harold Becker, avec Al Pacino, John Cusack, Bridget Fonda, Danny Aiello, Martin Landau, David Paymer (1 h 43).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (39-17-10-00); UGC Montparnasse, 6e; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31; réservation : 40-30-20-10); UGC Lyon Bastille, 12e; UGC Gobelins, 13e; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00; réservation : 40-30-20-10); UGC Convention, dolby, 15e.

COURS-Y VITE
Film français de Laurent Bénégui, Jean-Luc Gaget, Gaël Morel, Agnès Obadia, Jacques Maillot, Luc Pagès, (1 h 30).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er.

DELPHINE : 1, YVAN : 0
Film français de Dominique Farrugia, avec Julie Gayet, Serge Hazanavicius, Alain Chabat, Dominique Farrugia, Lionel Abelanski, Amélie Pick (1 h 31).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00); UGC Odéon, 6e; UGC Montparnasse, dolby, 6e; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08; réservation : 40-30-20-10); George-V, THX, dolby, 8e; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43; réservation : 40-30-20-10); UGC Opéra, dolby, 9e; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67; réservation : 40-30-20-10); UGC Lyon Bastille, dolby, 12e; UGC Gobelins, dolby, 13e; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10); Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50; réservation : 40-30-20-10); UGC Convention, dolby, 15e; UGC Maillot, 17e; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10); Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96; reservation : 40-30-20-10).

LA JURÉE
Film américain de Brian Gibson, avec Demi Moore, Alec Baldwin, Joseph Gordon-Levitt, Anne Heche, James Gondolfini, Lindsay Crouse (2 h).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83); UGC Rotonde, dolby, 6e; Gaumont Marignan, dolby, 8e (reservation : 40-30-20-10); George-V, dolby, 8e; UGC Gobelins, dolby, 13e; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79); Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00); Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43; réservation : 40-30-20-10); Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88; réservation : 40-30-20-10); Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67; réservation : 40-30-20-10); UGC Lyon Bastille, 12e; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88; réservation : 40-30-20-10); Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10); Mistral, 14e (39-17-10-00; réservation : 40-30-20-10); Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27; réservation : 40-30-20-10).

MACHAHO
Film franco-algérien de Belkacem Hadjadj, avec Hadjira Oul Bachir, Belkacem Hadjadj, Meriem Babes (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55); Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91); Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20; réservation : 40-30-20-10).

LE PATCHWORK DE LA VIE
Film américain de Jocelyn Moorhouse, avec Maya Angelou, Anne Bancroft, Ellen Burstyn, Samantha Mathis, Kate Nelligan, Winona Ryder (1 h 56).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38); Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14; réservation : 40-30-20-10); Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20; réservation : 40-30-20-10).
VF : Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31; réservation : 40-30-20-10).

PIROUETTE, CHANSONNETTE
Film français de Pascal Lenôtre, Jacques-Rémy Girerd, (40 min).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

POWDER
Film américain de Victor Salva, avec Sean Patrick Flanery, Mary Steenburgen, Lance Henriksen, Jeff Goldblum, Brandon Smith, Bradford Tatum (1 h 56).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23; réservation : 40-30-20-10); Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00); Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31; réservation : 40-30-20-10); UGC Lyon Bastille, 12e; UGC Gobelins, 13e; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50; réservation : 40-30-20-10); Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00; réservation : 40-30-20-10); Le Gambetta, 20e (46-36-10-96; réservation : 40-30-20-10).

RAINBOW POUR RIMBAUD
Film français de Jean Teulé, avec Laure Marsac, Robert Mac Leod, Bernadette Lafont, Michel Galabru, Farid Chopel, Mouss (1 h 22).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

REMAKE ROME, VILLE OUVERTE
Film italien de Carlo Lizzani, avec Giancarlo Giannini, Massimo Ghini, Anna Falchi, Lina Sastri, Antonello Fassari, Massimo Dapporto (1 h 50).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77; réservation : 40-30-20-10); Le Balzac, 8e (45-61-10-60); Les Montparnos, dolby, 14e (39-17-10-00; *réservation : 40-30-20-10*).

LE TOMBEAU DES LUCIOLES
Dessin animé japonais d'Isao Takahata, (1 h 25).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55); 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

TRAINSPOTTING (**)
Film britannique de Danny Boyle, avec Ewan McGregor, Ewen Bremmer, Jonny Lee Miller, Kevin McKidd, Robert Carlyle, Kelly McDonald (1 h 33).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55); Grand Action, dolby, 5e (43-29-44-40); 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38); UGC Montparnasse, dolby, 6e; UGC Odéon, dolby, 6e; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10); UGC Normandie, dolby, 8e; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88; réservation : 40-30-20-10); UGC Opéra, dolby, 9e; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81); Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67; réservation : 40-30-20-10); UGC Gobelins, dolby, 13e; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00; réservation : 40-30-20-10); 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79); UGC Maillot, 17e; Pathé Wepler, dolby, 18e (*réservation : 40-30-20-10*).
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00); UGC Lyon Bastille, dolby, 12e; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88; réservation : 40-30-20-10); Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10); Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27; réservation : 40-30-20-10); Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96; réservation : 40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

L'ÂGE DES POSSIBLES (Fr.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).
CASINO (*) (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; rés. 40-30-20-10).
CERTAINS L'AIMENT COURT (Fr.-Bel.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
CHACUN CHERCHE SON CHAT (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).
LE CŒUR FANTÔME (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA COMÉDIE DE DIEU (Por., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
COMMENT JE ME SUIS DISPUTÉ... (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80 ; rés. 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (44-24-46-24 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
CONTE D'ÉTÉ (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; La Pagode, 7e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (47-07-28-04 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Majestic Passy, 16e (44-24-46-24 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
DEAD MAN (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
LA DERNIÈRE MARCHE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
DES LENDEMAINS QUI CHANTENT (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
DES NOUVELLES DU BON DIEU (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra Imperial, 2e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Escurial, 13e (47-07-28-04 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
ELLE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
FAUTE DE SOLEIL (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; rés. 40-30-20-10).
KANSAS CITY (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
MIDDLE OF THE MOMENT (Suis.-All., *v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09)*.
LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; v.f. : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
PAR-DELÀ LES NUAGES (It., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
PEUR PRIMALE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (39-17-10-00) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10] ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10).
RAISON ET SENTIMENTS (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George-V, 8e ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
RIDICULE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
LA SECONDE FOIS (It., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; UGC Rotonde, 6e.
LE SILENCE DE NETO (guatémaltèque, v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
SUNCHASER (A., v.o.) : UGC Forum *Orient Express, 1er ; Gaumont Ambassade*, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10).
LE TEMPS DE L'AMOUR (Ira., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
THE ADDICTION (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
TROIS VIES ET UNE SEULE MORT (Fr.-Esp.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
UN ANIMAL, DES ANIMAUX (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
UN HÉROS ORDINAIRE (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
UN HÉROS TRÈS DISCRET (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10).
WHEN NIGHT IS FALLING (Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
***WITTGENSTEIN** (Brit., v.o.) : Lucernaire,* 6e (45-44-57-34).

LES REPRISES

AMERICAN MADNESS (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
BANANA SPLIT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
L'INCONNU DU NORD-EXPRESS (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
METROPOLIS (All.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10).
NANOUK () : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LES NEIGES DU KILIMANDJARO (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA PORTE DE L'ENFER (Jap., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
SOUVENIRS DE LA MAISON JAUNE *(Por., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).*
STEP ACCROSS THE BORDER (Suis., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
UNE NUIT A CASABLANCA (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LES SÉANCES SPÉCIALES

CONTES IMMORAUX (**) (Fr.) : Accatone, *5e (46-33-86-86) dimanche 13 h.*
DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.-Por., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) dimanche 10 h 20.
EASY RIDER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 18 h 20.
L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 17 h 10.
***LA FEMME DU PORT* (**)** *(Mex., v.o.) :* Studio 28, 18e (46-06-36-07 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.
LES FRAISES SAUVAGES (Su., v.o.) : Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 10 h 40.
GARE CENTRALE (Eg., v.o.) : Brady, 10e (47-70-08-86) samedi 16 h 30, 20 h.
L'HOMME DE CENDRES (Tun., v.o.) : Brady, 10e (47-70-08-86) samedi 18 h 05, 21 h 30.
L'ÎLE NUE (Jap.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; *rés.* 40-30-20-10) samedi 16 h.
LA PASSION DE JEANNE D'ARC (Fr.) : Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 10 h 50.
PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) dimanche 10 h 40.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 17 h 10.
VILLE HAUTE VILLE BASSE (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) dimanche 11 h 50.
LE VOLEUR DE BICYCLETTE (It., v.o.) : Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 11 h.

FESTIVALS

3e BIENNALE DES CINÉMAS ARABES A PARIS (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). la Moitié du ciel d'Allah, sam. 19 h ; Une nuit chaude, sam. 18 h 30 ; Libre Vol, sam. 21 h 30 ; A propos des garçons, des filles et du voile, dim. 11 h, lun. 19 h ; Vers le sud Liban, *dim. 13 h 30 ; les Sœurs Hamlet, dim.* 15 h 30 ; la Vie, ma passion, dim. 18 h 30 ; la Fille des aristocrates, dim. 21 h 30 ; Nos guerres imprudentes, dim. 19 h ; Adieu Bakou, dim. 20 h 30 ; Algériennes, 30 ans apèrs, lun. 11 h ; Yva, lun. 13 h 30 ; Bye-bye, lun. 15 h 30 ; Conte des trois diamants, lun. 18 h 30 ; les Roses de l'amour, lun. 21 h 30 ; Notre nuit, lun. 20 h 30 ; Visa pour le paradis, mar. 11 h ; Chabrouh, mar. 13 h 30 ; le Gang de la liberté, mar. 15 h 30 ; Chevaux de fortune, mar. 18 h 30 ; Ambre, mar. 21 h 30 ; Algériennes, 30 ans apèrs, mar. 19 h ; Nostalgie pour un pays malade, mar. 20 h 30.
ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Rebecca, sam. 16 h 05, 19 h 50 ; les Trente-Neuf Marches, sam. 18 h 20, 22 h 05 ; la Main au collet, dim. 12 h, 16 h 10, 20 h 10 ; Sueurs froides, dim. 13 h 50, 18 h, 22 h ; Fenêtre sur cour, lun. 12 h 30, 16 h, 20 h ; Numéro 17, lun. 14 h 30, 18 h 20, 22 h ; les Enchaînés, mar. 12 h 30, 16 h 10, 20 h ; Chantage, mar. 14 h 20, 18 h 10, 22 h.
ARNAUD DESPLECHIN, Studio des Ur*sulines, 5e (43-26-19-09). la Sentinelle,* lun. 14 h 15.
AU REVOIR, ROBERTO SOSA (v.o.), Latina, 4e (42-78-47-86). Latino Bar, mar. 18 h ; El patrullero, mar. 20 h.
AVANT-PREMIERE (v.o.), Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50). Jane Eyre, mar. 20 h 30.
AVANT-PREMIERE (v.o.), Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00). Léon, mar. 20 h 30.
AVANT-PREMIERE, Studio 28, 18e (46-06-36-07). Film surprise, lun. 21 h.
AVENTURE AU GRAND ÉCRAN (v.o.), Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00). Lawrence d'Arabie, sam. 20 h, mar. 14 h ; Spartacus, dim. 14 h, 20 h ; 2001, l'Odyssée de l'espace, lun. 14 h, 17 h 15, 20 h 30.
BUNUEL ARCHITECTE DU RÊVE, Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34). le Charme discret de la bourgeoisie, mar. 12 h.
BUSTER KEATON, CHORÉGRAPHE DU RIRE, Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65). le Mécano de la General, sam. 17 h 40, 19 h 45 ; la Croisière du Navigator, dim. 14 h, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 45 ; Campus, lun. 14 h, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 45 ; les Lois de l'hospitali*té, mar. 14 h, 15 h 50, 17 h 40, 19 h* 45.
CERTAINS L'AIMENT COURT, Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20). Deus ex-machina, sam. 14 h 25, 16 h 25, 18 h 25, 20 h 25, 22 h 30, dim. 14 h 25, 16 h 25, 18 h 25, 20 h 25, 22 h 30, lun. 14 h 25, 16 h 25, 18 h 25, 20 h 25, 22 h 30, mar. 14 h 25, 16 h 25, 18 h 25, 20 h 25, 22 h 30.
CHERCHEURS D'HORIZONS, Centre Pompidou. Salle J. Renoir. Cinéma du Musée, 4e (44-78-12-33). Donner à voir : hommage aux frères Lumière, dim. 15 h ; la Croisière jaune, sam. 17 h ; First Contact, dim. 17 h.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). le Grand Sommeil, dim. 11 h.
CINÉ GAY PRIDE (v.o.), Racine Odéon, 6e (43-26-19-68). Spetters, sam. 0 h ; Pink Narcissus, sam. 2 h ; Young Soul Rebels, sam. 3 h 15.
CINÉMA D'ARTISTES ET EXPÉRIMENTAL, Centre Pompidou. Salle J. Renoir. Cinéma du Musée, 4e (44-78-12-33). The Abbotess and the Flying Bone, sam. 18 h ; Der Ort der Zeit, dim. 18 h.
CLASSIQUES DU WESTERN (v.o.), Grand Pavois, 15e (45-54-46-85). Winchester 73, sam. 18 h, 22 h ; le Massacre de Fort Apache, dim. 14 h, 21 h 15 ; la Charge héroïque, lun. 14 h, 18 h, 22 h ; Je suis un aventurier, mar. 14 h, 18 h, 22 h.
COMÉDIES DE CARY GRANT (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). Arsenic et Vieilles Dentelles, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Indiscrétions, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, mar. 14 h ; l'Impossible Mr. Bébé, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
COURT-CIRCUITS, Le République, 11e (48-05-51-33). Emilie Muller, mar. 20 h 30.
EXOTICA, L'ATTRACTION DES LOINTAINS, Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). l'Epopée de l'Everest, sam. 18 h ; Au pays du scalp, sam. 20 h 30 ; En avion au pays des pygmées, dim. 16 h ; le Long du Nil jusqu'au cœur de l'Afrique, dim. 18 h 30.
FESTIVAL DU FILM DE PARIS, Théâtre du Rond-Point, 8e (). Papa, j'ai trouvé une maman pour toi, sam. 9 h 15 ; le Porteur de cercueil, sam. 17 h 30 ; The Rock, sam. 20 h 30 ; Léon, sam. 23 h ; Dingo et Max, dim. 14 h 15 ; le Cri de la soie, dim. 17 h 30 ; Microcosmos, le peuple de l'herbe, dim. 20 h 30, lun. 9 h 15 ; le Permis télé, dim. 23 h ; le Silence de Rak, lun. 11 h 30 ; Pédale douce, lun. 14 h 15 ; Jane Eyre, lun. 20 h 30.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34). Bianca, lun. 12 h 05.
FÊTE DU CINÉMA, Latina, 4e (42-78-47-86). Fou de cinéma, lun. 20 h.
***LES FILMS DE CHEVET DE VALERIA* SARMIENTO**, Epée de Bois, 5e (43-37-57-47). Elle, sam. 19 h, 20 h 30, dim. 12 h, 13 h 40, 19 h, 20 h 30, lun. 12 h, 20 h 20, mar. 12 h, 19 h, 20 h 30 ; Notre mariage, lun. 13 h 40 ; Amelia Lopez O'Neil, *mar.* 13 h 40 ; les Gens de Dublin, sam. 17 h 10 ; El, sam. 22 h (6), dim. 15 h 30 ; *J'ai le droit de vivre*, mar. 15 h 30 ; Fleurs de papier, lun. 15 h 30 ; Pierrot le fou, dim. 22 h 10, lun. 18 h 10 ; Sandra, dim. 17 h 10, mar. 22 h 10 ; l'Ange bleu, mar. 17 h 10 ; le Messager, lun. 22 h.
JAMES BOND (v.o.), Grand Pavois, 15e *(45-54-46-85). Vivre et laisser mourir,* sam. 20 h 10 ; Opération Tonnerre, dim. 16 h 30, 19 h ; Goldfinger, lun. 16 h, 20 h ; On ne vit que deux fois, mar. 16 h, 20 h.
MARIA KOLEVA FILMS, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). Isabelle et les 27 voleurs, une leçon, sam. 18 h, dim. 17 h, lun. 18 h, mar. 18 h ; Annie Vacelet, psychogéographe, dim. 12 h ; John, le dernier ouvrier sur terre, dim. 15 h ; Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht, lun. 20 h ; Paroles tues ou aimer à Paris en étrangère, sam. 20 h ; *l'Etat de bonheur permanent, dim.* 19 h.
MARSEILLE, GUÉDIGUIAN, L'Entrepôt, *14e* (45-43-41-63). Dernier Eté, mar. 14 h, 16 h, 20 h, 22 h ; Ki lo sa?, sam. 20 h, 22 h ; Dieu vomit les tièdes, dim. 14 h, *16 h ; A la vie, à la mort!*, lun. 14 h, 16 h, 20 h, 22 h.
LES MARX BROTHERS (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). la Soupe au canard, sam. 16 h 30, lun. 12 h 25, 16 h 30 ; Une nuit à l'opéra, dim. 12 h 25, 16 h 30 ; les Marx au grand magasin, mar. 12 h 25, 16 h 30.
MODELES DU 7e ART, LA COMÉDIE (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). Prends l'oseille et tire-toi, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; le Pigeon, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Une nuit à l'opé*ra, lun.* 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; le Dictateur, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
NUIT TRASH (v.o.), Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88). Pulp Fiction, sam. 0 h.
LA PARADE DES STARS (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Rosemary's Baby, sam. 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Guêpier pour trois abeilles, dim. 14 h 30, *17 h 30, 20 h 30 ; l'Homme qui voulut* être roi, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Une place au soleil, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
RÉTROSPECTIVE RENÉ GILSON, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). l'Escadron Volapuk, mar. 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h ; Juliette et l'air du temps, sam. 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h ; Ma blonde entends-tu dans la ville?, dim. 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h ; Un été à Paris, lun. 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 30.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT(47-04-24-24)
DIMANCHE
Ran (1985, v.o. s.t.f.), d'Akira Kurosawa, 19 h ; Histoire permanente du ci*néma : le Cirque (1928), de Charles* Chaplin, 16 h 30 ; Serge Silberman : la Voie lactée (1969), de Luis Bunuel, 19 h ; le Charme discret de la bourgeoisie (1972), de Luis Bunuel, 21 h.
SALLE RÉPUBLIQUE(47-04-24-24)
DIMANCHE
Histoire permanente du cinéma : l'Imposteur (1982, v.o. s.t.f.), de Luigi Comencini, 17 h ; la Décade prodigieuse (1971), de Claude Chabrol, 19 h 30 ; le Convoi sauvage (1971, v.o. s.t.f.), de Richard C. Sarafian, 21 h 45.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE(42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma turc : l'Exil bleu (1993, v.o. s.t.f.), d'Erden Kiral, 14 h 30 ; Un été sans eau (1963, v.o. s.t.f.), de Metin Erksan, 17 h 30 ; Mes cinémas (1989, v.o. s.t.f.), de Füruzan Kara et Gülsijn Kara Mustafa, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma turc : le Vent de la colère (1982, v.o. s.t.f.), d'Orhan Aksoy, 14 h 30 ; la Pleine Lune (1988, v.o. s.t.f.), de Sahin Kaygun, 17 h 30 ; Rencontre (1995, v.o. s.t.f.), ; Toujours pa*reil (1995, v.o. s.t.f.), ; Rose et Adam* (1995, v.o. s.t.f.), de Baris Pirhasan ; la Crème brûlée (1995, v.o. s.t.f.), d'Atif Yilmaz, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
Avoir 20 ans : Une visite (1994), de Philippe Harel ; Muriel fait le désespoir de ses parents (1995), de Philippe Faucon, 14 h 30 ; la Pierre de l'attente (1991, v.o. s.t.f.), de Tran Anh Hung ; Ma vie sur le Bicorne (1993, v.o. s.t.f.), d'Ermek Shinarbaev, 16 h 30 ; Attention fragile (1995), de Manuel Poirier, 19 h ; Trust me (1991, v.o. s.t.f.), de Hal Hartley, 21 h.
MARDI
Avoir 20 ans : Avant... mais après (1994), de Tonie Marshall ; Kids (1994, v.o. s.t.f.), de Larry Clark, 14 h 30 ; la Sentinelle (1992), d'Arnaud Desplechin, 16 h 30 ; le Ravin (1995), de Catherine Klein ; Jeune Homme à louer (1992), de Mireille Dumas, 19 h ; le Petit chat est mort (1991), de Fejria Deliba ; Raï (1995), de Thomas Gilou, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)
DIMANCHE
Sigui-Synthèse de Jean Rouch, 15 h ; Jaguar (1967), de Jean Rouch, 17 h.
MARDI
La Mosquée du Chah à Ispahan de Jean Rouch, 18 h 30.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.



SAMEDI 22 JUIN

TF 1

20.45

LES GROSSES TÊTES
Avec Frédéric Dard, Enrico Macias, Francis Perrin, Guy Montagné, Sim, Carlos, Amanda Lear, Pierre Bellemare, *Julien Courbet*, Jean-Pierre Foucault (120 min). 679648

22.45

HOLLYWOOD NIGHT
Téléfilm. Piégée dans le désert, de Bradley Battersby, avec D.B. Sweeney, Courteney Cox (100 min). 6494483

0.25 Le Médecin de famille. Au sein de la famille.
1.20 *Journal*, Météo.

1.30 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). 1.50 et 2.55, 3.30, 4.10, 4.40 TF1 nuit. 2.00 et 3.40 et 5.00 Histoires naturelles. 3.05 Mésaventures. Série. *4.50 Musique.*

France 2

20.50

FORT BOYARD
Divertissement. Présenté par Patrice Laffont et Cendrine Dominguez. (105 min). 816087

22.35

LES ENFANTS DE LA TÉLÉ
Magazine présenté par Arthur et Pierre Tchernia. Les meilleurs moments (2e partie). Avec Mimi Mathy, Jean-Marie Bigard et l'équipe d'Autobus à impériale plus de vingt ans après, Jean-Yves Lafesse et ses Impostures, Florent Pagny, Richard Cotainer, *Lio*, Marc Lavoine, Bruno Solo, Yvan Le Bolloch, Mademoiselle Agnès, Vanessa Demouy... (75 min). 2916919

23.50 *Journal*, Météo.
0.00 Euro 96. Magazine.

0.50 Soko. Le long voyage ; les organisateurs. *3.25 Voyage surprise* d'Alexandre Tramer. 4.15 L'image et la mémoire. Philippe Adrien. 4.40 L'Amour à dix ans. 5.00 Bouillon de culture (rediff.).

France 3

19.10

FOOTBALL
En direct de Liverpool. Euro 96. Quart de finale : France-Pays-Bas. 19.30 Coup d'envoi ; 20.15 Tout le sport ; 20.30 *Seconde mi-temps.*

21.35

TITANE
Téléfilm de Daniel Moosmann, avec Valérie Mairesse (90 min). 2823754

23.05 Les Dossiers de l'Histoire. Magazine. Kamikazes, de Jonathan Stamp. (55 min). 4819822
0.00 *Journal*, Météo.

0.25 Musique et compagnie. L'œil écoute Tahiti. 1.25 Les Incorruptibles. 2.10 Musique Graffiti. *Miroirs*, de Ravel, par Marie-Josèphe Jude, piano (20 min).

Arte

20.45

L'AVOCAT
Série [3/6]. Le protecteur, de Heinz Schirk, avec Manfred Krug, Michael Kausch (45 min). 352803

21.30 Métropolis. Albert Willemetz, le prince des années folles ; Pierre Combescot ; *Rent* à Broadway ; l'abécédaire de Gilles Deleuze : M comme maladie (3) ; la revue de presse photographique ; l'agenda culturel (60 min). 49993

22.30

▶ MUSIC PLANET
Jazz Collection [1/3]. Louis Armstrong, de Jean-Luc Leon, Gérald Arnaud et Jean-Pierre Dewilliers (55 min). 21754
Portrait de Louis Armstrong, dans une collection de documentaires qui fait revivre les plus grands musiciens du jazz à l'aide d'archives et d'entretiens.

23.25 Le Petit Roi Eric. Téléfilm de Thomas Bahmann (90 min). 6201613
Un riche industriel décide de léguer son empire à son fils aîné. Mais ce dernier, horloger, n'a que faire du monde des affaires. Son père est pourtant bien résolu à en faire un PDG, de gré ou de force... Il engage un détective.

0.55 L'Île aux trente cercueils. Feuilleton [3/12] (rediff.). 1.20 Cartoon Factory. Dessins animés (rediff.). 1.50 Un tramway à Moscou. Téléfilm de Jean-Luc Leon (rediff., 55 min).

M 6

20.45

MURDER ONE, L'AFFAIRE JESSICA
Série, avec Daniel Benzali, Justine Appleton.
Chapitre 1 (60 min). 1991990
Chapitre 2 (50 min). 4964803
Chapitre 3 (50 min). 4671629
Un célèbre cabinet d'avocats de Los Angeles assure la défense d'un homme d'affaires milliardaire accusé du viol et du meurtre d'une jeune fille de quinze ans, Jessica. Cette série d'un genre nouveau se propose de transformer chaque spectateur en juré... Pendant vingt-trois épisodes – l'équivalent d'une saison aux Etats-Unis –, L'Affaire Jessica *invite à explorer les coulisses d'un procès à scandale. En outre, chaque chapitre développera une histoire autonome, en marge de l'intrigue principale.*

23.30 Hit Party.
1.35 Best of hit. Musique.

3.00 Jazz 6. 4.00 Fanzine. 4.50 Girls de Saint-Tropez. Documentaire (55 min). 5.45 Boulevard des clips.

Canal +

20.30

CADFAEL
Série. [1/8] Un cadavre de trop (90 min). 2801718
Cadfael est un moine détective qui enquête dans la campagne anglaise du XIIe siècle. C'est le héros des romans d'Ellis Peters, une vieille dame à l'imagination très fertile...

22.00

RUGBY
Premier match-test : Argentine-France (85 min). 8248803

23.25 Flash d'information.
23.30 Aliens, le retour ■ ■ Film de J. Cameron (1986, 132 min). 8764445
1.40 Les Démons du maïs – *les Moissons de l'enfer.* Film de David F. Price (1992, 90 min). 3442716
3.12 Surprises.
3.55 La Liberté au bout du chemin ■ ■ Film de R. Pearce (1990, v.o., 92 min). 94802280
5.30 Les Allumés. Cinq rockeuses à Shleffield (26 min). 8521887

Radio

France-Culture

20.45 Fiction. L'Heure, de Martine Drai.
22.35 Musique : Opus. Ivan Fedele. Etre compositeur aujourd'hui.

0.05 *Fiction* : Tard dans la nuit. Nouvelles de Tonino Benacquista : Requiem contre un plafond ; Toute sortie est définitive. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Une femme dans le monde des hommes, George Sand à travers ses lettres (3) ; 1.58, L'Inactuel, poésie japonaise ; 3.45, *Polyphonies anglo-saxonnes* ; 3.56 Fabrice Luchini lit un Cœur simple, de Gustave Flaubert ; 5.34, Monsieur Escarelle.

France-Musique

19.30 A l'opéra. Donné en direct du studio France-Musique, à Grenade, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. Rafael Frühbeck de Burgos : La Gran via, de Chueca ; La Vie brève, de de Falla, Maria Oran (Salud), Gabriele *Schreckenbach (La grand-mère).*
22.30 Concert. Donné en direct du Palais Charles Quint, à Grenade, par l'Orchestre de la ville de Grenade, dir. José Ramon Encinar : Les Tréteaux de Maître Pierre, de de Falla, José Ruiz (Maître Pierre).

0.15 Concert de flamenco. Enregistré à la Pena La Plateria, à Grenade. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 La Famille Esterhazy. Symphonie n° 8 Le Soir, de Haydn, par l'Orchestre Haydn Austro-hongrois, dir. Adam Fischer ; Harmonia Caelestis, d'Esterhazy, par la Capella Savaria, dir. Nemeth ; Trio Hob.XI :113, de Haydn, Geringas, baryton, Mendelssohn, alto, Klein, violoncelle ; Musique funèbre maçonnique, de Mozart, par l'Orchestre symphonique Columbia, dir. Walter ; Œuvres de Beethoven, Schubert, R. Strauss, Haydn, Liszt.

22.40 Da Capo. Concerto n° 1, de Brahms, par l'Orchestre Philharmonia, dir. Rafael Kubelik ; Quatuor n° 12 Américain, de Dvorak, par The Hollywood String Quartet. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Des cornichons au chocolat.
21.30 Télécinéma.
21.55 *Météo* des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Fa si la chanter.
0.15 Bon week-end.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.40 L'Apocalypse *des animaux.* [6/6]
20.35 Israël, l'ennemi intérieur.
21.20 Les Plus Beaux Jardins du monde. *[6/12] De nouvelles perspectives.*
21.45 15 jours sur Planète.
22.15 Retour à Samarkand. [2/4] En pays hunza.
23.10 J'ai deux amours.
23.45 Portrait *d'Alain Cavalier.* La cordonnière.

Paris Première

20.00 Golf en capitale.
20.30 Golf.
22.30 Paris dernière.
23.25 Naissance d'une revue. De Denis Bertrand.
0.25 Premières loges.
0.50 Concert : Galliano. Enregistré à Londres en 1994 (30 min). 64737192

France Supervision

20.30 Ballet : Vu d'ici. Par Carolyn Carlson.
21.30 Cap'tain café. Invités : les Innocents et Kent.
22.30 (et 23.05) L'Eté *des grands créateurs.*
23.40 A la poursuite de Marc Behm.

Ciné Cinéfil

20.45 Le Club. *Invité : Darry Cowl.*
22.05 Le Meilleur du cinéma britannique.
23.00 *Le Génie du mal* ■ ■ Film de Richard Fleischer (1958, N., v.o., 100 min) 37025445
0.40 Good Bye, Mister Chips ■ ■ Film de Sam Wood (1939, N., v.o., 115 min) 40077148

Ciné Cinémas

20.30 Ciné Cinécourts.
23.00 Belle époque ■ ■ Film de Fernando Trueba (1992, 105 min) 37020990
0.45 Dracula. Téléfilm classé X (65 min) 34456728

Série Club

20.45 Miami Vice.
22.15 Les Têtes brûlées. La prière de l'Irlandais.
23.00 La Loi selon Mc Clain. Feu vert.
23.50 Les Evasions célèbres. L'évasion de Casanova.
0.40 Le Comte Yoster a bien l'honneur.

Canal Jimmy

21.00 Earth Two.
21.50 Friends. Celui qui singeait.
22.10 Chronique californienne.
22.15 Le Guide du parfait petit emmerdeur.
22.25 T'as pas une idée ? Invitée : Clémentine Célarié.

Eurosport

18.00 (et 21.30, 0.00) Football. Espagne-Angleterre.
19.30 Football. En direct. Euro 96. Quart de finale : France-Pays-Bas (120 min). 923272
23.00 Golf (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

TSR

20.05 Hudson Hawk, gentleman et cambrioleur. Film de Michael Lehmann (1991, 95 min). Avec Bruce Willis. *Comédie policière.*
23.50 L'Enfer de la violence. Film de Jack Lee-Thompson (1983, 85 min). Avec Charles Bronson. *Aventures.*

Rendez-vous

13.30 Europe 1. Il était une fois Musicorama. Spécial Eddy Mitchell.
18.30 RTL. Studio 22 : autour de Manu Dibango.

DIMANCHE 23 JUIN

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.20 Walker Texas Ranger. Mais où sont les envahisseurs ? Série.
14.15 Arabesque. Contravention fatale. Série.
15.10 Le Rebelle. Lune de miel mexicaine. Série.
16.00 Les Dessous de Palm Beach.
16.45 Disney Parade.
17.55 Sous le soleil.
19.00 Journal.
19.20 Football. En direct. Euro 96. Quart de finale : République tchèque-Portugal.

21.25

LE MARGINAL
Film de Jacques Deray (1983, 100 min). 663255
Un commissaire de police non conformiste s'attaque au caïd du trafic de la drogue dont on chuchote qu'il est protégé en haut lieu.

23.10 Ciné dimanche.

23.20

QUE LES GROS SALAIRES LÈVENT LE DOIGT ■
Film de D. Granier-Deferre (1982, 100 min). 8398255
Fable sociale mettant à nu des coupables veules et sournois.

1.05 Journal, Météo.

1.20 Concert. Œuvres de Tchaïkovski. 3.15 3.50, 4.25 TF1 nuit. 3.25 Côté cœur. Série. 4.00 Intrigues. 5.00 Musique. *5.05 Histoires naturelles.*

France 2

12.05 et 2.30 Polémiques.
12.50 Loto.
12.55 et 13.15 Météo.
13.00 Journal.
13.25 Derrick. Série. Une vieille histoire.
14.30 Le Renard. Série. Ta mort sera la mienne.
15.35 Football. En direct. Euro 96. Allemagne-Croatie. (110 min). 1204236
17.55 et 4.50 Stade 2.
19.10 Dans l'œil de l'espion.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

LA SMALA ■
Film de Jean-Loup Hubert avec Victor Lanoux (1984, 105 min). 2060120
Josiane Balasko, dynamique, impayable : une vraie force de la nature.

22.35

EURO 96.
Magazine.

23.45 Journal, Météo.
0.00 Championnats de France d'athlétisme. (45 min) 27897
0.45 Concert de la Saint-Jean-de-Holmenkollen à Oslo. 12e édition. Œuvres de Grieg, Bizet, Halvorsen, Berlioz, Stravinsky, Neruda, Dukas par l'Orchestre philharmonique d'Oslo, dir. Marc Soustrot, Sol. Ole Edvard Antonsen, trompette (45 min). 2890878

1.30 Secret diplomatique. Le cahier noir. [4/6] Série. 3.20 Fort Boyard (rediff.).

France 3

12.00 Télévision régionale.
12.45 Journal, Keno.
13.05 Les Quatre Dromadaires. [3/6].
14.05 Sport dimanche. 14.10, Cyclisme, championnat de France sur route à Castres (115 min). 7027014
15.55 La Flambeuse. Téléfilm de Jerrold Freedman (110 min). 3796830
17.55 Lignes de mire. *Invité : Jacques Goddet,* Jean Réveillon, Thierry Rey.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Les Débatteurs.
20.10 Fa si la chanter.

20.50

INSPECTEUR DERRICK
Série. Attentat contre Derrick, de Z. Brynych (65 min). 625453

21.55 Un cas pour deux. La mort de Martin. Série.
22.55 Dimanche soir.
23.40 Journal, Météo.

0.00

CHARLIE BUBBLES ■ ■
Film britannique d'Albert Finney (1968, v. o., 85 min). 59781
Un écrivain à succès, très riche, s'ennuie à Londres. Après une nuit de beuverie, il décide de partir pour le nord de l'Angleterre où vivent sa femme et son fils. Sa secrétaire l'accompagne. Ce film est fait de scènes juxtaposées dans un style semi-onirique.

1.30 Les Incorruptibles. L'école de la mort. Série. 2.20 Musique Graffiti. Chansons françaises de Tchaïkovski, par Jessye Norman, soprano, l'Orchestre philharmonique de Leningrad, dir. Youri Termikanov (15 min).

La Cinquième

13.30 Détours de France.
14.00 La Route de Shanghaï.
15.00 Teva. 16.00 La Cloche tibétaine. [3/7] Feuilleton. 17.00 Le Sens de l'Histoire. Invités : Henri Amouroux, Paul-Marie de La Gorce. 18.30 Va savoir.

Arte

19.00 Cartoon Factory. Dessins animés. The Oily Bird (1928) ; Singing *Saps (1930) ; Three Little Kittens (1934) ;* Betty Boop's Ker Choo (1933).
19.30 Maestro. *Magazine. Concerts pour les jeunes. L'esprit* latino-américain. Avec l'Orchestre philharmonique de New York, dir. Leonard Bernstein (60 min). 6439
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : PREMIER AMOUR
proposée par Doris Hepp.

20.46 Le Souffle au cœur ■ ■ *Film français de Louis Malle avec Lea Massari,* Benoît Ferreux (1970, 112 min). 100929323
Un jeune garçon de quinze ans grandit en province dans un milieu bourgeois. Jolie maison, jolie fortune, confortable ronron familial.
22.35 Gucia. Court métrage polonais de Dorota Kedzierzawska (1985, 16 min). 8364168
22.50 Premier amour. Courts métrages. Toujours l'amour, de Marian Kiss. La Meilleure des choses, de Tom Collins. *Identique et différent, de Roswitha Ziegler.* L'amour ne me trompe pas, de Teresa Villaverde. Entre frères, de Josepha Van Der Schoot (75 min). 344304
0.15 C'est si beau. Court métrage norvégien de René Bjerke (1991, 15 min). 782985

0.35 Métropolis. Magazine présenté par Pierre-André Boutang et Peter Wien. Albert Willemetz, le prince des années folles ; Pierre Combescot ; «Rent» à Broadway ; l'abécédaire de Gilles Deleuze : M comme maladie (3) ; la revue de presse photographique ; l'agenda culturel (rediff.). *1.35* Gordon Sherwood, le musicien mendiant. Documentaire de Heiner Sylvester et Erdmann Wingert (rediff., 45 min).

M 6

12.10 Madame est servie.
12.45 Sonny Spoon. Série. Sonny Spoon mène l'enquête.
13.45 Le Grand Tremblement de terre de Los Angeles. Téléfilm de Larry Elikann, avec Joanna Kerns, Richard Masur (177 min). 13325491
17.10 Le Saint. Logiciel mortel. Téléfilm de Henry Herbert, avec Simon Dutton (95 min). 3880743
19.00 *Models Inc.* Le sosie. Série.
19.50 Génération Net.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6. Magazine.
20.35 et 1.05 Sport 6.

20.45

CAPITAL
Magazine d'Emmanuel Chain. Côte d'Azur : la fin de l'âge d'or ? Reportages : les coulisses du Carlton. Bétonnage sur mer. Villas de rêve. Rififi sur plage. Les rois du yacht (130 min). 528743

22.55 et 5.15 Culture pub. *Spécial jeunes.*

23.25

JOY ET JOAN
Film français de Jacques Saurel avec Brigitte Lahaie, Isabelle Solar (1984, 90 min). 4708033
Une suite de Joy, *film franco-canadien de Serge Bergon. Aussi inepte. Mais qui peut bien regarder cela ?*

1.15 Best of 100% nouveaux. Musique.
2.45 Femmes dessus-dessous. Documentaire (50 min). 5798033

3.35 Fréquenstar. Magazine (55 min). *4.30 L'Inde du cachemire. Documentaire* (45 min). 5.45 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.05
12.25 Flash d'information.
12.30 Télés dimanche.
13.30 La Semaine des Guignols.
14.05 Babylon V. La traque.
14.45 Le Prince des sloughis (26 min). 801304
15.15 Boxe. En différé. Championnat du monde IBF des poids lourds : *M. Moorer (E.-U.)-* A. Schulz (All.).
▶ En clair jusqu'à 18.00
16.10 Décode pas Bunny.
17.10 Les Superstars du catch.
18.00 La Guerre des boutons, ça recommence. Film de John Roberts (1995, 91 min). 80304
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.30 Flash d'information.
19.40 Ça cartoon.

20.35

LA MUSIQUE DU HASARD ■
Film de Philip Haas avec James Spader (1992, 98 min). 865491
Adaptation fidèle, bien réalisée, bien interprétée, d'un roman en forme de labyrinthe de Paul Auster.

22.10 Flash d'information.

22.15

UNE CORRIDA A GRENADE
Corrida du 8 juin (85 min). 450978

23.40 Jeux olympiques d'Atlanta 1996.
1.10 Tous les hommes sont pareils ■ Film de Manuel Gomez Pereira (1994, v.o., 102 min). 6547743
Trois séducteurs, divorcés, harcelés par leurs ex-épouses, prennent un appartement ensemble et engagent une femme de ménage.
2.50 Surprises (10 min).

Radio

France-Culture

20.30 Atelier de création radiophonique. En rallumant d'anciens feux, par Jean-Marc Fombonne, Andrew Orr, Jean-Loup Rivière et René Farabet.

22.25 Poésie sur parole. Poésie et résistances.
22.35 Musique : Le Concert. Musique et patrimoine. Reconstitution d'un office de 1830, en l'église Saint-Roch.

0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Philippe Jurado : Impressions textiles ; Rub a dub dub ; *Rémanences : Lentes vies ; Des mots* dans le vent ; La Durée du oui : Disjecta : Clean pit and lid, chez Wasp records. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Une femme dans le monde des hommes, George Sand à travers ses lettres (4) ; 1.59, La voix des lettres : la calligraphie ; 3.24, La pieuvre savante ; 3.34, Sur le Dictionnaire du darwinisme et de l'évolution ; 5.00, Han Suyin (1) ; 5.55, Ernst Lubitsch ; 6.42, Recomposer une famille, des rôles et des sentiments.

France-Musique

21.00 Capitale Prague. Par Mildred Clary.
22.30 Transversales. 1. Les Magiciens de la Terre : Variations autour de Grenade : L'Ensemble de musique arabo-andalouse Gharnâti de Rabat, dir. Ahmed Pirou ; Chants andalous sépharades, par *Françoise Atlan* ; Harmonisation de chants populaires espagnols, de Garcia Lorca, par les enfants *du chanteur d'origine* judéo-marocaine ; Le nouveau disque du virtuose de la harpe llanera, Mario Guacaran, avec les chanteurs Jorge Marquez, Mario Contreras et Francina Quijani. 2. Déclic : Musique ready made pour quatre roues de bicyclette (extrait), de Johnson : *Suite for Toy Piano,* de Cage ; Sculpture musicale : La Mariée mise à nu par ses célibataires, de Marcel Duchamp, par l'Ensemble instrumental new-yorkais S.E.M. ; Œuvres de Hidalgo.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. Andrea Chénier, de Giordano, par les Chœurs et l'Orchestre de l'Opéra de Rome, dir. Santini. Corelli (Chénier), Stella *(Madeleine de Coigny),* Sereni (Gerard L. Moneta, Comtesse de Coigny), Malagu (Bersi), Modesti (Roucher).

22.00 Soirée lyrique (suite). Franco Corelli, ténor. Œuvres de Verdi : Le Trouvère ; Aïda ; la *Force du destin* ; Norma, de Bellini. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 7 sur 7.
21.00 Temps présent.
21.55 *Météo* des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 L'Addition ■ Film de Denis Amar (1983, 90 min) 48811217
0.00 Kaléidoscope.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.30 Marx Brothers. [1/2] Côté cour, côté jardin.
20.35 Enver Hodja ou l'imposture albanaise.
21.30 Gotlib.
21.55 ▶ Humain, trop humain.
23.05 Lourdes, le sabre et le goupillon.
23.45 Le Chemin de la liberté. [3/3] Le jugement.
0.35 Alcan Highway, la route de l'Alaska (55 min).

Paris Première

20.30 Premières loges.
21.00 Metropolitan ■ Film de Whit Stillman (1990, v.o., 100 min) 15432052
22.40 Concert : Stanley Jordan. Enregistré au festival de jazz de Montréal, en 1990 (60 min). 3874728

France Supervision

20.30 Le Nom de la rose ■ ■ ■ Film de Jean-Jacques Annaud (1986, 125 min) 77790588
22.35 Les Sax.
23.00 Le Grand Silence ■ ■ Film de Sergio Corbucci (1968, 90 min) 95915033
0.30 Athlétisme (170 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Good Bye, Mister Chips ■ ■ Film de Sam Wood (1939, N., v.o., 110 min) 1535101
22.20 La Beauté *d'Hippolyte* ■ Film de Giancarlo Zagni (1962, N., 90 min) 3843507
23.50 Prisonniers de Satan ■ ■ Film de Lewis Milestone (1944, N., v.o., 100 min) 74873743
1.30 Les Casse-pieds ■ ■ Film de Jean Dréville (1948, N., 75 min) 42718279

Ciné Cinémas

19.40 Alexander Trauner.
20.45 Les Années campagne Film de Philippe Leriche (1991, 90 min) 8646149
22.15 Punisher. *Film de Mark Goldblatt (1989,* v.o., 90 min) 3946894
23.45 Batman le défi ■ ■ Film de Tim Burton (1992, v.o., 125 min) 39788507

Série Club

20.45 Cimarron Strip. Huit ans après.
22.00 Les Têtes brûlées. Opération radar.
22.45 La Loi selon Mc Clain. Initiation à la violence.
23.40 Les Evasions célèbres. Le duc de Beaufort.
0.30 Miami Vice. Le triangle d'or (90 min).

Canal Jimmy

20.30 Dream On. Souvenirs, souvenirs.
20.55 Top bab.
21.40 Absolutely Fabulous. Sexe.
22.10 La Semaine sur Jimmy.
22.20 New York Police Blues. Episode n° 54.
23.10 Le Meilleur du pire.
23.40 Friends.
0.05 Batman.

Eurosport

13.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Halle (Allemagne) : Finale (120 min). 234526
18.30 Football. En différé. Allemagne-Croatie.
20.30 Football. En différé. Portugal-République tchèque.
22.00 Formule Indy. *En direct. Grand Prix* de Portland (Oregon, 150 min). 2168762
0.30 Boxe (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 Exodus. Film d'Otto Preminger (1960, 205 min). Avec Paul Newman. *Aventures.*
0.10 Cols de cuir. Film de Paul T. Robinson (1988, 95 min). Avec Richard Hatch. *Aventures.*

TMC

20.35 Soldier's Story. Film de Norman Jewison (1984, 100 min). Avec Howard E. Rollins Jr. *Drame.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ *Ne pas manquer.*
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

هكذا من الاصل

Le Monde
DIMANCHE 23 - LUNDI 24 JUIN 1996

Corrigé du bac

par Alain Rollat

– ***Est-il raisonnable d'avoir peur du progrès technique ?***

– En 1979, dans son *Das Princip Verantwortung (Le Principe responsabilité)*, dont les ventes (plus de cent trente mille exemplaires) établirent un record pour un traité de philosophie, Hans Jonas écrivait que les promesses des technosciences avaient tellement tendance à s'inverser en menaces qu'on pouvait commencer à douter de la perpétuation de l'humanité. En 1996, les « vaches folles » lui donnent raison.

– ***A quoi reconnait-on une attitude religieuse ?***

– Celle des mantes intégristes se reconnaît à sa capacité de destruction ; celle du préfet du Var, qui invoque ses convictions chrétiennes pour justifier un acte de censure, semble relever davantage du bêtisier que du bénitier.

– ***Peut-on être plus ou moins libre ?***

– Les despotes se montrent, sur ce point, plus restrictifs que le commun des mortels. Etienne de La Boétie, en revanche, est formel : *« Soyez résolus à ne servir plus, et vous voilà libres ! »*

– ***Faut-il parfois désobéir aux lois ?***

– La réponse est sous-entendue dans les *Lettres écrites de la montagne* par Jean-Jacques Rousseau : *« Il n'y a point de liberté sans lois, ni où quelqu'un est au-dessus des lois (...). Un peuple libre obéit, mais il ne sert pas ; il a des chefs et non pas des maîtres ; il obéit aux lois, mais il n'obéit qu'aux lois et c'est par la force des lois qu'il n'obéit pas aux hommes. »*

– ***Pourquoi nous trompons-nous ?***

– L'interrogatoire de l'artilleur japonais qui a abattu « par erreur » un avion américain, lundi 7 juin, à 16 h 15 heure locale, au cours des manœuvres militaires conjointes organisées au large de Hawaii par Washington et Tokyo, ne fournit, pour l'instant, aucune certitude.

– ***Faut-il chercher la vérité à tout prix ?***

– Selon le dernier rapport de Reporters sans frontières, les quarante-neuf journalistes tués en 1995 dans l'exercice de leur métier ne se posent plus la question.

– ***Y a-t-il des vérités définitives ?***

– Il y en a plein les cimetières, enterrées sous les illusions.

– ***Peut-on triompher de la mort ?***

– Ce débat ronronnait depuis que Schopenhauer avait entrevu qu'*« un sentiment assuré dit à chacun qu'il y a en lui quelque chose d'impérissable et d'indestructible »* ; mais le voici relancé depuis qu'on a découvert dans l'archipel du Vanuatu, vivant et en parfaite santé, un spécimen de *waikalasma*, ce crustacé primitif que l'on croyait disparu depuis vingt-cinq millions d'années. La source de la vie éternelle se trouve peut-être dans les profondeurs de Jules Verne.

– ***La paix peut-elle s'accommoder de l'injustice ?***

– Demandez aux Kurdes, aux Tchétchènes, aux Tibétains, aux Kanaks, etc.

– ***Peut-on tout justifier ?***

– Le maire de Paris s'y emploie.

– ***Le droit ne fait-il que traduire un rapport de forces ?***

– Bon sujet d'actualité pour le ministre de la justice.

– ***Le bonheur est-il inaccessible à l'homme ?***

– La clé de l'énigme est dans l'ascenseur.

« Libération » publie une note remise au GIA par l'ambassade de France à Alger

Paris confirme qu'il y a eu « contact » avec les ravisseurs des moines

DANS une mise au point, le ministère des affaires étrangères a de nouveau indiqué, vendredi 21 juin, qu'un émissaire d'une des factions du Groupe islamique armé (GIA) avait été reçu, le 30 avril, à l'ambassade de France à Alger mais a démenti qu'il y ait rencontré le consul général. Cette dernière précision a été apportée pour étayer les précédentes affirmations du gouvernement français, selon lesquelles aucune négociation n'a été engagée avec les ravisseurs des sept moines trappistes enlevés, le 27 mars, dans leur monastère de la région de Médéa, et assassinés en mai. Officiellement, il n'y aurait eu qu'un simple *« contact »*.

L'émissaire du GIA avait apporté une cassette et un message tendant à prouver que les moines français étaient encore vivants aux alentours du 20 avril. Dans un communiqué de trois pages transmis à la presse, jeudi, sous réserve d'authentification, le GIA affirme notamment que cet envoyé a rencontré des diplomates français pendant une heure et demie avant d'être raccompagné en ville en voiture blindée par le consul général de France et un autre diplomate. *« Ce contact n'a pas eu lieu avec le consul général mais avec d'autres agents de l'ambassade »*, a précisé, vendredi, le porte-parole du Quai d'Orsay, Jacques Rummelhardt.

Le GIA déclarait aussi dans son communiqué que la présence de l'émissaire avait provoqué trouble et désordre parmi le personnel de l'ambassade. *« Ce qui est dit sur une atmosphère "de chaos et de terreur" dans les locaux de l'ambassade lors de ce contact n'a pas de sens »*, a dit M. Rummelhardt, qui a refusé de préciser combien de temps l'envoyé du GIA était resté à l'ambassade, se bornant à dire que sa présence avait duré *« un certain temps »* et même *« un temps certain »*.

M. Rummelhardt n'a pas voulu faire de commentaire sur les déclarations du GIA selon lesquelles l'émissaire avait été raccompagné en voiture, pas plus que sur les accusations de *« trahison »* proférées par le groupe extrémiste.

Le GIA avait joint à son communiqué de jeudi deux documents : une liste déclinant l'identité des sept moines assortie de leurs signatures présumées, qui aurait été remise le 30 avril à l'ambassade, et une photocopie présentée comme celle du récipissé remis à l'émissaire. Sur ce document de quatre lignes, à l'en-tête de l'ambassade de France en Algérie et adressé *« à l'attention de Abou Abdel Rahmane Amine* [alias Djamal Zitouni], *émir du GIA »*, on peut lire : *« Aujourd'hui, le 30 avril 1996, à midi, nous avons reçu votre messager, Abdullah, qui nous a remis votre lettre accompagnée d'une cassette. Nous souhaitons maintenir le contact avec vous »*. Selon le quotidien *Libération*, qui publie, samedi 22 juin, une photographie du texte, celui-ci comporterait deux numéros de téléphone, l'un en France et l'autre à l'ambassade de France à Alger.

« Les documents évoqués (...) n'apportent rien à ce que nous avons déjà dit sur cette affaire », a conclu M. Rummelhardt.

A Paris, mille et une fêtes de la musique

AUX TUILERIES, à 18 heures, la réinstallation du *Grand Commandement blanc*, sculptures en fer peint d'Alain Kirili, donne lieu à ce qu'il aime : une disposition en musique, avec le batteur Sunny Murray et le saxophoniste Archie Shepp. Pour accéder à ce carré d'herbe qui jouxte l'Orangerie, à pied, comme il se doit un jour de fête de la musique, vendredi 21 juin à Paris, on en a pris le meilleur : les préliminaires, les préparatifs partout, des rappeurs à Saint-Médard, deux guitares rue Mouffetard, trois percus sur le pont des Arts, partout des gaillards très affairés, avec du scotch, des pieds de micro, une bouteille de scotch.

N'était son côté frisquet, la fête d'improvisation en sculpture prend d'abord des airs de garden-party. Ça ne durera pas. On aperçoit le ministre de la culture, des galeristes, le contrebassite Didier Levallet, des têtes qu'on ne voit qu'à Uzeste ou à Cluny, des élégances, des mondains, des jeunes, beaucoup de jeunes. Au début, chacun se tient à sa place, Archie Shepp joue *Petite Fleur* à l'alto, Sunny Murray rejoint ses tambours. On orne les sculptures d'Alain Kirili d'un verre, d'un appareil photo, d'un patin à roulettes qui contient un micro relié par un fil électrique à un magnétophone camouflé dans un sac de Prisunic. *Now's the Time* : le public se tasse.

CÉLÉBRATION PAÏENNE DU SOLSTICE D'ÉTÉ

Pendant le « pont » du morceau, toujours un peu délicat à franchir, surtout pour Shepp, qui choisit la méthode Cristo, les parents de la petite foule assise et bécoteuse font un tour au buffet. Le temps de l'impro de Murray (5 minutes 11), ils le laissent aussi rasé qu'un menton de toréador. Sur sa cymbale, Sunny Murray a fixé un trousseau de clés dont l'effet est parfait. Et, pour conclure, malgré l'insistance d'un public qui ne fût pas venu pour peu qu'on l'eût effrayé en annonçant du free-jazz, qui ignorait tout des facéties de Sunny Murray, mais aussi qu'il était possible de jouer de la batterie « comme ça », pas comme un marteau piqueur qui aurait aimé la musique militaire, *Les Feuilles mortes*. La fête est inattendue.

Précieuse et débonnaire, célébration païenne du solstice d'été, cette fête-là est un déploiement de forces cachées. Sous les exigences de l'art informel, l'occasion est belle de montrer gratuitement les jardins secrets. De manger du fromage de Brie et des macarons sur la pelouse de la direction de la musique et de la danse, tandis que Françoise Pollet chante *La Mer*, de Charles Trenet en traînant sur *« les golfes clairs »* ou que Mireille reprend *Colargol* dans les salons, aux côtés de Hugues Auffray, de Françoise Hardy et du ministre de la culture. C'est le 21 juin ou jamais que l'on dégustera un sandwich de renne au Centre culturel suédois, ou une barquette de raviolis aux épinards sur la place du Marché-Sainte-Catherine, bousculé par une chenille humaine brusquement reconvertie à la biguine après une valse chaloupée (*Mon amant de Saint-Jean*, la chanson la plus plébiscitée par la rue).

UN TEMPS FRISQUET

Vendredi 21 juin, on a croisé tout et n'importe qui : une chorale de Portuguais deuxième génération pas encore très au fait du folklore de leurs parents, mais s'y essayant, des Bretons faisant *fest-noz* sous les arcades de la place des Vosges ; Jack Lang et Lionel Jospin en tournée dans le Marais ; Smaïn passant à bicyclette, qu'un très jeune homme à la coupe en bol arrête, parce qu'il veut *« parler »* : *« La vie, c'est pas juste, y'a des mecs qui naissent marrants... »*. Dès que l'on s'éloigne des concentrations de boutiques de restauration rapide, place de la République, là où naît la violence de fin de nuit (quatre-vingts interpellations en tout, c'est peu), l'art n'est jamais absent. A l'Hôtel d'Albret, rue des Francs-Bourgeois par exemple, on découvre un somptueux violoniste hongrois, Lajko Felix, entouré d'un trio jouant tangos, folklore et sonates.

Il suffit parfois de peu pour rappeler un temps frisquet : privé des jardins du ministère de la coopération, pour cause de dégâts humains subis en 1995, le concert Africa Live, organisé par RFI (la Cap-verdienne Maria Alice, le Comorien Maalesh, l'Ougandais Geoffrey Oryema ou les Sénégalais Positive Black Soul), n'a pas su rétablir l'idée de l'été face à un public, familial et métissé, dérouté par les pavés de la place Vauban.

A Belleville, chaque placette, chaque carrefour a son orchestre ou sa chorale. Au Petit Navire, bar modeste où les enfants boivent des laits-fraise sur des tables en Formica, ou rue Ramponneau, au fief de l'association La Bellevilleuse, qui lutte, non sans succès, contre la spéculation immobilière, la chanson réaliste triomphe. Devant le minuscule café Chez Fauchon, rue de Tourtille, des soixante-huitards chantent *Voglio la Liberta*, la bouteille de rouge à la main.

Récit du service Culture

Jean-Luc Mano quitte ses fonctions à France 2

LE DIRECTEUR de l'information de France 2, Jean-Luc Mano, va quitter ses fonctions. Le nouveau président de France Télévision, Xavier Gouyou Beauchamps, lui a signifié son intention de ne pas le maintenir à son poste de directeur de l'information. Jean-Luc Mano souhaitait conserver la présentation de son émission politique « Invité spécial », dont le maintien n'est pas assuré. S'il ne présente pas cette émission, il devrait quitter la chaîne.

Le nom de son successeur et ses attributions exactes ne seront connus qu'en début de semaine. Le nom de Jean-Loup Demigneux, ancien correspondant de TF 1 à Berlin, devenu rédacteur en chef de France 2 depuis août 1995, est le plus couramment cité, associé à Paul Nahon. Parmi les autres candidats potentiels : Daniel Bilalian ou Jérôme Bellay.

Jean-Luc Mano avait été nommé directeur de la rédaction, en janvier 1994, par Jean-Pierre Elkabbach, dont il était un proche collaborateur, comme Patrick Clément et Louis Bériot, sacrifiés avant que l'ancien président de France Télévision ne démissionne (*Le Monde* daté 2-3 juin et du 4 juin).

Le maintien de Jean-Luc Mano à la tête de la rédaction de France 2 relevait du sursis, après l'arrivée de Xavier Gouyou Beauchamps et la volonté d'affirmer une rupture avec les méthodes et les équipes de la direction précédente, dénoncées par le personnel. Ancien journaliste à *L'Humanité*, Jean-Luc Mano a travaillé à TF 1 de 1983 à 1992, année de sa démission. Après avoir collaboré à *Globe Hebdo*, il a rejoint France 2 en 1994.

DÉPÊCHES

■ **LIBYE : le colonel Mouammar Kadhafi** a violé, samedi 22 juin, l'embargo aérien imposé par l'ONU à son pays depuis 1992, pour aller participer au sommet arabe du Caire, où il est arrivé à bord d'un Boeing 727 des lignes aériennes libyennes. L'embargo de l'ONU interdit à tout avion libyen de sortir de l'espace aérien libyen et à tout avion étranger d'y pénétrer. Selon les services de sécurité de l'aéroport du Caire, le colonel Kadhafi serait venu directement de Tripoli. – *(AFP.)*

■ **PATRIMOINE : il n'y aura pas de McDonald's** au carrefour Vavin-Bréa. C'est ce qu'a annoncé le maire du VI[e] arrondissement de Paris, Jean-Pierre Lecoq (RPR), lors d'une manifestation organisée sur place, jeudi 20 juin, par l'association de défense des rues Vavin-Bréa (*Le Monde* du 21 juin). La Ville de Paris aurait refusé le permis de construire pour transformer l'immeuble Lefebvre-Foinet en établissement de restauration rapide, et McDonald's, de son côté, aurait renoncé à s'installer dans ce coin préservé du « village » de Montparnasse.

Le grand accélérateur du CERN bloqué par deux bouteilles de bière

LE GRAND COLLISIONNEUR électron-positon (LEP) du CERN (Laboratoire européen pour la physique des particules), installé à l'ouest de Genève sous la frontière franco-suisse, vient d'être paralysé pendant cinq jours par... deux bouteilles de bière vides. En février 1995, un sabotage avait déjà interrompu pendant trois mois le fonctionnement de cet accélérateur de 27 kilomètres de circonférence, installé à 100 mètres sous terre.

Ce nouvel incident s'est produit alors que les responsables du LEP avaient lancé la deuxième phase d'expérimentation de l'accélérateur, en poussant l'énergie des faisceaux d'électrons et de leurs antiparticules. Le 14 juin, les premiers faisceaux d'électrons et de positons étaient lancés à une vitesse proche de celle de la lumière. Deux mille physiciens, répartis sur quatre grandes expériences, attendaient avec impatience les premiers résultats.

Cinq jours plus tard, il leur fallut se rendre à l'évidence. Les faisceaux de particules *« refusaient obstinément de circuler »*. Le 19 juin, après identification de la zone suspecte et arrêt complet de l'accélérateur, une équipe de techniciens pénétrait dans le cœur de l'accélérateur, la chambre à vide, où doit régner un vide lunaire afin que les électrons et les positons ne rencontrent pas le moindre obstacle, fusse une molécule de gaz. A leur grande surprise, les spécialistes découvrirent... deux bouteilles de bière vides, distantes de cinq mètres l'une de l'autre. La direction du CERN a ordonné une enquête interne, pour déterminer à quelle période ont pu être introduites ces bouteilles. Elle a aussi porté plainte auprès de la police genevoise. Heureusement, aucun dégât n'est à signaler. Jeudi 20 juin, l'accélérateur a été remis en marche.

Christiane Galus

La NASA sollicite les services du lanceur européen Ariane-5

CAP CANAVERAL
de notre envoyé spécial

La NASA souhaiterait qu'en 1998 le lanceur lourd européen Ariane-5 emporte le « démonstrateur » (prototype simplifié) du CRV (Crew Rescue Vehicle), le véhicule de sauvetage qu'elle met au point pour la future station spatiale internationale Alpha. C'est ce qu'a indiqué, jeudi 20 juin, à Cap Canaveral (Floride), le ministre français des postes, des télécommunications et de l'espace, François Fillon, à l'issue d'une entrevue avec l'administrateur de la NASA, Daniel Goldin.

Lors de la dernière conférence des ministres de l'Agence spatiale européenne (ESA), la France a obtenu le financement d'études préliminaires pour le développement d'une capsule habitée, le CTV (Crew Transport Vehicle), portée par Ariane-5 et destinée au transport d'astronautes vers la station Alpha. De son côté, la NASA, en raison de restrictions budgétaires, éprouve des difficultés à financer le développement de son propre véhicule de sauvetage, indispensable à l'exploitation d'Alpha à partir de 2002. Selon M. Fillon, la coopération franco-américaine pourrait, à la demande de la NASA, débuter par le lancement gratuit du démonstrateur du CTV américain par Ariane-5, ce qui compenserait le lancement par la navette américaine du COF, l'« appartement » des Européens greffé sur la station Alpha.

Dans un second temps, les deux partenaires réviseraient leurs projets de véhicules habités afin de les rendre aussi proches que possible et les deux engins seraient développés dans le cadre d'un programme commun euro-américain.

J.-P. D.

Tirage du *Monde* daté samedi 22 juin 1996 : 473 469 exemplaires